VENDREDI 17 MAI 2024 - TERRES DE BOURGOGNE - N° 1783
Abonnement annuel : 123 € - le numéro : 2,40 € - ISSN 1969-8232
www.agribourgogne.fr
contact@terres-de-bourgogne.net

Terres de Bourgogne



Premiers pas dans la carrière d'agriculteur



Chaque année, les femmes et les hommes qui se lancent dans le métier d'agriculteur doivent franchir des étapes incontournables. Le stage 21 heures en fait partie, dans le cadre du Plan de professionnalisation personnalisé, indispensable pour prétendre à la Dotation jeune agriculteur (DJA). Terres de Bourgogne a rencontré ces porteurs de projets, en formation à la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or. Et puisqu'il faut bien avoir la vocation, nous évoquons aussi le travail de l'Anefa 21 qui réalise des podcasts destinés à faire connaître les métiers de l'agriculture, à travers les témoignages de celles et ceux qui les vivent, au quotidien.

Pages 05 et 06

Encarts : Mailing KWS Maïs France (sur certains cantons), Supplément Spécial Colza (sur certains cantons).



P.04

ACTUALITÉS

Fête de l'agriculture de Côte d'Or // C'est la semaine prochaine



Chambre d'agriculture de la Nièvre

P.13

PRODUCTIONS

Diversification // À la découverte de la culture du bambou



P.15

RURALITÉ

Approvisionnement local // L'exemple d'un territoire





// SOMMAIRE

ACTUALITÉ // DÉPARTEMENTS

.04 FÊTE DE L'AGRICULTURE: C'EST LA SEMAINE PROCHAINE

.05 EMPLOI: DU SON POUR DES VOCATIONS

.06 CHAMBRE D'AGRICULTURE: ALLEZ VIENS, ON S'INSTALLE

.07 CIRHYO: LA PRODUCTION PORCINE FRANÇAISE EN BAISSE

ACTUALITÉ // RÉGION

.08 PROFILAIT: AMÉLIORER LA VALEUR ALIMENTAIRE DE L'HERBE RÉCOLTÉE

PRODUCTIONS // ÉLEVAGE

.10 GESTION DES RISQUES SANITAIRES: PENSER AU PLUS SIMPLE

PRODUCTIONS // CULTURES

.11 BETTERAVES: QUELS IMPACTS DEPUIS LA GUERRE EN UKRAINE ?

PRODUCTIONS // DIVERSIFICATION

.12 BIENVENUE À LA FERME: RIEN À CACHER

.13 JOURNÉE S'INSTALLER EN… : BAMBOU À L'INFINI

PRODUCTIONS // VIGNE

.14 ALÉAS CLIMATIQUES: DES FILETS CONTRE LE GEL DANS LE CHABLISIEN

RURALITÉ // TERRITOIRES

.15 APPROVISIONNEMENT LOCAL: L'EXEMPLE D'UN TERRITOIRE

.16 ÉTANGS DE FRANCE NIVERNAIS-MORVAN: UNE CHANCE POUR L'AVENIR

SERVICES

.17 TABLEAU DE BORD *(LES FORMATIONS, L'AGENDA PRO'…)*

.18 COURS & MARCHÉS *(COTATIONS BOVINS, OVINS-CAPRINS…)*

.20 PETITES ANNONCES

.22 ANNONCES LÉGALES

.25 ÉQUIPEMENTS

MAGAZINE // LOISIRS // PORTRAIT

.26 SAVOIR-FAIRE: ROTIN FILÉ, FLEURON DE LA VANNERIE ROTINIÈRE

.27 JEUNESSE: CORNEILLE, L'APPLI QUI AIDE LES ENFANTS À LIRE

.28 FAUNE SAUVAGE: LES YEUX SALVATEURS DES HAUTES HERBES



// LE DESSIN

// EN BREF

Aides Pac La date limite de dépôt des dossiers reportée au 24 mai

Les agriculteurs ont jusqu'au 24 mai inclus – au lieu du 15 mai habituellement – pour déposer leur dossier de demande d'aides Pac 2024 *« sans que ne soient appliquées les pénalités de retard »*, a annoncé le ministère de l'Agriculture le 13 mai. Ce décalage concerne uniquement les subventions *« liées à la surface »*, la date pour les aides animales restant fixée au 15 mai. Malgré ce délai allongé, la Rue de Varenne appelle *« tous les exploitants qui le peuvent »* à ne *« pas différer leur déclaration pour assurer le meilleur déroulement possible de la campagne 2024 »*. Par ailleurs, comme le précise le ministère, *« la date du 15 mai reste la date à laquelle seront appréciés les engagements du demandeur »* (date de jouissance des parcelles déclarées, vérification de la qualité d'agriculteur actif). Dans son communiqué, l'exécutif ne donne pas la raison qui motive sa décision.

Installation Le gouvernement veut réserver le guichet unique aux seules Chambres

Dans le cadre du projet de loi d'orientation agricole (LOA), débattu depuis le 14 mai à l'Assemblée, le gouvernement propose de supprimer la possibilité pour une Chambre d'agriculture de déléguer à une autre structure la mise en place du guichet unique à l'installation/transmission. Il s'agit d'éviter *« des pratiques hétérogènes venant mettre à mal l'équité de traitement des candidats au service FSA »*, selon l'exposé de l'amendement. Le projet de loi prévoit l'instauration de France Services agriculture (FSA), sorte de guichet unique pour accompagner les porteurs de projet et les cédants. Ce nouveau réseau est confié aux Chambres départementales, qui présentent l'avantage de bénéficier d'un pilotage par les Chambres régionales et par Chambres d'agriculture France. Une telle exclusivité *« devrait faciliter l'harmonisation du fonctionnement des points d'accueil uniques sur le territoire national »*, soutient le gouvernement. L'État, par la tutelle qu'il exerce sur les Chambres, a de plus *« les moyens de contrôler (…) l'atteinte des objectifs en termes d'harmonisation et de qualité du service public rendu »*.

Simplification de la Pac Les dérogations formellement validées

Le Conseil de l'UE a formellement validé le 13 mai le règlement amendant l'acte de base de la Pac pour y apporter un certain nombre de simplifications: suppression de l'obligation de jachères, assouplissement des règles encadrant la rotation des cultures, allégement des contrôles… Le texte, qui a été adopté selon une procédure accélérée en moins de deux mois, sera publié au Journal officiel et entrera en vigueur le jour suivant sa publication, avant la fin du mois de mai. Les agriculteurs pourront appliquer rétroactivement en 2024 les nouvelles règles sur l'éco-conditionnalité. Lors du vote, l'Allemagne s'est abstenue, estimant que les dispositions adoptées remettaient trop fortement en cause les objectifs environnementaux de la Pac notamment en ce qui concerne la rotation des cultures. Malgré ces réticences, l'Allemagne intégrera les simplifications convenues dans son plan stratégique national pour 2025.

HVE Ralentissement des certifications

Le rythme de certification environnementale des exploitations a ralenti en 2023, s'élevant à +5,9 % sur un an, selon les chiffres communiqués le 3 mai par le ministère de l'Agriculture. Au total, 38 351 exploitations agricoles étaient certifiées *« Haute valeur environnementale »* (HVE) au 1er janvier, soit 9,2 % des fermes, couvrant 8,7 % de la surface agricole utile. Le nombre de fermes certifiées *« continue globalement d'augmenter dans toutes les filières »*, note le ministère. Les exploitations principalement viticoles représentent toujours la majorité des fermes certifiées (60,9 %). Cependant, sur les six derniers mois de l'année écoulée, la part d'exploitations viticoles dans l'ensemble des structures certifiées recule de 2,1 %, selon le ministère. Cette diminution *« se fait au profit des exploitations avec élevage (+1,3 %) »*, précise la Rue de Varenne. Une tendance haussière déjà observée l'an passé. Concernant la voie de certification, 6 582 exploitations ont été certifiées selon la version rénovée (V4) entre juillet 2023 et janvier 2024, *« soit 169 % de plus qu'au premier semestre 2023 »*.

// EN IMAGE

Prairies *« La pousse de l'herbe abondante sur l'ensemble de l'hexagone »*

« La pousse cumulée des prairies permanentes est supérieure de 45 % à la moyenne observée sur la période de référence 1989-2018 », s'est réjoui, Agreste, le service statistique du ministère de l'Agriculture dans une récente note. *« Alors qu'au 20 avril, environ 21 % de la production annuelle de référence est habituellement réalisée, ce pourcentage atteint 30 % en 2024. Sur les 30 dernières années, 2024 arrive en seconde position derrière 2017 »*, ajoute l'étude. Excédentaire dans 97 % des régions fourragères (RF), l'excédent de la pousse dépasse même 50 % dans près de la moitié des RF. *« L'excédent par rapport à la pousse de référence varie selon la région, de 18 % en Bretagne à 76 % en Auvergne-Rhône-Alpes »*. Une exception toutefois: *« les 10 000 ha de prairies permanentes des côtes du Roussillon restées à l'écart des pluies »*, pointe Agreste. Les relevés ont été établis avant les pluies de la fin avril.



iStock/PPAM Picture

Terres de Bourgogne

1, rue des Coulots
CS 80075
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax 03 80 70 08 02

Éditeur: SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne). SARL au capital de 139231 € *(Création 1989, pour une durée de 99 années).* RCS B. 351475504
Associés principaux: FDSEA Côte-d'Or; FDSEA Nièvre; FDSEA Yonne
Commission paritaire des journaux et publication 0526 T 88045
ISSN: 1969-8232 Dépôt légal: à parution
Tirage moyen par numéro: 6200 ex.
Abonnement annuel: 123 € - **Prix au numéro:** 2,40 €
Imprimeries: Roto Champagne, rue des Frères Garnier, ZI de la Dame Huguenote, 52000 Chaumont.
Origine du papier: France / Belgique
Taux de fibres recyclées: 91 % - **Certification:** PEFC/FSC
« Eutrophisation » (ou impact sur l'eau): Ptot 0,01 kg/tonne

- **Gérante et directrice de publication:** Mauricette Besançon

Rédaction: redaction@terres-de-bourgogne.net
- **Rédacteur en chef:** Berty Robert b.robert@terres-de-bourgogne.net
- **Secrétaire de rédaction:** Frédéric Duclos fduclos@terres-de-bourgogne.net

Publicité: pub@terres-de-bourgogne.net
- **Régionale:** Jean-Yves Blondat: 03 80 78 90 35
- **Nationale:** SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14 Tél. 01 49 84 03 30

LE TRI + FACILE BAC DE TRI

// FRANCE CHINE

Plusieurs accords agricoles conclus

La visite d'Etat que le président chinois Xi Jinping a effectué en France du 5 au 7 mai a permis de conclure plusieurs accords commerciaux en lien avec l'agriculture. Les vins de Bourgogne, notamment, y ont gagné une protection renforcée.

« Plusieurs accords et protocoles ambitieux » renforçant *« la relation bilatérale entre les deux pays »*, ont été signés lors de la visite du Président de la République populaire de Chine entre les 5 et 7 mai, a indiqué le ministre de l'Agriculture Marc Fesneau dans un communiqué de presse. Parmi ceux-ci, il faut souligner l'accord de zonage en cas de foyer de grippe aviaire. Cet accord *« sécurise l'accès au marché chinois des entreprises françaises exportatrices de produits avicoles »*, car il permet, en cas de foyer de grippe aviaire, de maintenir les exportations venant des zones indemnes.

Un marché chinois plus ouvert

Deux autres accords ont été signés avec Yu Jinhua, ministre chargé de l'administration générale des douanes chinoises. Ils permettent l'ouverture du marché chinois aux abats porcins français ainsi qu'aux protéines transformées de porc. *« Il s'agit d'une véritable victoire pour toute la filière porcine française puisque cet accord va avoir un effet immédiat sur les exportations. Il va générer une augmentation du chiffre d'affaires à l'export vers la Chine d'environ 10 %. En 2023, les exportations vers ce pays, première destination des exportations françaises de viande de porc, se sont élevées à 260 millions d'euros »*, a réagi l'interprofession porcine (Inaporc) le 7 mai par voie de presse.

La visite du président chinois a en outre permis de reconduire des accords passés, en particulier celui entre le ministère français, l'Institut national de l'origine et de la qualité (Inao) et l'Administration nationale chinoise pour la propriété intellectuelle (China national intellectual property administration - Cnipa).

Les Bourgogne mieux protégés

Cet accord concerne les indications géographiques protégées agricoles et alimentaires. Cela concerne notamment du vin, du fromage, des spiritueux. Le ministère a précisé que deux appellations des vins de Bourgogne – Mâcon et Gevrey-Chambertin - seront *« reconnues et protégées en Chine »* et qu' *« un programme de travail jusqu'en 2025 est prévu pour en inclure de nouvelles »*. Ces décisions de protection des Appellations d'origine contrôlées Mâcon et Gevrey-Chambertin résultent d'un long travail engagé dès 2023.

Cette décision *« doit servir de modèle pour l'enregistrement, dans un second temps, de l'ensemble des appellations de la Bourgogne »*, ont réagi le Bureau interprofessionnel des vins de Bourgogne (BIVB) et la Confédération des appellations et des vignerons de Bourgogne (CAVB) dans un communiqué commun. Rappelons que la Bourgogne compte 84 AOC viticole et plusieurs centaines de Climats classés en AOC Village Premier Cru. *« Cet enregistrement est une très bonne nouvelle pour nos appellations et les progrès en termes de reconnaissance de nos droits. Cela est le fruit d'un travail de coopération exemplaire entre les acteurs de la filière bourguignonne (CAVB et BIVB) et les services de l'Etat (Inao, ministère de l'Agriculture, Ambassade de France en Chine). Nous ne pouvons que nous en féliciter »* soulignaient Thiébault Huber, président de la CAVB, et Laurent Delaunay, son homologue du BIVB.

Enfin, lors de cette visite, la Chine a entériné son adhésion à l'Organisation internationale de la vigne et du vin (OIV) dont le siège est à Dijon et qui compte une cinquantaine de membres. Une annonce dont s'est réjoui Marc Fesneau.

Alléger l'embargo sur le bœuf

Ce dernier a aussi évoqué le sort de l'accord signé en 2018 pour lever temporairement l'embargo chinois sur la viande bovine française, après l'épisode de l'encéphalopathie spongiforme bovine qui avait touché le cheptel français au début des années 2000. Les négociations sont toujours en cours pour une levée complète de cet embargo. Les deux pays discutent aussi d'une possible ouverture du marché chinois à la luzerne déshydratée.

Christophe Soulard



Les Présidents Emmanuel Macron et Xi Jinping, lors du passage de ce dernier en France et notamment dans les Hautes-Pyrénées.

Un partenaire incontournable

La Chine est d'une manière générale assez friande des produits français. Après la crise de la peste porcine (2020-2021), c'est vers la France que Pékin s'est tournée pour reconstituer une partie de son cheptel. Elle avait en effet perdu près de 28 millions de tonnes de sa production porcine en 30 mois. En 2022, la France a exporté 140 000 tonnes de porc en Chine, pour une valeur de 326 millions d'euros, faisant de l'empire du Milieu son premier débouché hors Union européenne. Le président chinois a d'ailleurs pu apprécier la qualité française lors de son voyage puisqu'il a mangé du porc noir de Bigorre lors de ce son passage dans les Hautes-Pyrénées. La Chine qui a substitué son maïs local et l'orge argentine par des orges françaises, a importé 2,4 Mt d'orge de France en février 2024 contre 1,3 Mt sur la campagne 2022/2023. Quant au blé tendre, les exportations vers Pékin se stabilisent : elles atteignaient fin février 1,8 Mt, contre 1 Mt fin février 2023 et 2,2 Mt fin février 2022. En outre La France a exporté en 2023, 32 millions de bouteilles de cognac en Chine en 2023 (29,6 M en 2022).



// FÊTE DE L'AGRICULTURE

C'est la semaine prochaine

Le calendrier avance avec une vitesse grand V : la fête départementale de l'agriculture, en Côte-d'Or, se tient dimanche 26 mai à Is-sur-Tille.

Is-sur-Tille accueille la fête départementale de l'agriculture dimanche 26 mai. Les Jeunes agriculteurs du canton et les membres du bureau JA21 attendent de nombreux visiteurs pour une journée placée sous le signe de la convivialité. Le rendez-vous est donné dès 10 heures à proximité du circuit autocross, où se déroulera une course de C15. *« Nous espérons la participation d'une vingtaine de pilotes, pour un très joli spectacle »*, lance Thibaut Aubry, le président de la fête. Plusieurs cantons JA sont inscrits, de même qu'une poignée d'OPA. Dijon Céréales annonçait, il y a quelques jours sur sa page Facebook, la présence de deux bolides aux couleurs de Nous Autrement et Mistral sur la ligne de départ. Dans les couloirs de la maison de l'agriculture à Bretenière, il se murmure même qu'un « président » sera aussi en piste le jour J. *« Ce type de course a fait sensation l'an passé à La Barotte, nous voulons revivre ces moments ! »*, poursuit Thibaut Aubry, qui espère une affluence entre 5 000 et 10 000 personnes à ce grand rendez-vous.



Drone21 Bourgogne

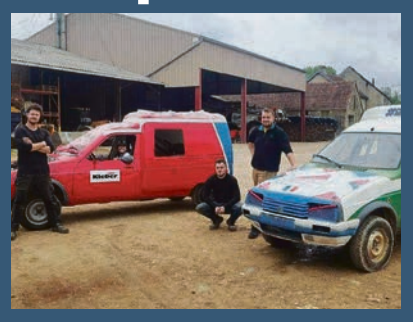
Le groupe issois relève un beau défi en endossant le « costume » d'organisateur de la fête de l'agriculture, quelques semaines seulement après la constitution de l'équipe.

« BAF » sera là

Le réseau Bienvenue à la Ferme sera en charge de la restauration et de l'organisation du marché de producteurs, pour lequel une quinzaine d'exposants sont attendus. Les visiteurs pourront se restaurer avec des produits venant de la boucherie Carnésien, de la Ferme d'Étaules et du Gaec Villarmet. De nombreuses animations agrémenteront cette fête, avec notamment une mini-ferme, des démonstrations de tonte de moutons et de filage de laine, du travail sur bois, un loto bouse, une exposition de matériel agricole, des structures gonflables, du lancer de bottes, un jeu consistant à estimer le poids d'une poule pour la remporter… Deux concerts seront également proposés par le chanteur issois Patrice Terrier.

AG

La team châtillonnaise est prête



Le canton JA de Châtillon-Laignes-Montigny sera représenté par deux C15 le 26 mai. Le premier, nommé *« BDP engineering performance »*, est le bolide qui avait remporté la course sur le circuit de La Barotte, en septembre 2023. Anthony Guinot, agriculteur à Verdonnet, en sera à nouveau aux *« manettes »*. Un second C15 sera sur la ligne de départ avec Sonic, qui sera piloté par Guy Roger, salarié agricole à Ampilly-les-Bordes. Les deux JA seront secondés par Quentin Courtegère, mécanicien le jour J et même au quotidien, chez SV Pro à Châtillon-sur-Seine. *« Tout est respecté au niveau de la sécurité, nous avons réglé deux trois petites bricoles et nous les avons repeints. Nous avons hâte d'y être pour passer un bon moment avec tous les participants, sur un circuit qui doit vraiment valoir le coup ! »*, confie Guy Roger, qui pilotait la Moiss'batt de son canton lors de la dernière fête de l'agriculture.

// JA DE BRINON-SUR-BEUVRON

« Continuer notre histoire »

Les JA de Brinon-sur-Beuvron ont un nouveau bureau.

Le 15 mars, les JA de Brinon-sur-Beuvron tenaient leur assemblée cantonale afin d'élire leur nouveau bureau qui se compose dorénavant de : Mickaël Tardivon, président ; vice-présidents : Thomas Beaumier et Jean-Baptiste Haghbaert ; Yann Denis, secrétaire général ; Louis Clément de Givry, trésorier ; Yann Denis, administrateur. Pour sa première mandature, Mickaël Tardivon, 32 ans, pointe : *« je prends la suite de Yann, qui par ailleurs nous a accordé de nombreuses années comme président ; nous l'en remercions chaleureusement »*. Ainsi, pour l'avenir, il a quelques idées en tête : *« Notre canton a été très actif il y a de cela 40 ans, et nous souhaitons continuer notre histoire, en maintenant le patrimoine en place : le concours de labour courant le 14 septembre. Mais, nous souhaitons également dynamiser la vie dans nos campagnes en innovant. En effet, nous souhaiterions éventuellement relancer notre jugement de bétail en l'alliant à un marché de Noël. Cela permettrait, comme pour nos autres manifestations, de faire le lien entre le monde agricole et le grand public. Pour nous, qu'importent les horizons de chacun, le but est juste de passer un bon moment tous ensemble. En plus, nous sommes en train de préparer une formation aux premiers secours (financée par Groupama caisse locale de Brinon) à l'automne. À la suite de cette journée, aura lieu une réunion à thème (probablement sur l'assurance récolte) qui se clôturera par un dîner au restaurant »*. Pour lui, les JA de Brinon-sur-Beuvron, *« ne sont pas très nombreux, pour l'instant, mais on peut toujours compter sur nous. Lorsque nous nous engageons à participer, nous sommes là – nous l'avons encore prouvé lors des manifestations de Nevers où nous nous sommes improvisés restaurateurs pour tous. Je suis persuadé que cette fiabilité permet aussi de rassembler les foules. Enfin, l'engagement JA peut rebuter, mais il faut avoir à l'esprit que c'est un groupement convivial permettant de recevoir le plus beau cadeau du monde : le sourire des visiteurs durant nos manifestations… »*.

Chloé Monget

Pour rejoindre les JA de Brinon-sur-Beuvron : mickael.tardivon@orange.fr ou au 06 84 94 21 08.



Les JA de Brinon-sur-Beuvron prévoient de nouveaux rendez-vous pour leur canton en plus du traditionnel concours de labour (ici cliché de l'édition 2023).

// JEUNES AGRICULTEURS

Précy a son équipe

Un nouveau canton JA vient de voir le jour en Côte-d'Or, à Précy-sous-Thil.



Les jeunes Préciliens réunis le 3 mai à Normier.

Le réseau JA continue d'étendre sa toile en Côte-d'Or ! Quelques semaines après Is-sur-Tille, c'est au tour de Précy-sous-Thil de constituer une équipe. L'officialisation a eu lieu le 3 mai à Normier. *« C'était en projet depuis un an, environ. Nous étions un noyau de cinq ou six jeunes et beaucoup de monde nous a rejoints depuis »*, informe Théo Villarmet, en cours d'installation sur la ferme familiale à Thil-la-Ville. Ce jeune homme de 22 ans, titulaire d'un bac STAV et d'un BTS Acse obtenus à Fontaines (71), a d'ailleurs été élu président de ce nouveau groupe JA : *« Yan Champonnois, de Précy, est le vice-président. Alissia Heurtin, de Vic-sous-Thil assurera le secrétariat. Floris Lechenault, de Saint-Thibault, est trésorier. Nous sommes déjà entre 25 et 30 dans notre effectif, nous ne pensions pas en avoir autant, aussi vite ! »*. Comme le laisse penser la photo de groupe prise le 3 mai, la moyenne d'âge paraît *« très peu élevée »*. Théo Villarmet le confirme rapidement : *« nous n'avons pas calculé mais à mon avis, elle ne doit pas dépasser les 20 ans ! Beaucoup d'étudiants font partie de notre équipe, il y a aussi des salariés, des jeunes en cours d'installation et une poignée d'installés. Ces différents profils représentent bien l'agriculture de notre canton : c'est une bonne chose pour promouvoir nos métiers »*. Le président fait remarquer qu'il n'y avait plus d'équipe JA à Précy-sous-Thil depuis presque 15 ans : *« il était temps de repartir de l'avant, avec tous ces jeunes… Il aurait été possible d'intégrer d'autres cantons mais nous voulions notre propre équipe, à Précy-sous-Thil. C'est désormais chose faite, avec un groupe me semble-t-il très motivé ! »*.

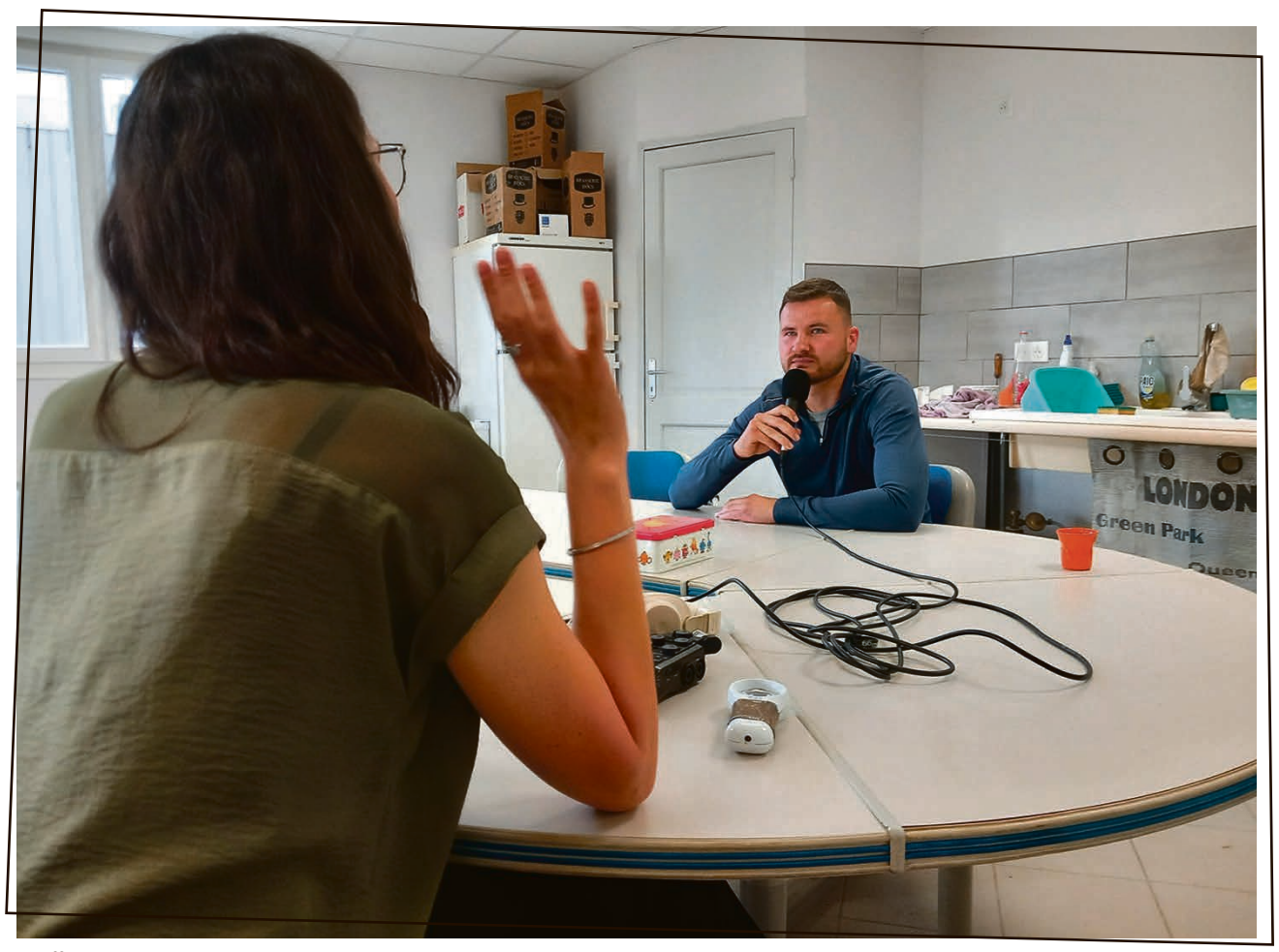
Les Préciliens se réuniront à nouveau ce vendredi 24 mai : *« nous aborderons notamment nos futurs projets. Les idées ne manquent pas : organiser un bal cet été est une possibilité, proposer un repas cet hiver en est une autre… Rien n'est encore acté, toutes les idées sont bonnes à prendre. Une page Facebook sera prochainement créée pour communiquer sur nos actions et l'actualité »*.

AG

// EMPLOI

21 Du son pour des vocations

Ces dernières semaines, l'Anefa de Côte-d'Or a réalisé une série de podcasts sur des personnes salariées du monde agricole et leurs employeurs. Des témoignages à écouter à partir de la mi-juin.



Geoffrey Brocard, salarié de l'exploitation Asdrubal, à Is-sur-Tille, depuis 2019, a apporté son témoignage sur les raisons qui l'on conduit à vouloir travailler dans le milieu agricole.



Pour la podcasteuse Marie Duris, faire parler l'employeur Maxime Asdrubal dans son univers de travail, surtout sur un plan sonore, contribue à rendre le podcast plus attractif et en prise avec le réel.

Donner envie d'aller vers les métiers de l'agriculture, c'est le défi que s'est donné l'antenne côte-d'orienne de l'Association nationale pour l'emploi et la formation en agriculture (Anefa). Pour ce faire, elle a choisi d'avoir recours à un média de plus en plus utilisé : le podcast. C'est de la radio mais que l'on peut écouter quand on le souhaite, en le téléchargeant comme on le fait d'une vidéo. Évidemment, ici, le son est à la base de tout. Laurence Berteau, animatrice Emploi au sein de l'Anefa 21 s'est donc adjoint les services de Marie Duris, journaliste podcasteuse, afin d'aller recueillir et monter les témoignages et les ambiances sonores destinées à plonger l'auditeur dans la réalité décrite. Le tout va donner un ensemble de podcasts qui seront diffusés à partir du 17 juin. Quatre podcasts ont été programmés, abordant des réalités agricoles et viticoles diverses, donnant la parole à des employés, des stagiaires et des employeurs pour que toutes et tous parlent de leur choix, de leur quotidien, de leurs attentes et, au final, donnent envie d'aller vers ces métiers.

Un univers sonore pour donner envie

Les premiers à se confronter à l'exercice étaient Geoffrey Brocard et Maxime Asdrubal. Le premier est salarié au sein de l'exploitation du second, à Is-sur-Tille. Recruté en CDI en 2019, Geoffrey est agent en polyculture-élevage. Recrutements, raisons de son choix, nature des missions qu'il remplit au quotidien : la podcasteuse Marie Duris mène un véritable reportage radiophonique en face-à-face avec le salarié de cette exploitation qui procède à de l'engraissement de bovins. Elle passe aussi un temps considérable avec l'un des responsables de l'exploitation qui lui explique sa manière de travailler. C'est l'occasion de déambuler dans les stabulations et de recueillir des sons d'ambiance qui viendront ponctuer les propos tenus. Ces podcasts sont conçus comme une porte d'entrée destinée à ouvrir des horizons sur les métiers agricoles : ils sont un moyen simple et attractif de se projeter dans une ambiance. De plus, l'avantage du podcast sur la vidéo, c'est qu'il stimule beaucoup plus l'imagination, alors à vous de construire vos propres images et peut-être de concevoir une vocation que ces sons auront su réveiller !

Berty Robert

// RECRUTEMENT

58 La saison est lancée !

Pour répondre à la demande en matière de main-d'œuvre saisonnière, une campagne de recrutement est engagée par l'Association nationale pour l'emploi et la formation en agriculture, le Groupement d'employeurs départemental et le service de remplacement de la Nièvre. À vos CV !

Ensilages, fenaisons, moissons… la saison des récoltes va bientôt débuter avec les saisonniers. Pour ces derniers, divers organismes existent pour répondre aux demandes des exploitants – facilitant ainsi les démarches pour toutes les parties. Ainsi, l'Association nationale pour l'emploi et la formation en agriculture (Anefa), le groupement d'employeurs départemental (GED 58) et le service de remplacement de la Nièvre (SR 58), vous proposent de leur transmettre vos CV. Pour rappel, ces associations recherchent, en CDD, CDI ou pour des jobs d'été, des salariés agricoles qualifiés ou non avec une appétence pour la nature et les missions en extérieur. Chacune de ces structures ayant des visées spécifiques, voici un récapitulatif de ces dernières.



Le SR, le GED et l'Anefa de la Nièvre sont ouverts du lundi au vendredi de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h.

Service de remplacement

Cette association offre aux chefs d'exploitation la possibilité d'être remplacé dans leur structure suite à des maladies, accidents, congés maternité ou paternité, vacances, etc. Les agents de remplacement sont là pour épauler les agriculteurs dans ces périodes en les suppléants dans leurs missions quotidiennes.
Renseignements : service.remplacement58@yahoo.fr ou 03 86 93 40 93.

GED

Le Groupement d'employeurs départemental (GED) met à disposition des salariés en emploi partagé dans plusieurs exploitations. Ainsi, le GED se charge de l'embauche, du traitement des contrats de travail et des bulletins de salaire ; évitant aux exploitants une charge administrative supplémentaire. Le chef d'exploitation doit uniquement organiser les journées de travail du salarié.
Renseignements : gedagrirural@gmail.com ou 03 86 93 40 27.

Anefa

L'Association nationale pour l'emploi et la formation en agriculture (Anefa) développe et promeut les formations ainsi que les métiers liés à l'agriculture. Elle a également pour vocation de seconder les agriculteurs dans leur recrutement au quotidien en réceptionnant et triant les candidatures, puis, en mettant en relation candidats et employeurs. Sur son site internet (lagriculture-recrute.org), le chef d'exploitation peut déposer son offre d'emploi et le salarié peut renseigner son CV et ses coordonnées.
Renseignements : nievre@anefa.org ou 03 86 93 40 94.

Daphnée Thenadey (Anefa, SR et GED 58)



// CHAMBRE D'AGRICULTURE

Allez viens, on s'installe

La Maison de l'agriculture de Bretenière accueille régulièrement de nouveaux porteurs de projets. La semaine dernière, douze Côte-d'Oriens réalisaient leur stage 21 heures.



Les stagiaires accompagnés de Chloë Moureau, l'une de leurs animatrices, en bas à gauche.

Cela va sans dire : on ne s'installe pas agriculteur du jour au lendemain ! Plusieurs démarches sont à suivre comme le stage 21 heures. Celui-ci est l'une des étapes « inévitables » du Plan de professionnalisation personnalisé (PPP), obligatoire lors d'une demande de DJA. *« Nous accueillons entre 10 et 15 nouvelles personnes tous les deux mois, environ »*, présente Thomas Michaut, responsable des formations installation et transmission à la Chambre d'agriculture, qui poursuit : *« ce stage permet d'identifier les différentes étapes pour la création d'une entreprise agricole. C'est aussi l'occasion de rencontrer et de connaître les différents interlocuteurs institutionnels et professionnels que nos stagiaires seront amenés à côtoyer tout au long de leur carrière. Je pense notamment à la Safer, à la MSA, à la DDT… Plusieurs thématiques sont abordées comme l'urbanisme, la gestion des baux, l'agroécologie, la comptabilité, la fiscalité… »*. Le nouveau groupe, accueilli le 6 mai à Bretenière, était composé de Baptiste Foulet (Vandenesse-en-Auxois), Jean-Florent Caillot (Sainte-Marie-la-Blanche), Jules Perrot (Valmont), Matthieu Franet (Hauteville-lès-Dijon), Jules Laurence (Meursault), Paul Czarnyszka (Étevaux), Alban Chapuis (Chivres), Aurélie Jacotot (Mavilly-Mandelot), Baptiste Brocard (Chaudenay-le-Château), Aude Louillat (Dijon), Nathan Czarnyszka (Étevaux) et Sidi Ag Tiyoukene (Dijon).

AG

Rencontre



Baptiste Brocard, fils d'agriculteur à Chaudenay-le-Château, faisait partie des douze stagiaires de cette session. Ce jeune homme de 20 ans est actuellement en BTS Acse à la MFR de Pouilly-en-Auxois et projette de s'installer courant 2025 sur la ferme familiale : *« Ce stage 21 heures est une étape parmi d'autres dans mon parcours à l'installation. Au total, nous viendrons à trois reprises, ici à Bretenière. Ce matin, pour ma première journée, nous nous sommes présentés et chacun a parlé de son projet, de ses motivations. Pour ma part, je rejoindrai mon père avec l'idée de développer le cheptel bovin, en passant si possible de 75 à 120 vêlages. Le reste du stage est principalement des interventions extérieures, de différents partenaires de l'agriculture. Chacun présente ses actions et le cadre dans lequel nous pourrons les contacter plus tard, quand nous serons installés »*. **Baptiste Brocard devrait travailler sur l'exploitation familiale dès cet été, mais en tant que salarié :** *« mon contrat d'apprentissage au Gaec Loiseau, de Meilly-sur-Rouvres, termine le 31 juillet. Je serai disponible dès le lendemain ! Mais avant cette date, j'aurai bien sûr les examens du BTS avec une épreuve écrite le 12 juin et deux oraux à la fin du mois »*.

// PRÉFECTURE

Sébastien Hennon, nouveau sous-préfet d'Avallon



Préfecture de l'Yonne

Sébastien Hennon a officiellement pris ses fonctions de sous-préfet, à la sous-préfecture d'Avallon, le lundi 6 mai.

Sébastien Hennon a officiellement pris ses fonctions de sous-préfet, à la sous-préfecture d'Avallon, le lundi 6 mai. Il était, depuis janvier 2019, directeur adjoint du cabinet du président de la région Hauts-de-France, Xavier Bertrand.

En tant que sous-préfet, Sébastien Hennon est le délégué du préfet de l'Yonne, Pascal Jan, dans l'arrondissement d'Avallon. Il assiste le préfet dans la représentation territoriale de l'État et, sous son autorité, veille au respect des lois, aux règlements et concourt du maintien de l'ordre public, ainsi qu'à la sécurité des populations ; il est aussi chargé d'animer et coordonner l'action, dans l'arrondissement, des services de l'État (ces dispositions s'appliquent à la gendarmerie nationale, dans les limites compatibles avec son statut militaire) ; il participe à l'exercice du contrôle administratif et au conseil aux collectivités territoriales.

Le préfet de l'Yonne peut aussi lui confier des missions particulières, temporaires, ou permanentes, le cas échéant hors de l'arrondissement, au même titre que le préfet de région, avec l'accord du préfet de département.

Christopher Levé

// TRAIT AUXOIS

Alexandra Bailly, nouvelle présidente de l'UNCTA

La jeune femme de 26 ans succède à Frédéric Berrier à la tête de l'Union nationale du cheval Trait Auxois.

Grande nouveauté chez les éleveurs de Traits Auxois : l'Union est désormais présidée par une éleveuse, en la personne d'Alexandra Bailly. Membre du conseil d'administration depuis deux ans, cette habitante de Saulieu a pris le relais de Frédéric Berrier, qui ne s'est pas représenté pour un troisième mandat. Alexandra Bailly n'est pas inconnue au bataillon, loin de là. La jeune femme de 26 ans est omniprésente sur les concours, et travaille dans le monde de l'élevage, à Bovins Croissance, à la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or.



Amoureuse du Trait Auxois depuis son plus jeune âge (le *« virus »* lui a été transmis par Georges, son père, éleveur à Meursanges), la nouvelle présidente de l'UNCTA aura à cœur d'apporter sa pierre à l'édifice en mettant à profit son temps et son énergie pour le Trait Auxois : *« Nous devons tout faire pour préserver cette race à faible effectif, qui est menacée de disparition. Non, mon arrivée ne va rien révolutionner pour autant ! L'idée est de poursuivre le travail engagé, en essayant de maintenir la centaine de naissances que nous avons chaque année. Pour cela, il faudra travailler sur le revenu des éleveurs en essayant de garantir un prix de la viande chevaline au plus haut et ainsi inciter les jeunes à faire naître des poulains. Nous devons aussi nous mobiliser sur un maximum de manifestations pour faire connaître et promouvoir cette si belle race bourguignonne ! »*. Alexandra Bailly rappelle les nombreux atouts du Trait Auxois : *« c'est une race complète, parfaitement adaptée à nos campagnes. Ce cheval rustique peut être utilisé toute l'année, il s'adapte à tous les travaux qu'on lui demande. Il est facile de caractère, il peut facilement pâturer avec d'autres espèces. Le Trait Auxois nécessite peu d'entretien, nous pouvons le valoriser de différentes manières, tant pour l'élevage que l'utilisation avec des chevaux débourrés pour le loisir mais aussi pour le travail dans les vignes et le débardage en forêt. C'est un second volet de valorisation qu'il ne faut pas oublier »*.

AG

Les rendez-vous de l'année

Tour de France à Posanges samedi 6 juillet, relais de la flamme olympique à Saulieu vendredi 12 juillet. Concours locaux modèles et allures : Liernais samedi 3 août, Meursanges samedi 10 août, Étang-sur-Arroux (71) lundi 12 août, Vitteaux (21) jeudi 15 août. Concours national à Semur-en-Auxois : femelles samedi 7 septembre, mâles dimanche 8 septembre. Concours de poulains à Saulieu samedi 19 octobre.

// CIRHYO

La production porcine française en baisse

Lors de l'assemblée générale de la coopérative porcine Cirhyo, le mercredi 17 avril, à Appoigny, un point sur la filière porcine française a été fait : une baisse de la production est à constater, ce qui inquiète la filière en manque de nouveaux installés.

Comme l'a indiqué la coopérative porcine Cirhyo, lors de son assemblée générale, le mercredi 17 avril, à Appoigny, la production porcine française n'échappe pas à la tendance de décroissance des productions animales, toutes espèces confondues. La diminution de la production au niveau nationale avoisine les 5 % en 2023. Selon les chiffres de l'IFIP (institut du porc), le cheptel porcin français a régressé de 11,6 % entre 2012 et 2022, quand d'autres pays comme l'Espagne (premier producteur porcin européen) ont augmenté leur production de plus de 30 %.

Pourtant, dans le même temps, la consommation de viande de porc reste stable. Une très légère baisse (de 0,4 %) est à constater entre 2012 et 2022. La demande est donc bien présente et sans reprise en main de la production, la porte est ouverte à l'importation de viande de porc venant d'autres pays (aux normes ne correspondant pas à l'exigence française), comme le craint la coopérative.

L'importance de renouveler les générations

Pour contrer cela, la seule solution, à l'image de bon nombre d'autres productions, est d'attirer des jeunes. Aujourd'hui, beaucoup d'éleveurs sont proches de la retraite et faute de repreneurs, ce sont des élevages qui s'arrêteront.

Cirhyo assure que le maintien de la production passera par la capacité à attirer de la main-d'œuvre. Pour les jeunes éleveurs prêts à s'engager dans cette production porcine, la coopérative propose un accompagnement sur leurs projets.

Christopher Levé



Cirhyo

L'assemblée générale de la coopérative porcine Cirhyo a eu lieu le mercredi 17 avril, à Appoigny.

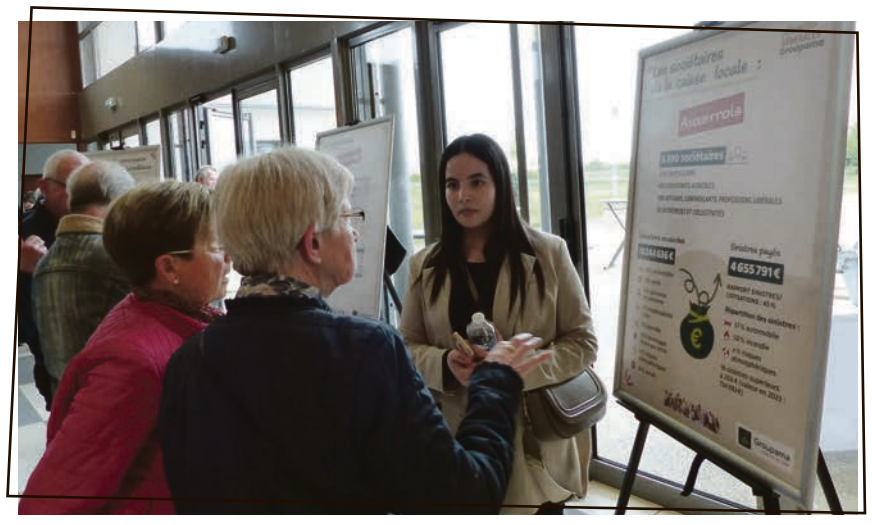
Cirhyo en quelques chiffres

La coopérative Cirhyo, dont le siège est situé à Montluçon (03), c'est 490 éleveurs porcins adhérents répartis sur 33 départements du centre de la France (dont l'Yonne), pour une production, en 2023, de 1 330 000 porcs charcutiers.

// GROUPAMA

La formule « assemblée générale dynamique » adoptée

Les dix assemblées générales de Groupama ont eu lieu dans chacune des caisses locales du département. Pour certaines, la formule « dynamique » déjà testée l'an dernier, a été reconduite.



Les élus et les commerciaux ont présenté Groupama, ses chiffres, ses actions, à travers de petits ateliers.

Chaque année, Groupama va à la rencontre de ses sociétaires lors des assemblées générales des dix caisses locales de l'Yonne. « *Tous nos sociétaires étaient invités : agriculteurs, salariés, professions libérales, retraités. C'est un moment privilégié, de rencontre avec eux où on peut leur exposer tout ce que font leurs caisses locales pour soutenir les territoires, par le biais de subventions données à des associations sportives, culturelles, à tout ce qui peut faire vivre un territoire et qui crée un tissu social grâce à nos ambassadeurs de terrain qui sont nos élus* », détaille Valérie Zekl, responsable de la vie mutualiste dans l'Yonne pour Groupama Paris Val de Loire. « *Lors de ces assemblées générales, les sociétaires découvrent également les chiffres de leurs caisses locales, avec les résultats, les dépenses, les cotisations, et ce que l'on a redonné pour les sinistres* ».

La prévention sous tous ses aspects

Testée l'année dernière, la formule « assemblée générale dynamique » a été reprise dans six caisses locales cette année. « *Contrairement à une assemblée générale classique, les élus et les commerciaux présentent Groupama, ses chiffres, ses actions, à travers de petits ateliers. On a pu présenter la fondation Groupama pour la santé, qui vient en soutien d'associations qui luttent contre les maladies rares. Il y avait aussi un stand dédié à la sécurité routière, en partenariat avec la préfecture de l'Yonne, car Groupama est toujours dans l'aspect de la prévention, qui est dans l'ADN de l'entreprise. Dans ce même schéma, on a également pu inscrire des personnes à nos formations aux gestes qui sauvent (deux prochaines journées sont prévues à Auxerre, le 23 mai, et à Sens, le 6 juin ; d'autres sont également programmées à partir de la rentrée)* », liste Valérie Zekl.

« *Les gens ont aussi pu tester le simulateur de conduite, qui appartient à Groupama, et qui permet de faire de la prévention routière. Enfin, on avait un atelier pour savoir comment remplir son constat à l'amiable, ce qui est très important pour savoir comment remplir correctement un constat et éviter d'être pénalisé si on n'est pas responsable* ».

Une formule qui plaît beaucoup aux sociétaires, qui peuvent échanger instantanément avec les représentants des différents métiers de l'assureur, et qui devrait être renouvelée les prochaines années.

Christopher Levé



// PROFILAIT

Améliorer la valeur alimentaire de l'herbe récoltée

Dans le cadre du projet régional de filière Profilait(1), plusieurs partenaires(2) ont travaillé sur l'évaluation des besoins en protéines des élevages bovins laitiers de la région Bourgogne-Franche-Comté et sur les leviers pour accroître l'autonomie protéique. Il en résulte cinq fiches techniques qui présentent synthétiquement ces leviers et potentielles marges de progrès. Premier épisode avec la valeur alimentaire de l'herbe.

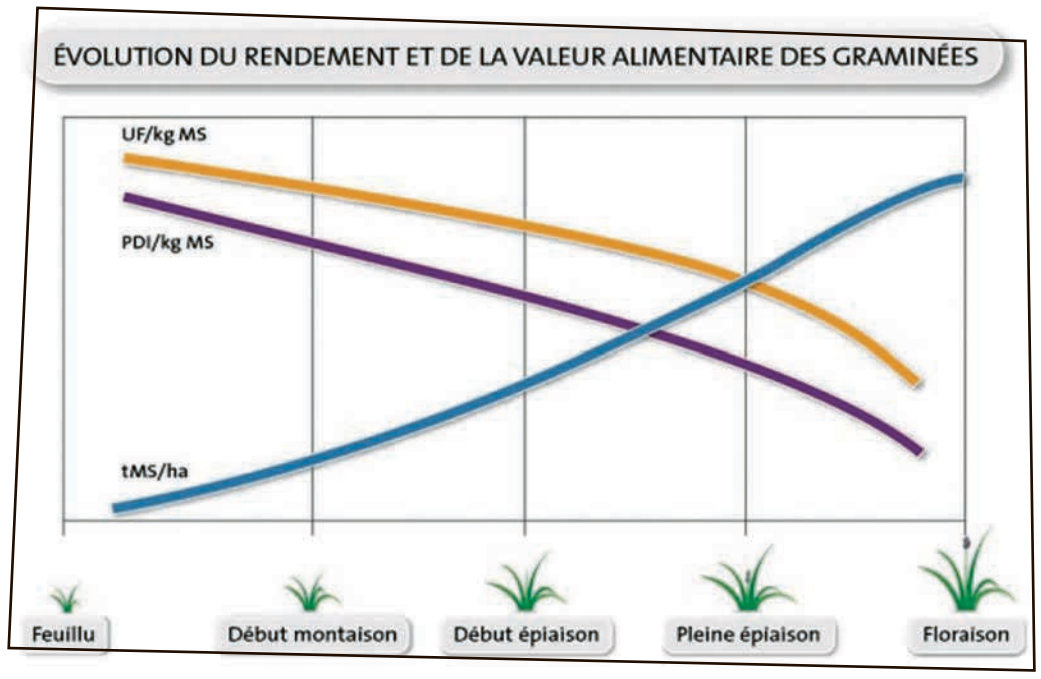
La situation actuelle en Bourgogne-Franche-Comté (BFC) fait apparaître des écarts importants entre les valeurs azotées des foins : + 2,7 points de MAT pour les meilleurs et - 2,4 points pour les moins bons au regard des valeurs moyennes. Ces écarts représentent de l'ordre de 120 kg de MAT/ha en prenant par exemple un rendement de 4,5 t/ha. Pour les ensilages d'herbe, les écarts sont de plus ou moins 1,6 point de MAT entre les 25 % meilleurs et les 25 % moins bons par rapport aux moyennes.

Les marges de progrès

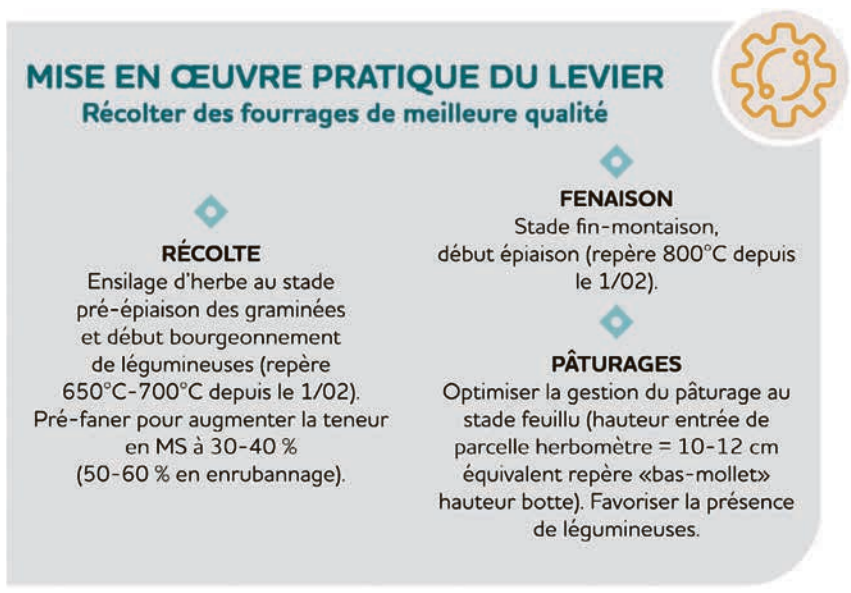
En améliorant la qualité des fourrages de 2 points de MAT pour les foins, pour les regains et les ensilages d'herbe, on peut estimer les économies potentielles de tourteau et les gains économiques engendrés. Ce chiffrage n'intègre pas l'économie liée à une augmentation de la valeur énergétique (UFL) des fourrages. Ces gains nécessitent des récoltes au stade optimum (fin montaison - début épiaison) de prairies de qualité (teneur en légumineuses) dans des conditions favorables avec une fertilisation adaptée et une bonne conservation des fourrages.

(1) Lancé en 2021, Profilait est un projet régional qui vise à développer une filière protéines de proximité contractualisée, au service des exploitations et des productions régionales, en misant sur la complémentarité des secteurs des grandes cultures et de l'élevage.

(2)Les fiches Profilait sont disponibles au format PDF sur www.profilait.fr. Elles ont été rédigées par : Louise Crépeau (CEL 25/90), Denis Chapuis (Chambre agriculture 71), Jean-Marie Curtil (Chambre agriculture 25/90), Marc Sorèze (Terre Comtoise) et Alice Berchoux (Idele).



Évolution du rendement et de la valeur alimentaire des graminées.



Mise en œuvre pratique du levier.

FACTEURS DE VARIATION DE LA QUALITÉ DE L'HERBE
Espèces fourragères
Qualité des prairies (teneur en légumineuses)
Cycle de pousse
Stade de végétation
Pour les foins, récolter à partir de 60% de MS (vrac) et 85% MS (bottes)
Conditions de récolte (faner et andainer avec soin pour limiter les pertes de feuilles) et de conservation (ensilage)

Facteurs de variation de la qualité de l'herbe.

HYPOTHÈSES	Foin et regain + 2 pts MAT		Ensilage herbe + 2 pts MAT (6kg MS + Maïs Ensilage)	
GAIN	Quantité de Tourteau	Euros (1)	Quantité de Tourteau	Euros (1)
par vache laitière	0,8 kg	94 €	0,3 kg	35 €
pour le troupeau (2)	7.9 T	5150 € (55 vaches laitières)	4.3 T	2800 € (80 vaches laitières)

(1) Tourteau 40% MAT à 650€/T

(2) exemple pour 180 jours

Tableau des hypothèses.

FOIN DE BALLES RONDES analysés entre 2016 et 2021

	25% moins bons	Valeurs moyennes	25% meilleurs
Nombre d'analyses	133	530	133
MS	90,3	89,7	89,3
MAT g/kg MS	64	88	115
UFL / kg de MS	0,65	0,73	0,80

urce : Conseil Élevage 25-90.
leurs INRA 2007 en sec.

Valeurs alimentaires foin.

ENSILAGE D'HERBE (RGI et PT)

	25% moins bons	Valeurs moyennes	25% meilleurs
Nombre d'analyses	36	71	36
MS	30,1	37,5	44
MAT g/kg MS	124	140	156
UFL / kg de MS	0,8	0,9	1

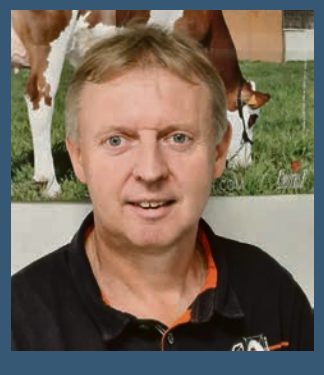
Source : CESAR 2022.

Valeurs alimentaires ensilage d'herbe.



Les conditions de réussite.

La première ressource de l'éleveur



Jean-Marie Curtil est conseiller en productions fourragères à la Chambre d'agriculture du Doubs et du Territoire de Belfort : *« L'herbe est la première ressource en énergie et protéines disponible pour l'éleveur. En revanche, elle lui demande une certaine technicité au vu de sa saisonnalité, de la diversité des espèces et des contraintes pédoclimatiques propres à chaque secteur. Récolter l'herbe au bon stade conditionne la valeur alimentaire des fourrages ; valeurs « optimales » du stade feuillu au stade fin montaison-veille d'épiaison. Des écarts en valeur azotée de l'ordre de 5 points de MAT entre les foins et 3 points entre les ensilages sont mesurés. Bien observer les stades de la prairie en lien avec les repères de sommes de températures depuis le 1er février pour les récoltes précoces et adopter les bonnes pratiques de récolte sont les préalables (fauche en début d'après-midi ; teneur en MS à la récolte), sans oublier des conditions météo favorables pour assurer la conservation de fourrages de qualité. »*

BONNE CCCCCCHANCE.

#Bonne6Chance, gagner n'a jamais été aussi simple !

GAGNEZ CE TRACTEUR



LE 6C RVSHIFT DEUTZFAHRMER

Parce que vous êtes agriculteur, gagner un tracteur n'a jamais été aussi simple !
Inscrivez-vous vite sur le site deutz-fahr.com, 10 secondes suffisent pour participer au tirage au sort du jeu #Bonne6Chance et gagner ce tracteur 6135 C RVshift édition unique DEUTZFAHRMER !
Jeu sans obligation d'achat !

Inscrivez-Vous

En partenariat avec MICHELIN

TRACTEUR À DÉCOUVRIR SUR LE DEUTZFAHRMER FESTIVAL 2024

DISPONIBLE SUR Google Play

Télécharger dans l'App Store

Suivez-nous sur

DEUTZ-FAHR est une marque de SDF

Voir règlement sur deutz-fahr.com. Visuel non contractuel.

DEUTZ FAHR

// GESTION DES RISQUES SANITAIRES

58

Penser au plus simple

Différents leviers existent en matière de gestion des risques sanitaires. Si certains sont communs à de nombreuses exploitations, d'autres sont plus spécifiques. Dans cette optique, après le retour d'expérience de Laurent Goby, Jean-Loup Laudet (Gaec Laudet) et Cédryck Biet [1], c'est au tour des associés du Gaec de Clairefontaine (Garchizy) de partager leurs pratiques.



Éric et Rémi Thibaudat sont les deux associés du Gaec de Clairefontaine.

Éric et Rémi Thibaudat sont à la tête de 120 vaches Charolaises (non inscrites) et de 308 ha environ (dont 140 ha de prairies naturelles, 20 ha de prairies temporaires – luzerne, trèfle violet, ray-grass, méteil - et de 140 ha de cultures – triticale, blé, orge, colza tournesol en sec).

Pour eux, les premières actions limitant les maladies sont le dépistage et la vaccination. *« L'exploitation fait partie des pilotes pour la BVD. Cet outil est utile pour se positionner rapidement dans la gestion de son cheptel. En parallèle, nous vaccinons contre la FCO et les diarrhées néonatales (Fencovis). Le préventif évite les dépenses d'argent et de temps tout en s'épargnant de voir ses animaux dépérir…»*. Pour les animaux achetés à l'extérieur ils stipulent : *« nous faisons une quarantaine en stabule par précaution »*. Dans la même veine de prévention, ils nettoient les bâtiments toutes les cinq semaines environ : *« les animaux sont dans un environnement propre et nous aussi ; c'est plus agréable de travailler ainsi »*. Au fil du temps, ils précisent que leurs pratiques évoluent. *« Nous avons modifié les apports de minéraux avec un ajustement réalisé tous les ans suite aux résultats d'analyses des fourrages et de l'eau des puits. Cela permet d'avoir des rations parfaitement adaptées. Depuis la mise en place de ce fonctionnement, il y a trois ans environ, nous constatons moins de perte de veaux et moins de problèmes de remplissage »*.

Partager pour avancer

En parallèle, ils pointent : *« il est important de discuter en toute transparence avec ses voisins. En effet, il faut partager ses problèmes afin que ceux qui nous entourent puissent prendre des mesures préventives, en plus de celles que l'on met soi-même en place. La diffusion de l'information est un des éléments pour éviter les propagations »*. Sur ce point, ils évoquent un souci sur un lot positionné en lisière de forêt depuis 2023 : *« nous notons des problèmes sur les génisses mises à cet endroit. En parlant avec d'autres exploitants ayant des terres en limite des Bertranges, nous nous sommes aperçus qu'eux aussi avaient les mêmes déconvenues. Nous avons réalisé des analyses de sang et sommes en attente des résultats. Si nous n'avions pas échangé avec nos collègues, nous n'aurions pas forcément eu l'idée de faire cela »*.

Modifications en prévision

Enfin, les associés constatent que *« les intervenants n'ont pas forcément le temps de changer ou de nettoyer leurs chaussures entre deux interventions d'une exploitation à une autre. En leur proposant une paire, cela permettrait d'éviter l'importation ou l'exportation de pathogènes. Nous pensons aussi mettre en place un pédiluve, mais pour qu'il soit efficace il faut changer l'eau à chaque utilisation… Pour l'instant, cela nous semble compliqué à gérer »*. Ils rappellent : *« dans notre quotidien, nous ne partons jamais de la stabule sans les bottes lavées »*. Pour eux, si certaines précautions sont donc difficiles à instaurer, d'autres doivent être démocratisées. *« Il est dommage que les précautions prises dans les élevages de porcs ou de volailles ne soient pas appliquées pour les élevages bovins. En effet, dans les premiers, les visiteurs savent qu'il est interdit de rentrer dans les bâtiments, même pour chercher l'exploitant. A contrario, dans une exploitation bovine, il n'est pas rare de voir techniciens et autres intervenants se balader pour trouver leur interlocuteur… Même si les bovins sont relativement moins fragiles, ils n'en restent pas moins des animaux susceptibles de contracter des maladies. Il serait bon que chacun prenne la mesure des risques, et ce à pied comme en voiture»*. Dans cette optique, ils envisagent l'installation de panneaux d'interdiction d'entrée et d'un fléchage vers un parking spécifique : *« Nous nous garons déjà tous les deux au même endroit, il n'y a pas de raison que les visiteurs ne fassent pas pareil »*. Ils concluent : *« un rien peut avoir de terribles conséquences pour un élevage, alors autant faire attention aux choses simples, car c'est souvent elles que l'on oublie en premier »*.

Chloé Monget

(1) Voir TDB respectivement : n° 1772, 1774 et 1779.

Gestion des contacts entre troupeaux

La transmission des maladies peut se faire par contacts directs entre les animaux, mais également par contacts indirects par le biais de l'eau d'abreuvement ou l'aliment. Les contacts peuvent avoir lieu lors de mélange d'ateliers d'espèces différentes. Dans la mesure du possible il est préférable d'avoir du matériel spécifique à chaque atelier, ou sinon nettoyer et désinfecter le matériel partagé entre les différents ateliers. Au pâturage, des contacts directs entre troupeaux peuvent se produire. Il est préférable de ne pas mélanger les animaux issus de différents élevages sur une même parcelle. Les contacts entre des animaux de voisins de pâture peuvent être limités par la mise en place de doubles clôtures ou de haies séparatrices instaurant une distance d'au moins 1m50 entre les parcelles. Un autre moyen de limiter les contacts est la mise en place du pâturage alterné, de manière que les animaux ne pâturent pas côte à côte au même moment. Cette pratique nécessite la bonne entente et une coordination entre les voisins. Des contacts indirects peuvent se produire dans le cas de points d'abreuvements communs entre plusieurs troupeaux, ou dans le cas d'abreuvements directs dans un point d'eau naturel sans aménagement et accessible pour la faune sauvage. Enfin, les contacts peuvent se produire lors des manifestations et des salons. Dans le cas de retours d'animaux, ces derniers doivent être isolés. (Encadré réalisé par le GDS 58).

// ÉLEVAGES LAITIERS

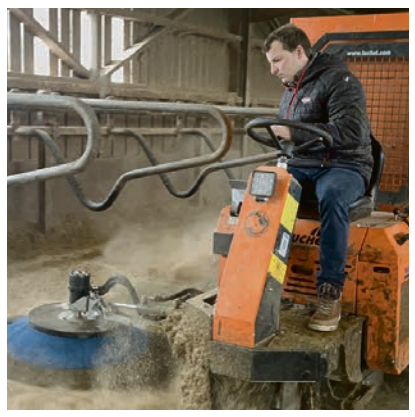
21

Joindre l'utile à l'agréable

Le Gaec Buntz, à Tarsul, vient d'investir dans un automoteur pour le nettoyage et le paillage de ses logettes. Un équipement encore onéreux et très rare dans le secteur, mais qui semble porter ses fruits à plusieurs niveaux.

La coopérative Alysé a tenu ses assemblées de section dans chacun de ses départements, en amont de sa grande réunion annuelle du 7 juin à Migennes. En Côte-d'Or, le rendez-vous était donné à Tarsul près d'Is-sur-Tille, dans le fief de la famille Buntz. Une visite de l'exploitation était proposée à l'issue du déjeuner, avec notamment la découverte d'une passerelle en béton et de cinq abreuvoirs créés il y a deux ans aux abords de l'Ignon (voir édition 1683 de Terres de Bourgogne). Certains adhérents d'Alysé ont prolongé l'après-midi en assistant à la traite des 150 vaches laitières de la ferme (60 % en Prim'Holstein, 35 % Montbéliardes, 5 % en Simmental et Brunes). L'utilisation d'un automoteur de marque Tuchel a attiré l'attention, ce type d'équipement étant très rare – et peut-être même unique – dans les élevages laitiers de Côte-d'Or. Aurélien Buntz, en Gaec avec son frère Fabien, a accepté de nous en faire une brève présentation : *« Cette machine balaye et poudre les logettes en un seul et même passage, il y a également une fonction de raclage. Nous l'avons achetée en début d'année pour gagner du temps, du confort de travail et de l'autonomie sur notre exploitation »*. Force est de constater que l'automoteur apporte satisfaction : *« nous gagnons 20 minutes par traite, soit 40 minutes par jour. En plus d'être rapide, cet automoteur nettoie mieux que nous, à la main, et les vaches sont plus propres. Nous étions montés à 4 mammites le mois qui précédait cet achat et là, nous sommes descendus à une seule… Le taux cellulaire, lui, se maintient à moins de 200 000. Certes, nous venons de modifier l'aération de notre bâtiment, mais il n'est pas impossible que cette machine contribue elle aussi à ces meilleurs résultats sanitaires »*. Avec une facture de 23 000 euros, cet automoteur n'est *« pas donné »* : *« nous remercions la MSA pour son soutien de 3 000 euros, cet appareil est aidé de par la pénibilité qu'il enlève, et nous n'avalons plus de poussière par la même occasion ! Le fait que nos vaches sont plus propres nous fait encore gagner du temps à la traite. Chiffrer le retour sur investissement n'est pas facile. Sur un plan purement comptable, je pense qu'il faudra un peu plus de six ans, en partant sur un coût d'un salarié à 15 euros de l'heure »*.

AG



La machine permet de gagner 40 minutes de travail par jour, avec des avantages sanitaires et beaucoup moins de pénibilité.

Mais aussi…



Les frères Buntz sont équipés d'autres appareils performants, à l'image d'un pistolet à mamelle qui lave et désinfecte les trayons en douceur, à l'aide de ses bavettes en silicone. Plus rapide et moins pénible qu'un nettoyage manuel, cet outil réduit l'emploi des produits de pré-trempage et supprime l'utilisation des lavettes. Les deux éleveurs sont également munis de griffes ADF Milking (système de traite avec trempage et rinçage automatiques) : *« Le produit de trempage est automatiquement déposé sur les trayons lors du décrochage, les griffes se désinfectent entre chaque vache pour éviter toute infection, notamment des mammites. Nous avons là aussi gagné en confort de travail et en qualité sanitaire. Et surtout : ce dispositif nous a fait gagner un trayeur : nous n'avons plus besoin de passer avec des gobelets en fin de traite. Une seule personne suffit pour traire nos 150 vaches, cela ne prend pas plus de temps qu'avant, alors que nous étions deux avant cet investissement. C'est une sorte de robotisation de notre salle de traite »*.

// BETTERAVES

Quels impacts depuis la guerre en Ukraine ?

La guerre en Ukraine a modifié le marché du sucre issu de la production betteravière. En 2022-2023, 20 fois plus de sucre ukrainien a été importé dans l'UE par rapport à la campagne précédente, avec pour conséquence une chute libre des prix du sucre. Le Parlement européen vient d'adopter le règlement encadrant les flux commerciaux de sucre entre l'Ukraine et l'Union européenne, qui entrera en vigueur en juin.

Depuis le début de la guerre en Ukraine en février 2022, la filière betteravière française (et européenne) a connu d'importants impacts sur le marché. Il faut dire, comme le rappelle la CGB Champagne-Bourgogne, qu'avant la guerre, seulement 20 070 tonnes de sucre (par campagne) en provenance de l'Ukraine étaient autorisées à entrer l'UE. Mais depuis mai 2022, en réponse à l'invasion russe, l'UE a levé les droits de douane sur les produits importés en provenance d'Ukraine. Sur la campagne 2022-2023, près de 400 000 tonnes de sucre ukrainien ont été importées dans l'UE, soit 20 fois plus que lors de la précédente campagne.

Encore, l'Ukraine, sur la campagne 2023-2024, a augmenté ses surfaces d'environ 30 %, ce qui se traduit par un flux potentiel vers l'UE d'au moins 750 000 tonnes cette année. Pour la campagne prochaine, l'Ukraine a déjà annoncé poursuivre la même tendance avec une ambition de volume à l'export d'un million de tonnes.



CGB Champagne Bourgogne

Le Parlement européen vient d'adopter le règlement encadrant les flux commerciaux de sucre entre l'Ukraine et l'Union européenne, qui entrera en vigueur à partir de juin.

Cependant, le Parlement européen vient d'adopter le règlement encadrant les flux commerciaux de sucre entre l'Ukraine et l'Union européenne, qui entrera en vigueur à partir de juin, ce que félicite la CGB. Si les filières agricoles européennes n'ont jamais remis en cause le soutien de l'UE à l'Ukraine, elles n'ont pas pour autant les moyens de financer le prix d'une telle libéralisation sur la durée. Comme le rappelle le syndicat, une vraie concurrence déloyale était dénoncée, d'autant plus que le sucre ukrainien n'est pas soumis aux mêmes normes que le sucre français et européen. En effet, 29 substances actives (fongicides, insecticides, herbicides) sont utilisables en Ukraine alors qu'elles sont interdites dans l'Union Européenne. Aussi, 20 % de la SAU est, au sein de structure, supérieure à 25 000 ha, contre une moyenne de 137 ha, dont 16 ha de betteraves, pour la France betteravière.

L'érosion des prix stoppée

La CGB, aux côtés de la CIBE et du COPA, se félicite d'avoir convaincu le Parlement européen et le gouvernement français d'inclure le sucre dans la liste des produits soumis à contingentement et de réduire les importations annuelles en provenance d'Ukraine à 260 000 tonnes (chiffre provisoire, basée sur l'estimation de la moyenne mensuelle des flux entre juin 2021 et décembre 2023).

Aussi, cette décision du Parlement européen devrait stopper l'érosion des prix. Jusqu'alors, l'afflux de sucre ukrainien sur l'UE entraînait une baisse de prix dans l'UE et cassait la dynamique de reprise du secteur. Le prix moyen du sucre en UE était passé de 1 000 €/t en septembre 2023 à 700-800 €/t début janvier 2024, puis à 600-650 €/t début mars.

D'autant plus que l'Ukraine laissait ses débouchés traditionnels (Ouzbékistan, Tadjikistan) à la Russie et livrait notamment en Roumanie, en Pologne, en Bulgarie et en Italie. Il faut savoir que pour la France, la perte du marché italien représenterait une absence de débouchés pour 300 000 tonnes de sucre français, soit l'équivalent d'une sucrerie française. La CGB Champagne-Bourgogne craignait, une nouvelle fois, que cela ait pour conséquence une délocalisation vers l'Ukraine des investisseurs européens.

La CGB espère désormais, à la suite de ces décisions, que le marché français de la betterave sucrière ne s'en porte que mieux.

C. L. avec la CGB Champagne-Bourgogne

// CHAMBRE D'AGRICULTURE

La luzerne de A à Z

Le mardi 16 avril, une visite d'essai sur une variété de luzerne de type nord et sud, mise en place par les Chambres d'agriculture de l'Yonne et de Saône-et-Loire, en partenariat avec Alysé, à Vergigny, a eu lieu.

Les Chambres d'agriculture de l'Yonne et de Saône-et-Loire, en partenariat avec Alysé, ont mis en place un essai variété de luzerne de type nord et sud. Le 16 avril dernier, la visite d'essai a permis de dresser un bilan de cette expérimentation.

Pour faire face au changement climatique, des variétés de type sud ont été implantées, mais il a été constaté qu'au-delà d'une note de dormance de 7, le risque de gel est important.

L'essai fait ressortir l'importance des mélanges variétaux pour les aspects quantitatifs et qualitatifs de récolte. Lors de cette rencontre, l'itinéraire technique de la luzerne fourragère et les points d'attention de sa conduite ont été évoqués, ainsi que les caractéristiques des luzernes porte-graine par la FNAMS.

Tous les résultats de l'essai, réalisé dans le cadre du programme régional Meluzine financé par le Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté et le Casdar du PRDAR BFC, sont disponibles sur le site de la Chambre d'agriculture de l'Yonne.

Chambre d'agriculture de l'Yonne



Chambre d'agriculture de l'Yonne

C'est à Vergigny que l'essai est implanté.



DIVERSIFICATION

// BIENVENUE À LA FERME

Rien à cacher

Le Gaec Ferme du Colombier (Chitry-les-Mines) a obtenu l'agrément « Bienvenue à la ferme » en mars. Pour les exploitants, Clémence et Clément Pascal, cela est un pas de plus vers le lien avec le grand public.



Clémence et Clément Pascal se sont respectivement installés en 2022 et 2016 à Chitry-les-Mines (Gaec Ferme du Colombier).



En plus de la vente directe, Clémence et Clément Pascal fournissent un restaurant et un magasin de producteurs (La Fermille) car : *« ils sont en accord avec les valeurs de proximité que nous avons »*.



Clément et Clémence envisagent de mettre sur pied un atelier de transformation de pommes en plus de celui des chèvres, des poules, des ruches, etc.

Cette année, Clémence et Clément Pascal (Gaec Ferme du Colombier à Chitry-les-Mines) ont reçu l'agrément « Bienvenue à la ferme ». Ils rappellent : *« Nous réfléchissions à cela depuis les débuts de notre installation afin d'acquérir une certaine visibilité auprès du public tout en étant transparents sur nos pratiques. Par manque de temps, nous n'avons passé le pas que récemment. La démarche est assez simple surtout avec l'accompagnement de la Chambre d'agriculture de la Nièvre »*.

Pour mémoire, Clément s'est installé en 2016, en double actif jusqu'en 2018. Puis, il est rejoint par Clémence en 2022. Tous deux âgés de 30 ans, ils sont à la tête d'un cheptel de 80 chèvres (Alpines Saanen, avec environ 30 chevrettes de renouvellement), 350 poules pondeuses et une quinzaine de ruches. Ils précisent : *« notre atelier principal se concentre autour des chèvres et de la transformation du lait en crottins, petits Colombiers, fromage blanc, yaourts, tomme, etc. »*. L'installation était une *« évidence, car nous aimons travailler avec les animaux. De plus, nous gérons notre temps de travail comme nous le souhaitons ; une liberté qui n'a pas de prix »*.

De la main à la main

Question commercialisation, là encore ils évoquent la vente directe comme coulant de source : *« Cela nous permet de fixer nos prix et d'éviter les intermédiaires pour conserver le contact avec nos clients. Ce dernier point est indispensable car nous n'envisageons pas notre métier autrement. De plus, c'est grâce à leurs retours que nous pouvons faire évoluer nos produits »*. Ainsi, ils retrouvent leur clientèle à la ferme (du mercredi au samedi de 17 heures à 19 heures) et sur les marchés (de 8 heures à 12 heures : jeudi : Lormes ; vendredi : Corbigny ; samedi : Avallon ; dimanche : Quarré-les-Tombes) : *« 90 % de notre production part en vente directe »* précisent-ils. Outre la qualité des produits, d'autres paramètres entrent en ligne de compte pour conquérir la confiance de leurs clients : *« Nous essayons de leur offrir un accueil chaleureux et nous essayons de répondre à leurs questions. Quand ils viennent dans l'exploitation, nous faisons visiter les lieux avec plaisir. Nous n'avons rien à cacher et parfois il est intéressant de partager la réalité de notre métier et de remettre certaines vérités en place. Bien évidemment certaines sont plus ou moins bien accueillies comme le fait que la majorité de nos chevreaux partent à l'abattoir. Mais, en leur expliquant, ils finissent par comprendre que pour nous aussi ces moments ne sont pas agréables. Nous partons du principe que mieux vaut diffuser les bonnes informations que de laisser certains préjugés se colporter »*. Dans cette veine de transparence, le réseau « Bienvenue à la ferme » est un atout : *« c'est une manière supplémentaire d'attester de la qualité de notre production tout en attirant l'œil d'un plus large public »*.

Retour aux fondamentaux

Cette attention particulière portée à la confiance des consommateurs, Clémence et Clément l'expliquent : *« Aujourd'hui, le consommateur se rend de plus en plus compte que leur acte d'achat a une véritable importance pour l'avenir de l'agriculture française et, par ruissellement, de la vie dans les territoires ruraux. À ce comportement, qui prend de l'ampleur, s'ajoute un autre : le manger mieux manger moins. Nous sommes persuadés qu'en communiquant sur nos métiers, nos problématiques et en ouvrant nos fermes au public, nous pourrons aller encore plus loin pour nos exploitations. Une partie de notre futur est donc entre nos mains »*. Si pour le moment il est encore tôt pour connaître les retombées précises de l'agrément « Bienvenue à la Ferme » pour le Gaec Ferme du Colombier, Clémence et Clément ont encore quelques projets : *« dans les environs nous comptons nombre de résidences secondaires avec beaucoup de pommiers dont les fruits ne sont pas récoltés. Ainsi, nous allons essayer de proposer un ramassage et une transformation en jus. L'idée étant de ne rien perdre de ce que la nature peut offrir. En parallèle, nous pensons acquérir un peu plus de poules, mais rien n'est acté pour le moment car nous sommes tout de même assez occupés »*. Ils concluent : *« l'agriculture est une passion, fatigante, prenante mais qui tire vers le haut. C'est sûrement pour cela qu'elle nous anime autant »*.

Chloé Monget

Renseignements : clement.pascal94@hotmail.fr ou au 06 87 29 30 38 ; pour le réseau « Bienvenue à la ferme » : Clémence Guillaumet à clemence.guillaumet@nievre.chambagri.fr ou 06 47 86 89 21.

// COLLECTIF

Sur les sommets morvandiaux, on s'organise...

L'association Mont Beuvray, Entraide et Compagnie réunit une quinzaine d'agriculteurs du Grand Site de France de Bibracte – Morvan des Sommets, au sud du Parc naturel régional du Morvan. Elle a obtenu le label Groupement d'intérêt économique et environnemental (GIEE).



Sophie Mobillion / Bibracte

Les membres de l'association Mont Beuvray entraide et compagnie.

Ce qui caractérise l'association Mont Beuvray, Entraide et Compagnie, créée au printemps 2023, c'est tout la diversité de ses membres : jeunes productrices de plantes aromatiques et médicinales, éleveurs de vaches allaitantes, apiculteurs ou éleveurs et éleveuses de brebis viande et lait. De nombreuses autres productions sont représentées : maraîchage, produits laitiers de vache et de chèvre, viande, œufs, châtaignes, laine. Plusieurs proposent des hébergements touristiques à la ferme. Leurs origines géographiques sont variées, à l'image de leurs parcours de vie. Ce qui les rassemble, c'est l'attachement aux paysages du Mont Beuvray et surtout l'envie de travailler ensemble et de s'entraider. Le label Groupement d'intérêt économique et environnemental (GIEE), qui vient d'être attribué à l'association par le ministère de l'Agriculture est décerné pour une durée de 7 ans. Cette reconnaissance permet de structurer des projets collectifs et d'obtenir la reconnaissance des partenaires et des financeurs.

La finalité du GIEE est de créer un réseau professionnel fort et solidaire en interagissant avec le territoire. Mont Beuvray, Entraide et Compagnie est impliquée dans le cadre des travaux du volet agricole du Grand Site de France de Bibracte – Morvan des Sommets.

Foisonnement d'idées

L'équipe du Grand Site et la Chambre d'agriculture de Saône-et-Loire ont accompagné l'émergence de ce collectif d'agriculteurs dans son projet de labellisation en GIEE. Le foisonnement d'idées et de projets de la jeune association a pu trouver un lieu d'expression dans le montage du dossier exigeant pour obtenir le label. Selon Cécile Riffet, présidente de l'association et éleveuse-artisane chez Plumes de mouton et Cie *« quatre objectifs ont été exprimés et sont conduits en parallèle : travailler ensemble, donner envie à d'autres agriculteurs de s'installer dans le Grand Site de France, contribuer à animer le territoire en complémentarité des démarches engagées et rendre les produits locaux accessibles à tous. L'association a validé une feuille de route comprenant des actions concrètes qui seront priorisées et échelonnées dans le temps. La plus emblématique et transversale concerne la recherche et l'animation d'un lieu commun dans l'une des douze communes du Grand Site, à même de pouvoir accueillir les nouveaux arrivants et vendre les produits des producteurs, aux randonneurs qui empruntent notamment la randonnée itinérante du Tour du Morvan des Sommets. »*

Lien avec les PAT

Parmi les autres projets, on peut citer la création d'un système d'échange local, qui permet aux membres de mettre certains biens, connaissances ou savoir-faire au service des autres, la mise en place de chantiers collectifs et de commandes groupées, la mutualisation des trajets de livraison, l'organisation commune d'événements festifs sur les fermes, et une réflexion de fond sur le mode de distribution des produits locaux, en lien avec les différents Projets alimentaires territoriaux (PAT) existant sur le territoire. Les premiers projets portés par l'association sont en train de voir le jour : organisation d'une distribution de paniers et commandes groupées dans l'une des communes du Grand Site, projections et concerts à la ferme, mutualisation des livraisons, etc.

D'après communiqué

DIVERSIFICATION

// JOURNÉE S'INSTALLER EN...

58

Bambou à l'infini

Le 23 avril, la Chambre d'agriculture de la Nièvre proposait une découverte de la culture du bambou avec une visite de la jeune bambouseraie de Julien Léger (Jardin de l'Abron à Saint-Ennemond dans Allier).



Chambre d'agriculture de la Nièvre

Les discussions sur la culture du bambou se sont poursuivies dans l'hectare dédié à cette production chez Julien Léger (Jardin de l'Abron à Saint-Ennemond).

Dans le cadre des trois volets des « Journées s'installer en… », organisés par la Chambre d'agriculture de la Nièvre, une était dédiée à la culture du bambou. Elle fut dispensée chez Julien Léger (Jardin de l'Abron à Saint-Ennemond dans l'Allier) qui s'est lancé dans cette production il y a peu. Pour l'occasion, Alain Templier (exploitant dans le Loiret et intervenant OnlyMoso) présentait les tenants et les aboutissants de la conduite de cette culture – le tout axé spécifiquement sur le Phyllostachys Edulis, espèce commercialisée par OnlyMoso.

Débouchés et rentabilité

Pour commencer, Alain Templier stipule : *« Le bambou offre de nombreux débouchés. Pour les pousses : l'alimentation humaine, les produits cosmétiques et pharmaceutiques ; Pour les chaumes de 1 à 3 ans : le textile, les bioplastiques, le papier ; Pour les chaumes à partir de 4 ans : l'ameublement, la construction ; Pour le feuillage : l'alimentation animale… »*. Il poursuit sur la rentabilité : *« Chez OnlyMoso, nous rachetons les pousses à l'exploitant à environ 2 euros / kg ; les chaumes à 12 euros l'unité. Avec une production respectivement entre 7,5 et 15 tonnes pour les pousses et 500 à 2 500 unités par an pour les chaumes, je vous laisse faire le calcul »*.

Sur ce point de la rentabilité, un exploitant soulève la question de la vente directe notamment aux restaurateurs avec un prix calqué sur celui des asperges (soit environ 10 euros/ kg). Alain Templier rebondit : *« cela peut être une source de revenu supplémentaire si la demande est là autour de vous ; il ne faut pas s'en priver. Dans la même veine de revenus additionnels, il faut également considérer les contrats carbone. En effet, les bambouseraies séquestrent énormément de CO^2 et produisent 35 % d'O^2 de plus qu'une forêt de feuillus »*.

Investissements

Mais, avant la vente, il pointe les différents éléments à prendre en compte lors de la prise de décision : le coût des plants, le coût de la création d'un système d'irrigation et de l'irrigation en elle-même (obligatoire pour cette culture et d'environ 100 jours du printemps/été au débit de l'automne, avec une quantité approximative de 10 à 15 m^3/jour/ha), le coût éventuel de la main-d'œuvre pour la récolte et l'entretien. Il précise d'ailleurs : *« La période de récolte des pousses se concentre sur trois semaines – courant avril. De ce fait, il faut être réactif et disponible durant cette période »*. Toujours pour la main-d'œuvre, il donne des exemples : *« pour la plantation manuelle, comptez 1 jour / 15 personnes/ha, en tarière : 3 jours/5personnes/ha, en planteuse : 1 j./5pers./ha. Pour la récolte, il faut 3 heures / jour/ ha pour une personne »*.

Lieu propice et ravageurs

Pour l'implantation, il développe que les sols les plus propices sont les sablo-limoneux, les sablo-argileux ou les limo-argileux. : *« Il faut à tout prix éviter les extrêmes. Dans les limons battants la pousse est très complexe et dans un sol totalement argileux, son implantation est hors de question. Côté PH, il faut un niveau compris entre 5,5 et 8, ce qui laisse quand même une belle marge de manœuvre. Aucun produit phytosanitaire n'est nécessaire. Cela dit, un apport de fertilisant une fois par an peut être intéressant pour atteindre un certain rendement. En ce qui concerne la matière organique, elle doit être importante ; des apports en fumier de cheval ou de bovin sont donc à considérer dans certains cas. La mise en place d'un couvert est aussi incontournable dans la gestion des adventices. Pour cela, on préfère le ray-grass et on évitera le trèfle, car il est fort appétant pour les mulots – prédateur majeur pour les bambous »*. Sur cette question de la prédation du mulot, Alain Templier préconise l'installation de perchoirs afin d'avoir une prédation naturelle sur ces animaux. *« En cas d'infestation, il est possible de faire intervenir des spécialistes »*. Pour lui, le sanglier doit aussi être tenu à l'œil car il *« suivra le rang et détruira tout sur son passage. L'installation de clôture est donc fortement conseillée »*.

Pour la suite

Parmi les interrogations soulevées, la question de la prolifération de la plante fut évoquée : *« À partir de la 3e et 4e année, il est préconisé de faire un fossé autour de la parcelle afin d'éviter que les rhizomes n'aillent chez le voisin. On peut aussi opter pour une barrière anti-rhizomes à enterrer, mais il faut savoir que certaines espèces de bambous font des ponts (comme le Phyllostachys Edulis) rendant ces barrières inutiles »*. Après cela, c'est la remise en état d'une parcelle après implantation de bambou qui fut abordée. Alain Templier développe : *« il n'y a pas 36 solutions : il faut tout retirer à la pelleteuse. Tant qu'il y a un rhizome vivant, les pousses repartiront. Si tout est fait scrupuleusement, il faut minimum trois ans pour retrouver une parcelle propre… Par contre, le sol demandera plus de temps pour se remettre »*. Après cela s'en sont suivies des discussions autour de la durée de vie du plant. Alain Templier reste prudent : *« Lorsque le pied arrive en floraison, il disperse ses graines et meurt. En général, elle peut intervenir entre 40 et 120 ans après la plantation, mais cette temporalité n'est pas assurée. En effet, cette floraison est un phénomène assez peu connu et surtout assez rare dont les causes restent vagues »*. Après ces échanges, les participants ont respecté une pause méridienne pour ensuite se rendre dans la jeune bambouseraie de Julien Léger pour une visite.

Chloé Monget

Le mot de Julien Léger (Jardin de l'Abron à Saint-Ennemond)

« Je suis installé depuis 2018 sur 3 ha au total. En 2023, j'ai planté 1 ha de bambou. J'avais déjà ce projet en réflexion courant 2022. À l'époque, j'avais de moins en moins de clients pour la vente de légumes. Je devais donc trouver une solution sur le long terme pour la rentabilité de mon exploitation. Je suis donc passé par les contrats proposés par OnlyMoso – sur 10 ans ; Ce système me parle car ils s'occupent de tout (ramassage, distribution, etc.). De mon côté, je dois implanter, suivre et récolter la production. Selon moi, le bambou permet de valoriser une petite surface. Et, comme je disposais déjà d'un système d'irrigation, l'investissement restait donc raisonnable. Je trouve que pour un maraîcher cette culture est assez pertinente car elle ne requiert pas spécialement de matériel supplémentaire et s'intègre bien dans notre planning. Ceci dit, cela ne sera pas forcément le cas pour un éleveur ou un céréalier car la période de récolte des pousses se déroule durant des moments peu opportuns pour eux (lâchés, semis, etc.) ».

PROTÉGEZ VOTRE FOURRAGE ET BOOSTEZ SA VALEUR NUTRITIVE AVEC LES SONDES CONNECTÉES



Sociétaires de Groupama Grand Est, vous bénéficiez de tarifs négociés

Tant que vous utilisez les sondes : **nous vous remboursons 290€ chaque année*.**
(180€ sur votre Multirisque Pro Agricole + 110€ versés par votre Caisse Locale)

Simulation pour la location de vos sondes

480 € HT d'abonnement / an :
- 290 € d'avantages tarifaires
(**180 €** sur votre Multirisque Pro Agricole
+ 110 € versés par votre caisse locale)
= vos sondes à 190€ par an, soit 0,52€ par jour !

Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles du Grand Est - 101 route de Hausbergen CS 30014 Schiltigheim 67012 Strasbourg Cedex 379 906 753 RCS Strasbourg. Entreprise régie par le Code des Assurances et soumise à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution 4 place de Budapest CS 92459 75436 Paris Cedex 09 - Document et visuel non contractuels - Crédit photo : Shutterstock, tous les droits réservés - 04/2024.

Groupama
la vraie vie s'assure ici

VIGNE

// ALÉAS CLIMATIQUES

89

Dans le Chablisien, des filets contre le gel

Mi-avril, la société Alphatex a installé, sur des rangs de vignes du Domaine Laroche, à Chablis, un dispositif inédit de filet destiné à assurer une protection contre le gel.



Sur les vignes du Domaine Laroche, à Chablis, une surface de 0,46 ha a été recouverte par ce voile protecteur.

Même si le Chablisien vient de faire les frais d'un orage de grêle dévastateur dans la soirée du 1er mai, c'est de lutte contre le gel dont il va être question ici. Le mois d'avril 2024 n'aura pas été avare de grands moments d'inquiétude liés à des températures très basses, notamment entre le 15 et le 25 avril, qui ont pu faire craindre le pire pour les bourgeons dans les rangs de vignes. Face à cette menace qui, par endroits, s'est traduite par des dégâts très concrets, le Domaine Laroche, en partenariat avec Soufflet Vigne, a testé une solution nommée Gel Protect conçue par la société Alphatex. Il s'agit d'un système de filet protecteur disponible en deux largeurs qui faisait là l'objet d'une installation inédite dans le vignoble bourguignon. Le filet mis en place le 17 avril fait 4,60 m de large sur 100 m de long (un rouleau d'une cinquantaine de kilos) et huit rangs de vigne ont été recouverts, soit 4 600 m² (0,46 ha) sur une zone identifiée par le domaine comme très gélive. De fait, le gel a été relativement fort dès le 22 avril.

Technologie sur deux faces

La technologie du filet repose sur ses deux faces : la première, orientée vers le ciel, est tricotée en bandelettes très serrées et son rôle est de retenir au maximum la rosée. *« Lorsque la rosée va tomber au moment d'une gelée blanche,* explique Xavier Macle, responsable de produits au sein d'Alphatex et qui a supervisé le développement du Gel Protect, *le filet recrée une couverture de survie pour les heures les plus critiques. Au moment de la tombée de rosée on constate que, sous le filet, la baisse de la température est moindre, et plus lente que sur une zone non couverte. En fait, plus il fait froid, plus le filet protège ».* L'autre face du filet, orientée vers le sol, est lisse et couverte d'une couleur blanche spécialement étudiée, qui permet de refléter au mieux les infrarouges captés par le sol dans la journée et qu'il émet en retour la nuit. Ce dernier point permet là aussi de jouer sur la température. Durant la vague de froid, le dispositif a joué son rôle : rien de ce qui était placé sous sa protection n'a été perdu. Ces filets sont complétés par un dispositif d'enregistreurs numériques qui captent les températures et l'hygrométrie. Un ensemble de données précieux pour Alphatex.

Ni interdit, ni autorisé

Le filet est en polyéthylène haute densité hydrofuge traité aux UV. Il peut être réutilisé pendant très longtemps. Reste que sur ce type d'équipement, l'Inao et les Organismes de défense et de gestion (ODG) n'ont pas encore de position clairement arrêtée. En résumé, les adopter n'est pour l'instant ni interdit, ni autorisé, mais les choses évolueront forcément à l'avenir. En fonction du type de pose décidé, le coût d'un tel dispositif se situe entre 10 000 et 15 000 euros / ha, *« c'est très variable en fonction de la conduite de la vigne que le viticulteur souhaite avoir »* conclut Xavier Macle.

Berty Robert

Un spécialiste des filets et des bâches

Alphatex est une société basée en Normandie, à Saint-Wandrille-Rançon, près de Rouen. Elle fabrique des filets de tous types, pour des volières, la protection de plantations horticoles face aux insectes, ou le bâtiment. Elle produit également des bâches et des films thermorétractables. Le Gel Protect est une nouveauté issue d'une demande de vignerons angevins qui, confrontés à des gels récurrents, avaient, en 2022, contacté Alphatex. Le produit a été testé durant deux saisons pour répondre au cahier des charges suivant : capacités de protection contre le gel, simplicité de mise en place et coût limité.



Alphatex

L'intérieur du filet est conçu pour capter les infrarouges du sol et les refléter, ce qui contribue à ralentir la baisse de température.

// TAILLE DE VIGNE

Devenez le meilleur tailleur de France !

La société Infaco, fabricant de sécateurs pour la vigne, organise l'Infaco Challenge Tour : jusqu'au 31 mai, un camion équipé de supports de jeu, où se dérouleront des épreuves en duel, parcourt l'hexagone à la recherche des tailleurs les plus habiles et rapides de France, qui se confrontent au cours de trois épreuves : précision, rapidité et performance.

Le mercredi 29 mai, il fera halte à Beaune, en Côte-d'Or, de 16 heures à 20 heures. Dix participants seront en compétition et un vainqueur par ville sera désigné (les autres villes étapes étant Bézier, Gaillac, Saint-Émilion et Saumur). La finale aura lieu le 22 juin à Cahuzac-sur-Vère, près d'Albi, sur les terres historiques d'Infaco et le gagnant s'envolera pour un séjour au Portugal, dans la vallée du Douro. Chaque participant recevra un lot de goodies de la marque.

Suivez-nous sur notre page Facebook

// FLAVESCENCE DORÉE

71

Le pilier du nettoyage

Tous les vignerons de Bourgogne connaissent les quatre piliers de la lutte contre la flavescence dorée : traitement à l'eau chaude des jeunes plants, traitement des cicadelles, prospection collective et arrachage des pieds infectés. À cela s'ajoute l'impératif du nettoyage.

Le nettoyage reste un élément important pour se prémunir contre la flavescence dorée. Cela était rappelé par la Confédération des appellations et vignerons de Bourgogne (CAVB). Si l'obligation de lavage de tous les matériels doit se voir supprimer dans les cahiers des charges des appellations bourguignonnes, pour autant, la CAVB appelle à conserver cette bonne habitude. Le dernier foyer de flavescence dorée du côté du Beaujolais en Saône-et-Loire a d'ailleurs démontré le fait que la maladie peut être transportée par des machines, la cartographie de la maladie suivant un parcours précis. Lors du dernier salon VinEquip, fin mars à Mâcon, Marie-Charlotte Palut, la directrice de la Fredon BFC qui suit la flavescence dorée, faisait un point sur l'évolution de la maladie et son vecteur depuis l'apparition en 2004 et son foyer « historique » dans le Nord Mâconnais en 2011. *« La flavescence est épidémique et peut se multiplier par 10 ou par 20 d'une année sur l'autre »*, avec des symptômes pas forcément visibles l'année N. C'est pourquoi, même si le cépage chardonnay exprime bien les symptômes (enroulement des feuilles, non-aoûtement des bois…), *« malgré le bon état des lieux avec les prospections, un pied infecté peut se cacher au milieu »*. Une façon de rappeler qu'il ne faut jamais baisser la garde.

La moitié des viticulteurs concernée

Outre l'adaptation des traitements insecticides, la Fredon accompagne les prospections collectives, à hauteur de 170 jours par an en moyenne avec les vignerons et leurs référents communaux. La prophylaxie reste cruciale. *« La moitié des viticulteurs est concernée avec au moins une parcelle, voire plus, ayant de la flavescence dorée »*, estime-t-elle. 42 % des vignerons ont même entre 2 et 5 parcelles avec des pieds flavescents. *« Donc, le viticulteur a un impact sur la dissémination dans sa propre parcelle »*, sachant que le vecteur, la cicadelle, a un rayon de déplacement de 200 mètres. Hormis le vent, la cicadelle se transporte sur le matériel. C'est pourquoi, la Fredon rappelle toute l'importance de *« nettoyer les enjambeurs, même sommairement : rameaux, feuilles… à la fin de chaque parcelle et avant la suivante »*. En Côtes-du-Rhône, en moyenne, *« 1,2 cicadelle avait été retrouvée sur 57 % des enjambeurs et elles pouvaient rester accrochées malgré des déplacements à plus d'un kilomètre de distance »*.

Cédric Michelin

// CIRCUIT COURT

21 Approvisionnement local : l'exemple d'un territoire

Fin avril s'est tenue à Auxonne, en Côte-d'Or, une table ronde sur l'approvisionnement local. Producteurs, restaurateurs, transporteurs, représentants de la grande distribution et du secteur associatif sont venus témoigner de leurs attentes, de leurs difficultés, mais aussi de ce qui fonctionne dans ce domaine.

C'était une première pour la Communauté de communes Auxonne-Pontailler Val de Saône (Capval) : le 30 avril, à Auxonne, elle organisait une Rencontre de l'approvisionnement local, avec une table ronde réunissant des personnalités engagées dans la production, la distribution et la consommation locales à l'échelle de ce territoire du sud-est de la Côte-d'Or. Comme le rappelait Marie-Claire Bonnet-Vallet, maire de Pontailler-sur-Saône, présidente de la Capval et vice-présidente du Conseil départemental, *« accroître la part de produits locaux dans les assiettes et garantir une juste rémunération des producteurs sont deux objectifs que nous nous sommes fixés, à travers les Projets alimentaires territoriaux (PAT), du Département et de la Capval »*. Convaincue du potentiel que recèle le territoire qu'elle préside en matière de renforcement des approvisionnements locaux, Marie-Claire Bonnet-Vallet reste toutefois lucide sur les difficultés qui entourent ces ambitions. Tout l'intérêt de la table ronde était de présenter les atouts, mais aussi les écueils et les difficultés qui peuvent se poser dans ce domaine : potentiel de productions agricoles, prix, articulation entre grande distribution et marchés de proximité, logistique…

En quête de producteurs locaux

L'une des clés est la capacité à établir des liens entre producteurs et clients : *« Le lien de confiance qui se tisse, au fil du temps, avec les cuisiniers de la restauration collective est très important »*, soulignait Jonathan Lebeau, producteur agricole bio à Tréclun, près d'Auxonne. Sur ce point, il était rejoint par Sébastien Bos, artisan-traiteur lui aussi à Tréclun et client de Jonathan Lebeau. Mais Sébastien Bos évoquait aussi la difficulté d'identifier, sur un territoire limité, des producteurs avec lesquels travailler : *« trouver des producteurs locaux n'a pas été simple et j'en cherche toujours, pour du miel, par exemple ». « Nos bénévoles peuvent se déplacer,* confirmait pour sa part Liliane Cornot, fondatrice et présidente de l'association d'aide alimentaire Entraide cantonale, *pour aller ramasser des fruits ou des légumes qui seraient proposés. On pourrait bénéficier de dons locaux, mais il faut repérer ces producteurs… »* Une fois cette étape du repérage franchi, la manière de travailler avec ces producteurs conditionne beaucoup la réussite d'un approvisionnement local : *« limiter le nombre d'intermédiaires est une garantie de préservation de mon revenu »*, poursuivait Jonathan Lebeau, qui fournit en direct des lentilles, des pois cassés, des pois chiches et des haricots secs au collège d'Auxonne, par le biais de la plateforme Manger Bio BFC. Celle-ci fédère une soixantaine de producteurs et sa directrice, Camille Kippeurt, ajoutait : *« L'objectif, c'est de regrouper l'offre bio locale à destination de la restauration collective, qui constitue 90 % de la clientèle de la plateforme. En approvisionnement local, on n'a pas d'autres choix que de s'adapter aux territoires et aux productions. On ne peut pas appliquer un schéma fixe. La plateforme peut répondre, pour le compte de producteurs, à des marchés publics. Les prix d'achat des différents produits sont fixés par des commissions de producteurs concernés. La planification des prix est commune et apporte une visibilité aux producteurs ».*



La table-ronde organisée par la Capval avait le mérite de permettre des échanges sur la thématique des approvisionnements locaux, forcément complexe.

Le point clé de la logistique

L'existence de cette plateforme offre un autre avantage : elle gère la logistique des producteurs qui en sont membres. La question du transport et du stockage est centrale dans cette problématique, mais, pour Sylvain Baudry, président de la Fédération nationale du transport routier (FNTR) Bourgogne, dirigeant de l'entreprise de transport Logivia et élu au conseil municipal d'Auxonne, il importe d'utiliser ce qui existe : *« ne réinventons pas la roue ! Il faut s'appuyer sur des schémas qui existent déjà. Il y a des transporteurs qui maîtrisent le stockage et la livraison de proximité. Être logisticien, c'est un vrai métier, qui réclame des compétences, des capacités de traçage précis des produits livrés et, in fine, pour préserver la chaîne de valeur des producteurs. Il faut parvenir à optimiser ces logiques d'approvisionnement local en coopérant avec les systèmes logistiques déjà en place ».* Autre point essentiel pour les clients comme pour les fournisseurs en approvisionnement local : la visibilité, qui passe en grande partie par la contractualisation. Manger Bio BFC fonctionne ainsi, de même que l'enseigne Lidl, représentée par Clément Gracyk : *« Le groupe fonctionne sans centrale d'achats mais avec des contrats, qui sont renégociables. Nous travaillons, par exemple, avec la Sicarev à qui nous achetons 90 bêtes par semaine. Pour le lait, notre marque distributeur Envia distribue du lait fourni par la fromagerie Delin, à Gilly-lès-Cîteaux. Dans notre magasin de Saint-Usage nous proposons aussi un rayon réservé aux producteurs locaux sous leur nom ».* Reste que lorsqu'il fonctionne, l'approvisionnement local est un argument valorisant : *« me fournir en produits locaux était une volonté de départ pour moi,* concluait le traiteur Sébastien Bos. *Je communique beaucoup sur cet aspect. Vendre un produit sans savoir d'où il vient me paraît aberrant. C'est cohérent avec le respect qu'on a sur la manière de travailler ces produits ».*

Berty Robert

// COMMUNES

21 Quand La Poste aide au classement des voies

En Côte-d'Or, la commune de Montigny-Mornay-Villeneuve-sur-Vingeanne a confié à une filiale de La Poste la mise à jour de son tableau de classement des voies, pour répondre à une obligation légale.

Depuis 2017, La Poste, avec sa filiale Geoptis, propose un accompagnement des communes à la mise en place d'un tableau de classement des voies, qui leur est nécessaire pour déclarer auprès de la préfecture le nombre de kilomètres de voies existant, et dans le but de répondre au décret d'application de la loi Différenciation, Décentralisation, Déconcentration et Simplification (dite loi 3DS), adoptée en février 2022. L'objectif de cette loi est de répondre aux besoins concrets et opérationnels des collectivités locales, de leur permettre de conduire une action publique plus adaptée aux particularités de chaque territoire, et de gagner en souplesse et en efficacité. En octobre 2023, Geoptis a participé à la réalisation du tableau de classement des voies pour la commune de Montigny-Mornay-Villeneuve-sur-Vingeanne, dans l'est de la Côte-d'Or.

Avant l'intervention de la filiale de La Poste, la commune annonçait 22 km de voirie aux autorités alors que l'étude fournie par Geoptis compte 20 km de plus soit 42 km de voirie communales au total. L'entreprise recense les voies communales (chemin, rue, hameaux, lieux dits…) Ce recensement du domaine public, qui s'appuie notamment sur des véhicules de La Poste équipés de caméras filmant la route lors des tournées des facteurs, permet de connaître les droits et obligations qui s'y rattachent. Cette restitution est hébergée sur la plateforme cartographique de Geoptis Solution, ce qui permet de maintenir à jour les données et de préparer un fichier prêt à être envoyé en préfecture. En déclarant un nombre de kilomètres de voies plus précis, la commune pourra percevoir le juste montant de la Dotation globale de financement (DGF). En effet, le linéaire de voirie déclaré impacte le montant de dotation perçu et qui représente une ressource importante dans le budget communal.

Berty Robert, avec communiqué



// ÉTANGS DE FRANCE NIVERNAIS-MORVAN

58 Une chance pour l'avenir

Le 5 avril, à Sauvigny-les-Bois, l'association des Étangs de France Nivernais-Morvan tenait son assemblée générale. Pour l'occasion, une conférence sur l'avenir des étangs était organisée.

L'association des Étangs de France Nivernais-Morvan organisait son assemblée générale le 5 avril à Sauvigny-les-Bois, avec comme maître mot : la gestion des étangs comme levier indispensable pour l'avenir. Afin de développer ce thème, une conférence était organisée avec l'intervention de Pascal Bartout, professeur des Universités en géographie, directeur du département de géographie à l'Université d'Orléans. Jean De Gesnais, président de l'association, insiste : *« nous avons un patrimoine à préserver. Dans la Nièvre, près de 9 étangs sur 10 ne sont pas vidangés. Or, les étangs ont une valeur indéniable pour l'avenir. Il faut donc trouver des moyens divers pour les valoriser puisque nous ne pouvons plus compter sur la production piscicole »*. Avant de détailler ces nouvelles pistes, il précise : *« il est nécessaire de remettre la science au cœur des actions afin de nous extirper de préjugés. Avec l'intervention de Monsieur Bartout, quelques vérités ont été remises à plat notamment via la transversalité des étangs (liens avec les nappes, mais aussi les environnements attenants). De plus, il est revenu sur le fait que la surévaporation dont certains accusent les étangs, n'est pas prouvée par la science. Avec ces éléments scientifiques, nous pouvons donc envisager l'avenir sur de bonnes bases »*.



CERD 58/Étangs de France Nivernais-Morvan

Jean De Gesnais regrette que *« la production piscicole française tombe peu à peu en perdition »*.

Multiples usages

Pour lui, de nombreux leviers sont à mettre en avant pour obtenir un soutien des services publics dans la remise en état des étangs nivernais : *« Avec les sécheresses successives, nous devons nous attendre à compter plus d'incendies. De ce fait, les étangs peuvent devenir une réserve pour les pompiers. Toujours en prenant en compte la modification climatique et la raréfaction de la ressource en eau, ils peuvent devenir des solutions pérennes pour l'abreuvement des animaux d'élevage. Toujours pour ce volet, ils peuvent aussi permettre la mise en place de systèmes d'irrigation pour maintenir les cultures fourragères durant les périodes les plus arides. Je pense qu'un stock d'eau sera toujours plus efficace qu'une assurance récolte afin de consolider l'avenir. Enfin, il faut rappeler que les étangs sont des oasis pour la flore et la faune sauvage… En somme, stocker les eaux excédentaires d'hiver pour les réutiliser l'été, semble, pour nous, du bon sens »*. Il conclut : *« Croire que la nature sera plus authentique si nous retirons les traces des hommes sur cette terre est une erreur. C'est la main intelligente de l'homme, guidée par la science et empreinte de pragmatisme, qui doit accompagner les milieux naturels pour les préserver. Nous avons des solutions pour envisager l'avenir plus sereinement, faudrait-il encore avoir un soutien des pouvoirs publics »*.

Avancer par l'action

Outre ces éléments, le rapport d'activité de l'association a été présenté durant l'assemblée générale. Parmi les rendez-vous à noter, Jean De Gesnais est notamment revenu sur une rencontre avec le Préfet de la Nièvre ainsi que la Direction Départementale des Territoires pour évoquer les enjeux divers comme la propriété de l'eau, les cartographies, les analyses techniques. La question du cormoran a aussi été abordée durant l'année avec la tenue d'un comité de suivi dédié – en partenariat avec la Fédération de pêche 58 : *« Depuis deux ans, l'État a renoncé à défendre notre cause »* stipule Jean de Gesnais. Il a également évoqué la journée des Étangs 58 du 9 juin avant de poursuivre sur les autres événements ou rencontres : *« Nous avons des liens forts avec d'autres associations notamment celle des Moulins. Nous devons nous unir pour faire entendre à tous que les étangs sont une pierre à l'édifice de notre avenir… »*. Enfin, Jean De Gesnais a rappelé à ses adhérents : *« notre raison d'être est de vous aider »*. Dans cette optique, une journée de formation, gratuite, était proposée le 17 mai au Legta de Château-Chinon. Renseignements auprès du Cerd à cerd@wanadoo.fr ou au 03 86 85 02 10.

Chloé Monget

Bon à savoir

L'association a profité de son assemblée générale pour rappeler deux points réglementaires importants :

- **Tout plan d'eau doit être connu par l'administration via une déclaration d'existence.**
- **Tout étang doit être régulièrement vidangé – au maximum tous les quatre ans. Avant toute intervention, la DDT doit être avisée.**

// ÉVÉNEMENTS

58 Émulsion d'une couleur

Du 14 septembre au 6 octobre, se déroulera « Nevers en bleu ». Initié par l'association La Verrière Nevers, ce festival a pour but de rassembler les acteurs locaux et de dynamiser la ville ; explications.



La Verrière Nevers

« Nevers en bleu » se déroulera du 14 septembre au 6 octobre.

« La boutique la Verrière (1) a été créée dans l'optique de rassembler les artistes nivernais. Après notre lancement, il a semblé presque naturel de monter une association éponyme afin d'élargir encore un peu plus cette cohésion ». détaille Manon Pignon, cofondatrice de La Verrière (boutique et association), et ajoute : *« De là, nous avons eu l'idée de faire un grand événement pour réunir tous les artistes, les commerçants et artisans de Nevers »*. Ainsi est né « Nevers en bleu » qui se déroulera du 14 septembre au 6 octobre.

En l'essence

Si le bleu de Nevers est emblématique du patrimoine céramiste de la ville, Manon souligne : *« Nous prenons le prétexte du bleu mais ne voulons en aucun cas imposer de barrière à l'imaginaire de chacun… De ce fait, ce sont tous les bleus qui sont autorisés à participer »*. Plus en détail, elle explique : *« certaines boutiques seront décorées en accord, et certains commerçants accueilleront des expositions »*. De la vidéo, en passant par les Arts graphiques ou encore des sculptures monumentales, près de 70 artistes, professionnels ou non, seront représentés : *« Nous avons ouvert aux amateurs ainsi qu'aux étudiants en art car cela semblait logique pour nous. Les prismes choisis pour décliner le bleu sont divers et variés et montrent sans nul doute l'émulsion de toute la sphère artistique nivernaise »*. Toujours dans l'idée de représenter tous les Arts, des séances de dédicaces ou rencontres avec des auteurs ayant écrit sur le bleu auront lieu à la Maison de la Presse. Outre cela, les flâneurs pourront apprécier des représentations théâtrales ou des spectacles de rue : *« pour le moment tout n'est pas encore défini, mais nous avons quelques surprises en stock »*. Bien évidemment, une fois que le programme sera acté, il sera retransmis dans Terres de Bourgogne. Pour conclure, Manon espère que *« Nevers en bleu permettra d'offrir une visibilité au foisonnement artistique nivernais, tout en créant des liens entre toutes les parties – habitants et visiteurs compris »*. Les membres de l'association La Verrière ne s'empêchent d'ailleurs pas de faire une autre édition *« et d'autres événements »* si le succès de cette première pour eux est au rendez-vous.
Pour tous renseignements : laverriere-nevers@gmail.com ou 09 81 23 96 62.

Chloé Monget

1. voir TDB n° 1714.

Terres de Bourgogne
Journal agricole & rural
1, rue des Coulots
CS 80075
21110 Bretenière
03 80 78 90 40
agribourgogne.fr

TABLEAU DE BORD

LES FORMATIONS

CÔTE D'OR

// Je règle et maintiens ma moissonneuse-batteuse

• 29 mai à Bretenière et sur exploitation

Stéphanie Tournois, CA21 - 06 31 40 89 16 – stephanie.tournois@cote-dor.chambagri.fr

NIÈVRE

// Piloter son entreprise dès les premières années d'installation

• Mardi 28 mai

La Chambre d'agriculutre propose une formation afin d'être capable de faire le point, d'analyser ses chiffres et de décider de sa stratégie d'entreprise dès les premières années d'installation. Lieu : Nevers.

Plus d'infos : Chambre d'agriculture de la Nièvre – centre de formation : 03 86 93 40 37

// Réglages gagnants pour plus de rendement

• Jeudi 30 mai

Optimiser les réglages d'une machine sur un chantier de récolte est important afin d'éviter les pertes de grains et assurer la qualité de la récolte. Lieu en fonction des stagiaires.

Plus d'infos : Chambre d'agriculture de la Nièvre – centre de formation : 03 86 93 40 37

// Cap circuits-courts

• 11 et 12 juin

La vente en circuits-courts revêt des enjeux majeurs tant sur le point commerciales, réglementaires, et même de communication. Lieu de formation : Nevers.

Plus d'infos : Chambre d'Agriculture de la Nièvre – centre de formation : 03 86 93 40 37

YONNE

// Optimiser les réglages de moissonneuse batteuse

• Mardi 28 mai

Lieu à définir.

Contact : Richard Wylleman (Chambre d'agriculture de l'Yonne) au 03 86 94 22 24.

// Vérifier mes engins de levage

• En mai

Lieu à définir.

Contact : Richard Wylleman (Chambre d'agriculture de l'Yonne) au 03 86 94 22 24.

// Je suis référent bien-être animal

• Mardi 11 juin

À Auxerre (Chambre d'agriculture).

Contact : Marianne Ranque (Chambre d'agriculture de l'Yonne) au 03 86 51 74 08.

// Initiation au dressage de chien de troupeau

• Mardi 11 juin

À la Chambre d'agriculture de l'Yonne, à Auxerre et à Lainsecq.

Contact : Marianne Ranque (Chambre d'agriculture de l'Yonne) au 03 86 51 74 08.

// Directive nitrate : opérationnel et serein sur mon exploitation

• Mercredi 12 juin (matin)

À Auxerre (Chambre d'agriculture).

Contact : Éric Bizot (Chambre d'agriculture de l'Yonne) au 03 86 64 45 64.

L'AGENDA PRO'

CÔTE D'OR

// Protéger ses cultures naturellement

• Jeudi 13 juin

La Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne-Franche-Comté organise, à la pépinière Dima de Beire-le-Chatel, une journée technique sur le thème suivant : « Recourir aux solutions d'origine naturelle pour protéger ses cultures maraîchères et horticoles ». Elle est organisée dans le cadre du programme régional Eco'Transfer BFC, pour la généralisation des pratiques agroécologiques en BFC. Ce sera l'occasion d'apprendre un peu plus sur les Préparations naturelles peu préoccupantes (PNPP) et sur les auxilliaires, et d'échanger avec des producteurs maraîchers et horticulteurs sur leurs métiers et leurs pratiques.

Inscrivez vous sur : https://forms.office.com/e/WSLDyPGcxf.
Contact : Ines Mahé : 06 75 67 62 79

NIÈVRE

// Rencontres agronomiques Axéréal

• Mardi 4 juin

Comme tous les ans, Axéréal organise Les rencontres agronomiques. Cette année, pour la Nièvre, le rendez-vous est donné à partir de 9 h à Suilly-la-Tour, dans l'exploitation d'Arnaud Bertrand (chemin de la Buffière – sortie Suilly/route de Pouilly). Au total les participants pourront visiter quatre pôles dédiés au maintient de parcelles propres, à l'alliance entre l'agriculture régénérative et productivité, à l'optimisation des têtes de rotation, et à l'installation du meilleur potentiel en blé tendre. Ainsi, différents sujets y seront abordés comme les stratégie de désherbage, l'ajustement de pression des pneumatiques, la démarche CultivUp régénaratif, diverses variétés (colza, blé), les couverts ou encore l'amélioration du contact terre-graine. Pour mémoire d'autres dates sont prévues pour les régions Boischaut-Berry-Bocage (24 mai), Champagne Berrichonne (28 mai), Grand Ouest (7 juin), Seine-Loire (11 juin), Eurélienne (14 juin). Accès réservés aux agriculteurs adhérents ou clients Axéréal, Alliance Négoce et Agrinégoce.

Inscriptions avant le 24 mai (pour la Nièvre) sur axereal.pro et alliancenegoce pro.

// Tournées de collectes des déchets de soins vétérinaires

• 5, 6 et 7 juin

Afin d'éliminer les déchets de soins vétérinaires, des dates de tournées de récupération des fûts sont programmées.
Le mercredi 5 juin : Alligny-Cosne : Coopérative Cap. Nièvre, Suchet : arrivée à 8 h départ à 8 h 45. Clamecy : Coopérative Cap. Nièvre, route de Varzy : 9 h 15 - 10 H 45. Corbigny : Sicagemac, route de Saint-Saulge : 12 h - 13 h 45.
Jeudi 6 juin : Montsauche : parking près du Crédit Agricole : 8 h - 9 h. Château-Chinon : parking municipal Jean Sallonyer : 9 h 45 - 10 h 45. Moulins-Engilbert : Sicafome, 29 route de Châtillon : 11 h 15 - 13 h. Châtillon : Coopérative Cap. Nièvre, route d'Aunay : 14 h -15 h 30. Guérigny : Coopérative Cap. Nièvre, ZI Villemenant : 16 h 15 - 17 h.
Vendredi 7 juin : Sermoise : GDS, ZA du Clos Ry : 8 h - 9 h 30. Decize : Parking Gamm Vert, route de Champvert : 10 h 15 - 11 h 45. Cercy-la-Tour : Coopérative Cap. Nièvre, route de Decize : 12 h 15 - 13 h 45. Luzy : gare - coopérative agricole TEOL : 15 h - 16 h 15.
Le GDS 58 insiste sur le fait de se conformer aux dates et horaires indiqués, car aucune autre possibilité de collecte n'est prévue pour 2024. Pour rappel : les deux fûts doivent être remis fermés (inscrire le numéro d'élevage) et un bon de prise en charge sera délivré lors de la remise, ce dernier devra être conservé. Il sera possible d'acquérir un nouveau kit (fût de 50 l et petit fût) moyennant 34 euros TTC à l'occasion de ces ramassages. La facture acquittée sera adressée ultérieurement par la Société PROSERVE DASRI, seuls les règlements par chèque seront acceptés.

Renseignement complémentaire : 03 86 90 18 90 (GDS 58).

YONNE

// Formation aux gestes qui sauvent (Groupama)

• Jeudi 23 mai

Sessions : 9 h 30 – 11 h 30 / 13 h 30 – 15 h 30 / 16 heures – 18 heures. Dans les locaux de Groupama à Auxerre (18 rue Georges Guynemer).

Inscriptions sur groupama.fr.

// Assemblée générale de la FDSEA de l'Yonne

• Vendredi 31 mai

À Nitry (salle des fêtes). La thématique : l'Europe. Pour en parler, Alessandra Kirsch, directrice d'Agriculture et Stratégies, et des candidats aux élections européennes seront présents.

Inscriptions auprès de la FDSEA de l'Yonne au 03 86 49 48 10.

Vos repères

SALAIRES ET COTISATIONS

// GRILLE DE SALAIRES

Nouvelle évolution de la grille nationale des salaires pour entreprises de la production agricole de des Cuma

Les salaires minima conventionnels revalorisés
À la suite de la hausse du Smic au 1er janvier 2024 à 11,65 € brut/heure, les paliers 1 et 2 de la grille nationale des salaires minimas de la Production Agricole et Cuma se sont vu rattraper par le Smic. Ainsi, les partenaires sociaux ont décidé de se réunir pour négocier de nouveau la grille nationale et sont parvenus à un accord le 18 janvier dernier. Un avenant n°8 à la Convention Collective Nationale de la Production Agricole et Cuma a été signé par 4 des 5 organisations syndicales de salariés CFDT, CFTC, CGC et FO. Cet avenant entrera en vigueur le 1er jour du mois suivant la parution de l'arrêté d'extension au Journal Officiel.

Coefficient	Palier	Taux horaire (en €)
9 - 11	1	11,65
12 - 16	2	11,74
17 - 24	3	11,91
25 - 35	4	12,17
36 - 51	5	12,70
52 - 73	6	13,30
74 - 104	7	14,08
105 - 143	8	15,05
144 - 196	9	16,29
197 - 270	10	18,04
271 - 399	11	20,53
400	12	23,46

INDICES DES FERMAGES

Depuis la loi de modernisation de l'agriculture de 2010, l'indice national des fermages est fixé par arrêté ministériel chaque année. Il s'applique pour toutes les échéances annuelles du 1er octobre 2022 au 30 septembre 2023 sur l'ensemble du territoire français et pour toute production. Cet indice sert à réévaluer le prix de location des terres.
Pour la campagne 2022-2023 l'arrêté du 13 juillet 2022 paru au Journal officiel du 16 juillet 2022 a fixé l'indice national des fermages à **110,26**. L'indice progresse de 3,55 % par rapport à la campagne précédente.
Cet indice repose à 60 % sur l'indice d'évolution du revenu brut d'exploitation agricole (RBEA) à l'hectare national des cinq dernières années et à 40 % sur l'évolution du niveau général des prix correspondant au prix intérieur brut de l'année précédente.

Pour calculer le montant des loyers des terres agricoles entre le 1er octobre 2022 et le 30 septembre 2023, la formule est la suivante :

$$\frac{\text{Montant du loyer par hectare N-1} \times 116{,}46 \text{ (indice 2023)}}{110{,}26 \text{ (indice 2022)}}$$

Pour rappel, voici les indices de fermage depuis 2010 :

Année	Indice	Variation
2010	98,37	-1,63 %
2011	101,25	+2,92 %
2012	103,95	+2,67 %
2013	106,68	+2,63 %
2014	108,3	+1,52 %
2015	110,05	+1,61 %
2016	109,59	-0,42 %
2017	106,28	-3,02 %
2018	103,05	-3,04 %
2019	104,76	+1,66%
2020	105,33	+0,55%
2021	106,48	+1,09%
2022	110,26	+3,55%
2023	116,46	+5,63%

COURS ET MARCHÉS

MARCHÉS LOCAUX *Bovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

14/05/2024

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 332 - Vente : 97 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	250-300	4,05	4,26	4,12	
		300-350	3,73	3,94	3,81	+ 0,09
		350-400	3,81	3,94	3,86	+ 0,02
		400-450	3,78	3,94	3,87	+ 0,05
	R	300-350	3,71	3,84	3,78	+ 0,17
		350-400	3,65	3,79	3,72	+ 0,09
F	U	200-250	3,54	3,76	3,61	
		250-300	3,54	3,64	3,58	+ 0,07
		300-350	3,46	3,59	3,54	+ 0,02
		350-400	3,39	3,65	3,51	+ 0,02
	R	300-350	3,39	3,55	3,46	+ 0,10
		350-400	3,39	3,43	3,42	

BOVINS MAIGRES 12-18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 453 - Vente : 98 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	300-350	3,88	3,92	3,91	
		350-400	3,52	3,74	3,65	
		400-450	3,72	3,91	3,81	
		450-500	3,64	3,77	3,72	
		500 et +	3,59	3,59	3,59	
	R	300-350	3,52	3,74	3,65	
		350-400	3,45	3,77	3,67	
F	U	350-400	3,43	3,54	3,48	

BOVINS MAIGRES +18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 333 - Vente : 97 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	+ 500 kg	2,65	2,73	2,69	+ 0,09
	R	+ 500 kg	2,35	2,59	2,46	- 0,03
F	E	24 à 36 mois	3,66	3,84	3,76	
	U	24 à 36 mois	3,02	3,47	3,20	- 0,04
		- 5 ans	2,89	3,52	3,08	+ 0,07
		5 à 10 ans	2,65	3,48	2,99	=
		+ 10 ans	2,65	2,91	2,76	+ 0,04
	R	24 à 36 mois	2,52	2,99	2,87	+ 0,05
		- 5 ans	2,61	2,89	2,79	+ 0,03
		5 à 10 ans	2,62	2,86	2,75	+ 0,01
		+ 10 ans	2,47	2,65	2,58	+ 0,03

OBSERVATIONS

Effectif global : 1 118 - Taux de vente : 97 %

Broutards / taurillons : L'offre est principalement composée de broutards et de taurillons repoussés en stabulation. Peu de taurillons herbés et pas de broutards de nouvelle génération. Le commerce est fluide dans toutes les catégories avec des tarifs bien défendus.

Laitonnes / génisses : La demande est suivie avec des tarifs qui se maintiennent à des niveaux convenables, grâce notamment aux exportations vers l'Italie.

Vaches / génisses 30 mois : Un marché bien approvisionné avec des acheteurs présents au rendez-vous. Les cours sont reconduits voir à haussiers dans une ambiance commerciale dynamique.

Taureaux : Bon approvisionnement avec une qualité correcte. Demande suivie.

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

29/04/2024

Effectif : 139

Broutards :	(255 - 330 kg)	930 - 1280 — 3,48 - 3,86
Broutards :	(395 - 470 kg)	1460 - 1670 — 3,53 - 3,72
Génisses 24 - 36 mois :	(595 - 645 kg)	1830 - 1970 — 2,91 - 3,17
Vaches légères :		1050 - 1590
Vaches entre deux :		1630 - 1870
Vaches lourdes :		1900 - 2370

COTATIONS NON COMMUNIQUÉES

Cours reconduits en males. Peu de relève. Demande calme en femelles.
Vente rapide et quasi globale en génisses et vaches à des cours soutenus.

Bovins gras : 3

MARCHÉS LOCAUX *Ovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

13/05/2024

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) — *Effectif : 145 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M			1,57	2,07	1,77	+ 0,54
F	U	> 60 kg	1,43	1,77	1,58	- 0,09
	R	> 60 kg	1,47	1,47	1,47	- 0,07

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) — *Effectif : 341 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	U	de 32 à 38 kg	5,00	5,11	5,06	
		de 38 à 44 kg	4,77	5,57	5,24	
		de 44 à 50 kg	5,04	5,83	545	
	R	de 32 à 38 kg	4,44	4,82	4,62	

OBSERVATIONS

Effectif global : 497 - Taux de vente : 100 %

MARCHÉS VOISINS *Bovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

24/04/2024

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 97 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M Charolais	U	400-450	3,72	3,78	3,77	+ 0,03
F Charolais	U	250-300	3,33	3,47	3,40	- 0,08
		300-350	3,28	3,65	3,38	- 0,04
M Limousins	U	350-400	4,23	4,23	4,23	

BOVINS MAIGRES + 18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 106 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	24 à 36 mois	2,86	3,19	3,02	
		- 5 ans	2,78	3,06	2,90	+ 0,06
		5 à 10 ans	2,71	2,92	2,88	+ 0,06
		+ 10 ans	2,66	2,88	2,70	+ 0,01

OBSERVATIONS

Effectif global : 203 - Taux de vente : 100 %

Broutards : L'offre se raréfie mais les premiers laitons font leur apparition. Un lot de 12 broutards limousin valorisé à 4,23 euros du kilo vif.

Laitonnes : Cours légèrement baissier.

Vaches : Cours reconduits.

MARCHÉS VOISINS *Ovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

07/05/2024

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) — *Effectif : 129 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	U	de 32 à 38 kg	4,68	5,03	4,84	- 0,25
		de 38 à 44 kg	4,82	5,22	5,03	- 0,48

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) — *Effectif : 79 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	- de 60 kg	1,34	1,91	1,61	- 0,10
		+ de 60 kg	1,55	2,05	1,68	- 0,20

OBSERVATIONS

Effectif global : 229 - Taux de vente : 95 %

Brebis : Légère baisse dû à l'approche de la fin de la prime.

Retrouvez-nous sur
agribourgogne.fr
L'information vous accompagne partout !
Ordinateur - Tablette - Smartphone



ANALYSES ET TENDANCES

TABLEAU DE BORD FNB *Viande bovine*

13 Mai 2024

TABLEAU DE BORD DE LA SEMAINE

MARCHÉ

Gros bovins finis : Marché ferme en femelles, avec l'arrivée des beaux jours. Plus tendu en JB.

Bovins maigres : les cours sont facilement reconduits avec une demande active.

POLITIQUES

Les montants unitaires pour le paiement des aides couplées végétales aux légumineuses fourragères ont été publiées par décret. Ils s'élèvent à 149 € / ha en Montagne et à 130 €/ha hors Montagne.
Pour rappel, les surfaces implantées en mélange de légumineuses et graminées ne sont éligibles que l'année du semis. Par ailleurs, l'enveloppe destinée aux surfaces hors zone de Montagne sera confortée chaque année jusqu'en 2027, bénéficiant en partie du transfert prévu du couplage animal au couplage végétal.

BIEN-ETRE ANIMAL

Après 3 ans d'expertise, l'ANSES a sorti le jeudi 2 mai son avis sur « Lignes directrices pour l'établissement de référentiels d'étiquetage du bien-être des animaux » donnant des préconisations sur la méthodologie d'étiquetage du bien-être animal notamment en évaluant le bien-être aux étages production et sélection génétique et à toutes les étapes de la vie de l'animal. La FNB tient à rappeler, qu'en ce qui concerne le bovin, la filière s'est engagée dans le diagnostic de référence Boviwell pour évaluer le BEA sur l'ensemble des catégories animales.

APPLICATION DE LA LOI EGALIM 2 EN FILIERE VIANDE BOVINE

Alors que la campagne des élections européennes va battre son plein sur les semaines à venir, est mis en avant le sujet d'un « EGalim européen ». Les éleveurs bovins, bien qu'ils ne puissent que saluer une telle avancée supplémentaire dans l'objectif de rémunérer les producteurs, en permettant notamment d'éviter les contournements actuels de la loi fait par certains distributeurs en France; ils réitèrent leur volonté première et forte : une application des divers lois Egalim votées puis 2017 dans leur pleine entièrement sur le territoire national pour avoir des premiers résultats concrets sur les exploitations!

FAIT DE LA SEMAINE

A l'occasion de la visite d'Etat du Président de la République populaire de Chine entre les 5 et 7 mai 2024, M. Fesneau a signé avec ses homologues plusieurs accords et protocoles ambitieux. Malheureusement la filière viande bovine ne peut que déplorer ne pas faire partie des accords scellés lors de cette visite. Le Ministère indiquant que pour l'accès des produits bovin au marché chinois, la France reste vigilante pour parvenir à la levée complète de l'embargo au regard de l'encéphalopathie spongiforme bovine.

CARTON ROUGE

Bien que les éleveurs bovins saluent la mise en œuvre de repas confectionnés via l'approvisionnement de produits français pendant les Jeux Olympiques, ils refusent la stigmatisation faite auprès de la viande de bœuf et veau, qui ont été 'boycottées' des futurs repas donnés au bénévole sous prétexte de bilan carbone détérioré! De même, la publicité sur le premier site de compétition 100 % végétarien à Concorde, va à l'inverse des préconisations nutritionnelles, s'attachant au flexistarisme plus qu'au vegetarisme!

CHIFFRE A RETENIR

22

Le système d'élevage français de ruminants s'inscrit dans un objectif de production durable et participe à la souveraineté alimentaire. Principalement herbager, à taille humaine, il est autonome et respectueux du bien-être animal. L'élevage de ruminants rend ainsi de nombreux services, souvent méconnus, que la CNE et les filières, à travers 22 fiches thématiques réalisées avec l'appui de l'Institut de l'élevage, souhaitent valoriser et faire

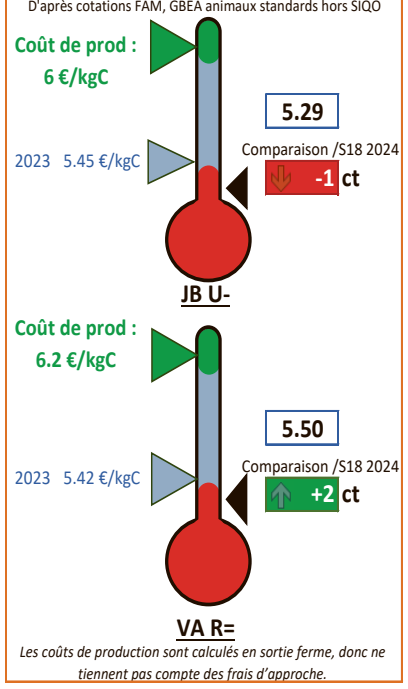
EN REGION

Conformément à la méthodologie validée par la section veau d'INTERBEV, l'indicateur de prix de revient des veaux au lait entier (Bretanins) a été mis à jour par l'IDELE sur la base d'une indexation IPAMPA pour l'année 2023, et atteint **9,84€/kg**, soit +6,6% par rapport à 2022 (Cet indicateur prenant en compte le prix de revient du lait, il n'est actualisé qu'une fois par an contrairement aux autres indicateurs).
Ces indicateurs sont disponibles sur le site de l'IDELE : idele.fr/detail-article/indicateurs-de-couts-de-production-des-veaux-label-rouge

INDICATEUR DE MARCHÉ FNB *Viande bovine*

Cotations françaises gros bovins entrée abattoirs standards

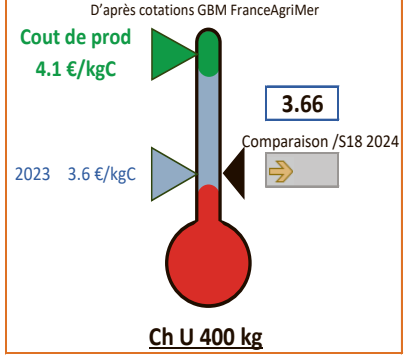
D'après cotations FAM, GBEA animaux standards hors SIQO



Les coûts de production sont calculés en sortie ferme, donc ne tiennent pas compte des frais d'approche.

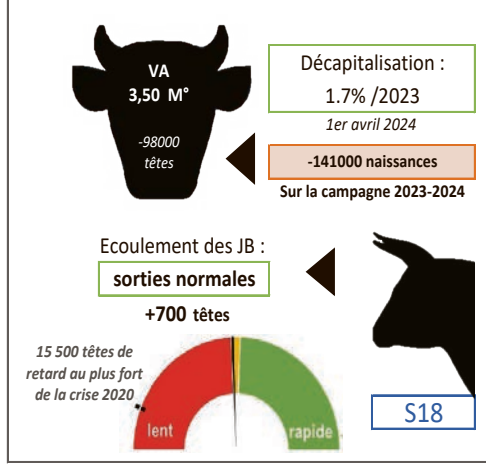
Cotations françaises maigre

D'après cotations GBM FranceAgriMer



Effectifs d'animaux

GEB-Idele d'après BDNI-SPIE-Normabev, projet Modemo

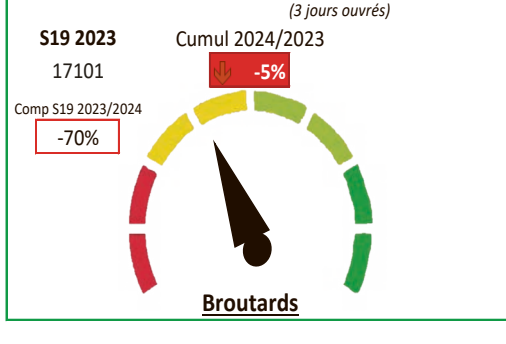


Exports vifs Italie

D'après données hebdomadaires DGAL-TRACES

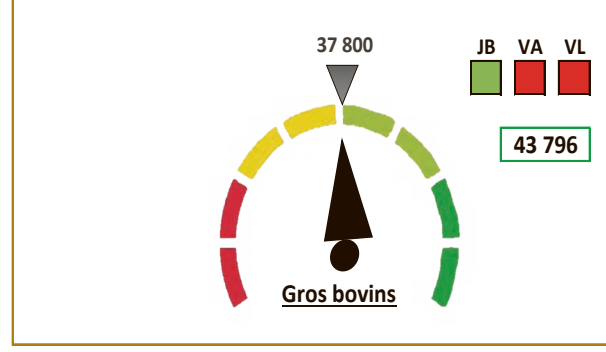
Moy hebdo cumulée : 12 150 têtes

(3 jours ouvrés)



Abattages hebdo gros bovins

D'après données hebdomadaire Normabev (concernant les abattoirs de plus de 1500 tec/semaine)



Indicateurs de prix de revient

D'après l'accord interprofessionnal INTERBEV

6.20	Vache Charolaise R = (€/kg éc.)
6.78	Génisse R + (€/kg éc.)
6.00	Jeune Bovin U - (€/kg éc.)
4.10	Broutard 400 kg (€/kgvif)

2ème semestre 2023

Le ciseau des prix....

D'après INSEE - GEB-Idele et FranceAgriMer

En 25 ans...

+100%	Sur les prix à la consommation
+105%	Sur les charges en élevage
+80%	Sur les prix payés aux poducteurs

* Sources : Normabev, DGAL-TRACE, GEB-Idele d'après INSEE et BDNI et SPIE-Normabev-Bovex (projet Modemo), cotations FAM, cotations Modène, INSEE, INTERBEV

TENDANCES

Synthèse générale

Tendances des Marchés aux Bestiaux
Semaine 20
du 13 au 18 mai.

Cette synthèse nationale sur le commerce de bétail vous est proposée par la FMBV, d'après les cotations relevées sur les marchés de bétail vif et les dires d'experts des gestionnaires et chefs des ventes des marchés.

Broutard(e)s : Les volumes sont importants après deux semaines de jours fériés, avec beaucoup de lots de stabulation. Les acheteurs sont au rendez-vous, les cours sont fermes et facilement reconduits dans toutes les catégories. Les laitons, très peu nombreux, sont activement recherchés. En femelles, la demande est suivie avec des tarifs qui se maintiennent à des niveaux convenables, grâce notamment aux exportations vers l'Italie.

Gros bovins maigres : Les effectifs sont conséquents sur une demande dynamique. Les acheteurs sont présents avec des besoins. Les animaux jeunes et bien démarrés sont très recherchés mais l'ensemble de la gamme trouve facilement preneur. Les cours sont reconduits voire haussiers dans une bonne ambiance.

Boucherie : Le commerce est fluide dans une ambiance commerciale qui reste bonne et dynamique depuis quelques semaines. Les effectifs sont même insuffisants pour combler tous les besoins. Ce déséquilibre favorise les cours : les tarifs des allaitantes sont fermes tandis que ceux des viandes industrielles progressent encore.

Veaux : L'offre est toujours limitée sur l'ensemble des marchés, d'où un commerce toujours facile aussi bien en allaitants qu'en laitiers purs et croisés. Les cours sont globalement haussiers en toutes catégories. En veaux gras, la vente reste active notamment en bons mâles blonds et croisés.

Ovins : En agneaux, les acheteurs sont présents avec des besoins face à une offre régulière mais insuffisante. L'Aïd El Kébir se prépare, les sujets lourds sont particulièrement recherchés. Le commerce est donc globalement actif et les cours sont fermes à haussiers, dépassant les 5€/kg vif. En agnelets, les volumes sont faibles face à une bonne demande, permettant une réhausse des cours. En brebis, la demande est régulière mais sélective.

PETITES ANNONCES

Matériel

Tracteur

25 - Je suis à la recherche d'un tracteur Mercedes MB Trac, genre 1000, 1100, 1300, 1400, etc… Peu importe l'état ou la région, je me déplace.
✆ 06 21 49 50 89

26 - Vends Same IRON 175 S 180 ch 48 000 euros HT.
✆ 06 23 39 37 33

26 - Vends Axial 1640 3400h TBE prix exo 14 000 euros. Tracteur MF 4260 4000H prix exo 16 000 euros.
✆ 06 73 09 80 02

58 - Vends tracteur Case CVX 225 Puma. (2003)
✆ 06 83 25 49 06

Travail du sol

21 - Vends déchaumeur à coeur Wogel & Noot. (1901)
✆ 06 24 16 75 48

71 - Vends charrue Rabewerk 4 corps de 1995, NSM, avec nombreuses pièces d'usures bon état.
✆ 06 30 75 86 86

Récolte

58 - Vends faneuse Kuhn GF 5000, 4 toupies, - faucheuse Kuhn GMD 44 (1902)
✆ 03 86 61 58 24 HR

58 - Vends presse à bottes carrées de marque New-Holland, état de marche (2002)
✆ 06 32 68 53 07

71 - Vends faucheuse Pottinger 352 RC, conditionneur, rouleaux 45 HA, an. 2016, très bon état.
✆ 06 61 65 96 05

Arbo-viti

73 - Vends enjambeur Laupretre LPH140 année 2014 TBE 2200 H, pulvé Amos 5 descente tête récolte rogneuse 2 porte-outils.
✆ 06 80 28 64 34

Epandage

74 - Vends tonne à lisier en fibre, pompe à lobes, pneus neufs, très bon état.
✆ 06 75 08 24 73

Divers

01 - Vends faucheuse Kuhn, semoir double plateau, chenillette, laveuse électrique Bazooka, concasseur.
✆ 06 75 24 49 62

01 - Vends NH 2080, an. 2010, avec tête de récolte, pulvé. Berthoud Supair, 5 rgs, DPAE, rogneuse Collard, 2 rgs, porte-outils, matériel TBE, révisé et disponible. Prix sur demande.
✆ 06 85 70 60 74



21 - Vends cause cessation : faucheuse GMD 3.20 m., - presse Krone vario pack 1800, - andaineur Kuhn 4321, - charrue Goizin 4 fers, - brabant NSH. Le tout TBE. (1108)
✆ 06 98 38 19 62

21 - Recherche tracteurs , - mois. bat., - presses, - chariots élévateur, - télescopiques, - charrues, - bennes, - épandeurs et autres machines agricoles (1805)
✆ 06 30 11 59 25

21 - Vend environ 50 poutres en chêne 4.20 x 0.02 x 0.1 m. à prendre sur place. (2001)
✆ 06 75 02 71 69

21 - Vends télesco MF 9407, 3 680 H, 37 800 euros, - herse de prairie, 6 m. Hauswirth, 2 080 euros, - décompacteur 3 m., 5 dents Lely sécurité boulon, 1 500 euros, - CHERCHE hangar bois ou métallique démonté 18 x 12 m. (2004)
✆ 06 42 75 69 96

21 - Recherche round baller 120 x 120, - presse MD, - cover-crop, - tracteur 4 RM. (2006)
✆ 06 74 23 69 42

26 - Vends 1 remorque fruitière 4 pal., pneus neufs, 600 euros. 1 chambre froide 8x8, refroidissement par eau. 1 Installation complète d'irrigation pour 1ha, tuyau 9m en polyéthylène, 800 euros.
✆ 06 74 40 59 63

26 - Cause décès, vends Round Baller Claas 44s n° série 9173s, 2700 euros.
✆ 06 43 08 06 50

38 - Vends presse Claas Markant 40 + accessoires pièces + roues ID 22,4 Saviem elingues.
✆ 06 95 19 50 83

38 - Vends semoir Pneumasem 4 rangs ; Faucheuse Kuhn GMD 600 GII an 2009 ; balance 150 kgs.
✆ 06 75 46 58 83

38 - Vends bétaillère JP 4M, 5 bêtes séparation + pont bon état ; fendeuse bois 13T Fendt 1,10.
✆ 06 73 11 38 42 HR

SOLUTIONS **ANTIDÉRAPANTES** & **AMÉNAGEMENTS** DE BÂTIMENTS

>> RAINURAGE / SCARIFICATION DES BÉTONS

>> RAINURAGE DES CAILLEBOTIS

>> RAINU'DIAMANT
rainurage béton avec disques diamant

>> RAINU'RAIL®
rainures pour racleurs automatiques

>> BROSS'KIT
balais sur-mesure pour racleurs

Scannez-moi !

Vermot
03 81 93 85 10
www.vermot-rainurage.com

38 - Vends autochargeuse Krône vrac ; cultipacker 3m ; charrue ih 130 ; secoueur noyers câble.
✆ 06 84 87 42 36 HR

38 - Cherche tracteur 70cv 4x4 sans cabine avec chargeur + épareuse et broyeur 1,50 m.
✆ 06 77 01 42 90

38 - Cause retraite vends charrue 4 corps ; semoir céréale 3 m 21 rangs élévateur B.R.
✆ 06 30 70 89 17

42 - Vends andaineur Kuhn GA 280 et trémie de semoir engrais Vicon.
✆ 06 32 25 79 01

42 - Vends insert de cheminée, année 1960, propre. Prix à débattre. A récupérer sur place.
✆ 06 40 20 17 79

43 - Vends remorque autochargeuse Pottinger Boss 1T 22 m3, toutes options très peu servie 5000 euros.
✆ 06 79 73 84 72

71 - Vends cause cessation faucheuse conditionneuse Krone Easy Cut 3200, CU, 2010, TBE, sans TVA, Bétaillère Hawisth, 7 m, double essieu, sans TVA.
✆ 06 88 96 43 20

Elevage

01 - Vends installation traite Delaval program. de lavage C50 pompe à vide VP 77 griffe Harmony poste milmaster pompe à lait inox presse NH 370.
✆ 06 79 82 56 53

Véhicule

Utilitaire

26 - Vends 4 jantes Land Rover 5 trous BE 100 euros le lot.
✆ 06 89 99 42 88

34 - Achète Toyota à partir de 1980 dans l'état, même sans CT + tous pick-up.
✆ 06 42 69 14 31

Tourisme

01 - Vends moto KTM 690 SMRC - 18200 km - vidange OK - entretien garagiste avec factures à l'appui - pneu AR et culbuteurs neufs - tb état.
✆ 06 43 09 13 80

Achat-Vente

Récolte

21 - Achète herbe sur prairies pour fenaison, région Val de Saône. (1706)
✆ 06 86 00 02 01

38 - Vends luzerne sur pied 7 ha faire offre raisonnable.
✆ 06 25 31 32 26

42 - Producteur vend maïs épis et orge. Possibilité livraison.
✆ 06 82 29 74 85

Fourrage

39 - Achat – Vente paille et foin.
✆ 06 08 53 16 44

63 - AV balle ronde 120-120 foin de 2023 20 euros la botte, Puy-de-Dôme.
✆ 04 73 79 27 84

Location

Immobilier

73 - Loue maison 1036 Route de Curienne-La Boisserette-73190 Saint Jeoire Prieuré, 4 personnes.
✆ 04 79 84 72 57

Chasse, Etangs

45 - Spécialiste lapin de garenne repris parc sur herbe, qualité extra repeuplement, garanties sanitaires, livraison, documentation sur demande.
✆ 06 82 28 12 19

Autres

31 - Luchon loue T1B 2/3 pers. calme, ensoleillé, vue sur montagne, confort vacances cures 220 à 280 euros semaine.
✆ 06 48 68 29 18

Bâtiments



Propriété

Recherche exploitations

Indépendant spécialisé en transmissions d'exploit.

Nous vous accompagnons auprès de : SAFER-DDT-Notaire-etc.

C2F-Agri 04 70 58 32 82

Animaux

Bovin

15 - Vends couples de vaches salers, IBR A, dociles primables.
✆ 06 71 54 90 74

21 - Elevage charolais Baudot 21140 Pont et Massène Propose à la vente 40 taureaux de 2 ans et choix important de veaux d'un an. Le tout apte de suite à la saillie.Garanties sanitaires. Elevage ayant sélectionné le vêlage facile. Sélection rigoureuse de père en fils depuis longtemps, livraison toutes distances. (1101)
✆ 06 07 75 59 74 Jean-Luc
06 67 58 18 03 Michel
06 74 69 62 41 Bertrand

21 - Elevage charolais HBC vend gros veaux d'automne et veaux de 15 mois, TGS, livraison assurée. GAEC Lechenault - St Thibault (1603)
✆ 06 24 24 69 93

21 - Elevage charolais HBC, vends taureaux reproducteurs 16 à 18 mois, prêt à saillir, vêlage facile, IND IBR, BVD, livraison assurée. EARL Guenot Nicolas - 21230 Allerey (1406)
✆ 06 31 23 56 01

89 - Elevage charolais HBC vend taureaux reproducteurs prêts à saillir, 40 mâles, - vaches, - génisses. Vente permanente femelles et reproducteurs. Livraison possible. GAEC Cadoux Père et Fils - 89420 St André en Terre Plaine (2005)
✆ 06 89 18 05 87
06 79 50 15 71
GAEC CADOUX

21 - Vends taureau HBC 5 ans suite fin de saillie, origine Vigny x Artois, IVMAT 113, ISEVR 106, CRSEV 107, AVEL. 116, ALAIT. 109 (2007)
✆ 06 15 28 77 63

38 - Vends joli taureau Limousin d'insémination cause consanguinité vêlage facile âge 3 ans.
✆ 07 85 87 01 01

42 - Vends taureaux charolais, HBC, 17-18 mois, vêlage facile, élevage et viande. Gaec Cuisson-Gacon, Saint-Germain-Lespinasse.
✆ 06 30 92 60 12
ou 06 71 45 80 59

58 - Vends reproducteurs 2 ans, très bonnes origines, TGS. EARL du Champ Morin - 58250 Saint Seine. (5102)
✆ 06 78 59 03 92

58 - Vends taureaux charolais 13/15 mois HBC hivernés au pré, sans cornes, vêlage facile. GAEC Touillon-Moiron (1109)
✆ 06 19 82 08 94

58 - Vends grand choix de taureaux HBC SC, hétéros et homozigotes, génotypés, 14 - 16 mois, apte à saillir, convient sur génisses, bonne qualité maternelle, GS, livraison assurée. EARL Colmont. (1303)
✆ 06 08 78 05 01
ou 06 99 25 33 53

69 - Elevage Limousin EARL JAMA - Vend reproducteurs HBL 18 mois TGS. Livraison possible Brignais
✆ 06 08 10 22 44

71 - Élevage charolais HBC vend 1 taureau 2 ans et chois de taureaux 18 mois, Chatillon J.-M., Mevres.
✆ 06 15 93 22 70

74 - Vends foin, paille, 3 génisses Holstein.
✆ 06 82 10 30 18

74 - Elevage Mauris prend en pension bétail en été, alimentation ensilage maïs + foin.
✆ 06 08 53 93 69

74 - Vends ou échange 2 taureaux charolais 15 mois.
✆ 06 19 33 56 77

89 - Disponible à la vente reproducteurs charolais sans cornes 16 - 18 mois HBC, facilité de naissance, bon index, prêt à saillir, TGS, livraison assurée. Acceuil permanent. SCEA de Tameron - Montillot (0304)
✆ Mandron Laurent
06 87 16 54 66
Maxime : 06 42 67 44 29

Ovin

74 - Achète agneaux gras ou maigres, brebis pleines ou suitées, réformes, chèvres pleines ou en lait. Paiement comptant.
✆ 06 08 06 98 65

Chien

42 - Vends 4 chiots Border Collie, 2 mâles, 2 femelles, nés le 04.03.2024, Lof 202400525, mère 250269812081081.
✆ 06 10 08 92 33

70 - Vends chiots beaucerons de ferme, portée 2, N. lof, nés le 20/02/2024, mère 250268712, siret 92178762600012, photos ou + au :
✆ 03 84 92 82 62

Equin

63 - Achète chevaux et poneys tout genre à valoriser et de réforme. Faire propo.
✆ 06 81 21 25 20

Divers

18 - – Achète agneaux gras ou maigres, brebis de réformes, chèvres de réformes. Paiement comptant.
✆ 06.71.94.17.18

67 - Cause cessation, vend élevage de daims.
✆ 06 83 13 81 72

Emploi

Offre

26 - ASPLS association d'intérêt général recrute 2 jeunes(F ou G) de 17 à 25 ans pour des missions à effectuer sur la commune de Cliousclat et Mirmande les W-E ou vacances scolaires: Accueil de groupes de scouts et formation sur ateliers proposés. Rémunération totale, 3500 euros, logement et nourriture fournie. Convivialité et bonne volonté requise. Contacter Serge LEBRAT
✆ 06 43 72 79 02

43 - Recherchons couple dynamique et enthousiaste possédant des connaissances dans le domaine de la restauration pour la gestion d'une brasserie (proche de Montbéliard) apprécié pour son ambiance conviviale et sa cuisine authentique. Une occasion de faire partie intégrante de la communauté locale en animant un lieu de vie social et gourmand et la liberté de contribuer aux menus et aux événements spéciaux de la brasserie. Un logement de fonction, permettant une immersion totale dans la vie de l'établissement est mis à disposition. Très bonne rémunération. Envoyer un CV par mail uniquement à
✆ alancla@icloud.com

Terres de Bourgogne Petites annonces 03 80 78 90 40

PETITES ANNONCES

Cichy Manutention

concessionnaire Manitou/Yanmar

RECHERCHE MÉCANICIEN H/F.

Contacter Mme Galland
au 03 86 40 91 00
ou envoyer votre candidature
à g.galland@cichy.fr



CONCESSIONNAIRE BASÉ EN CÔTE D'OR — NEW HOLLAND



1 MAGASINIER (H/F)
1 COMMERCIAL (H/F)
CDI - temps plein

SAS MANIÈRE 21 Verrey sous Salmaise
Tel 03 80 35 80 66 - contact@sarlmaniere.com

Des professionnels à votre service



BECKER Frères — **ARRIVAGE**
LOTS DE TÔLES ISOLÉES DÉCLASSÉES
Panneau sandwich toiture et bardage ép. 60 à 80 mm, à partir de 18 €ht/m². Possibilité 1er choix
58310 ARQUIAN - **03 86 39 70 94** - sarlbecker@orange.fr
58800 CORBIGNY - **03 86 20 19 66** - becker.freres@orange.fr

FORAGE EAU GÉOTH
02.48.77.00.35 - 06.29.41.81.12
secretariat@forage-eau-geoth.com
Réduisez votre facture d'eau
www.forage-eau-geoth.com
Z.A des Grivelles - 7 rue des 3 provinces
18600 Sancoins
AGRICULTEURS - ÉLEVEURS - PARTICULIERS - ENTREPRISES
FORAGE POUR CAPTAGE D'EAU
POSE DE PIÉZOMÈTRES
GÉOTHERMIE
POSE DE SONDES VERTICALES
MICROFORAGES

SICAREV COOP — ÉLEVEUR DE GOÛT

Coopérative d'élevage en production bovine et ovine recrute :

1 TECHNICIEN CONSEIL Bovins Viande h/f en CDI à temps complet

- Accompagner les adhérents dans l'amélioration de leur production.
- Apporter aux éleveurs des conseils technico-économiques en alimentation, santé, génétique, bâtiments,...
- Participer au développement commercial du service agrofournitures de la coopérative.
- Accompagner les adhérents dans leurs différents projets.

Profil : Bac+2 - expérience de 3 à 5 ans dans le domaine. - Département 89 et limitrophes

Envoyez votre candidature à l'adresse suivante : *contactrh@sicarev.com*

BOucheron TRACTEURS ET MATÉRIELS AGRICOLES — FENDT — JCB

Recrute pour leurs sites de Lézinnes (89) et de Ménétreux-le-Pitois (21)

TECHNICIEN MANUTENTION (H/F)

Contactez-nous au **03 86 75 63 22**
06 21 43 72 95 - jfboucheron@boucheronsas.fr

GARAGE DU MOUESSE



QUAD 4X4 — à partir de 4 575 €HT soit 5 490 €TTC
QUAD SEGWAY AT5
SEGWAY Powersports France — TGB — 4x4 — POLARIS
51 fg du Grand Mouësse - Nevers - 03 86 57 06 28 - bruno.sabio@wanadoo.fr

Votre spécialiste en matériel d'élevage
SAS CHAPUIS Frères
21450 Saint-Marc-sur-Seine - 03 80 93 22 28
www.chapuis-freres.fr



«Plus qu'un emploi, Chapuis Frères vous offre une carrière ! »

RECRUTE UN CHARGÉ DE CLIENTÈLE (H/F)

MISSION : Assurer le suivi des clients élevage pour les consommables de traite et d'élevage. Vous livrez les produits sur des tournées organisées et visitez les clients tous les deux mois environ sur la zone 21, 89, 10.

COMPÉTENCES REQUISES : BAC+2 en formation commerciale et/ou expérience d'au moins 2 ans dans un poste similaire.
Une connaissance du milieu agricole/élevage est indispensable pour ce poste.
Poste à pourvoir immédiatement.
Salaire à négocier selon diplômes et expérience. DeLaval

Contactez Caroline ou Alexis : 03 80 93 22 28 - direction@chapuis-freres.fr

Demande

58 - Aide agri. bovins + lait, retraite bénévole sur le 71, 39, 01, 69, 42.
✆ 07 80 62 32 19

Offre de service

01 - Atelier réparation spécialiste moteurs effectue réfection sur tracteur, engins agricoles et viticoles, TP... rectification culasses. Vente pièces moteur.
✆ 06 63 43 51 15

26 - Vous déménagez? Vous débarrassez? Pour 1 travail soigné, contactez-moi, GIRARD Benjamin
✆ 06 63 31 48 59

Suivez-nous sur notre page Facebook

Suivez-nos publications sur Instagram

Scierie de Luzy WIMMER FRANCE
VENTE de BOIS
SCIERIE MOBILE
Rue de Saint-André - 58170 Luzy - **03 86 30 88 84 - 06 75 66 49 03**
www.scieriedeluzy.com - **Professionnels et Particuliers**
Du mardi au vendredi de 8h00 à 17h30

Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35

// PETITES ANNONCES // RÉSERVÉES AUX PARTICULIERS //

3, 10 OU 27 DÉPARTEMENTS // LE JOURNAL ACCEPTE LES PETITES ANNONCES JUSQU'AU LUNDI 12 H

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE (en lettres capitales lisibles, une par case, une case blanche entre chaque mot)

La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC

❑ Annonce encadrée : 3,05 €TTC ❑ Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION(S)

❑ **RÉGIONALE - 3 DÉPARTEMENTS**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❑ 1 parution : 10 €TTC
❑ 2 parutions : 15 €TTC
❑ parution supplémentaire : 5 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **VALLÉE DU RHÔNE & BOURGOGNE - 10 DÉPT.**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône & Loire, Vaucluse, Yonne)
❑ 1 parution : 17 €TTC
❑ 2 parutions : 26 €TTC
❑ parution supplémentaire : 10 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **GRANDE RÉGION - 27 DÉPARTEMENTS**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, *Gard*, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe & Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas-Rhin, Rhône, Saône & Loire, Haute-Saône, Savoie, Haute-Savoie, Vosge, Territoire de Belfort, Yonne)
❑ 1 parution 29 €TTC - ❑ 2 parutions 43 €TTC - ❑ parution supplémentaire 15 €TTC (identiques et consécutives)

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❑ Tracteurs
❑ Matériels de travail du sol
❑ Matériels de récolte
❑ Matériels de traitement
❑ Matériels arbo-viti
❑ Matériels de distribution
❑ Matériels d'épandage
❑ Matériels d'irrigation
❑ Matériels forestiers
❑ Matériels travaux publics
❑ Matériels de cave
❑ Matériels de manutention
❑ Matériels de station
❑ Matériels de taille
❑ Matériels agricoles divers
❑ Véhicules utilitaires
❑ Véhicules tourisme
❑ Ventes/achats de récoltes
❑ Cultures sous abris
❑ Plants/pépinières/droits à produire
❑ Bâtiments professionnels
❑ Propriétés achat/ventes
❑ Terrains
❑ Locations agricoles
❑ Locations autres
❑ Offres d'emplois
❑ Demandes d'emplois
❑ Propositions commerciales
❑ Offres de service
❑ Mariage-rencontres
❑ Divers
❑ Animaux divers
❑ Bovins
❑ Caprins
❑ Ovins
❑ Porcins
❑ Équins
❑ Volailles/lapins
❑ Chiens
❑ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÈGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code postal : Ville :
❑ Je joins un chèque de €TTC
à l'ordre de Terres de Bourgogne.
❑ Je règle par CB la somme de €TTC
carte n° |_|_|_|_| |_|_|_|_| |_|_|_|_| |_|_|_|_|
expire fin |_|_| / |_|_| Signature :
Banque :

Terres de Bourgogne
1, rue des Coulots
CS 80075 - 21110 Bretenière
Tél. : 03 80 78 90 40 - Fax : 03 80 70 08 02

Votre justificatif comptable

À découper et à conserver

parue le :
Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
.....

Collez ici votre annonce parue dans le journal

Montant : € TTC
(dont TVA 20 % soit €)

ANNONCES LÉGALES

CÔTE D'OR

// MODIFICATION

NON DISSOLUTION MALGRÉ LES PERTES

MARCELO MACONNERIE

Société à responsabilité limitée
au capital de 80 500 euros
Siège social
5 Allée des Champs Martin - ZA
21270 BINGES
444 218 119 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 31/10/2023, l'AGE des associés, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.
Pour avis : La Gérance

AL24013543

COMMISSAIRE AUX COMPTES

D.M.P. SAS au capital de 5290560 € Siège social : CHE DE LA QUENISSIERE 21910 Saulon la Chapelle 391 872 868 RCS de Dijon L'AG du 15/02/2024 a pris acte de la cessation des fonctions des Commissaires Aux Comptes Titulaire et Suppléant respectivement, EXPERTISE COMPTABLE ET AUDIT et M. CORNUOT Claude. Modification du RCS de Dijon

AL24013606

MODIFICATION DE DIRIGEANTS

SA ROGER MARTIN SA au capital de 4 000 000 € Siège social : PARC TECHNOLOGIQUE 4 AV JEAN BERTIN 21000 Dijon 016 450 157 RCS de Dijon L'assemblée génarale du 22/04/2024 a pris acte de la démission de Madame Marie Françoise MARTIN, épouse BOURROUET de ses fonctions d'administrateur à compter du 18 avril 2024, et décidé de ne pas porcéder à son remplacement, le nombre d'administrateurs étant actuellement suffisant au regard des dispositions légales et statutaires. Mention au RCS de Dijon

AL24013618

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

OPTIMMO SARL au capital de 99837,09 € Siège social : 14 G RUE COUBERTIN PARC DE MIRANDE 21000 Dijon 398 991 687 RCS de Dijon L'AGE du 22/04/2024 a décidé de transférer le siège social 24 Rue des Ardennes 21000 Dijon, à compter du 22/04/2024. Mention au RCS de Dijon

AL24013627

MODIFICATION DE COMMISSAIRES AUX COMPTES

OPTIQUE PADIEU

SAS au capital de 161 536 euros
Siège social : 9, rue de la Liberté
21000 DIJON
305 821 522 RCS DIJON

Par assemblée du 30.03.2024, les associés ont constaté que le mandat du cabinet Expertise Comptable et Audit, Commissaire aux Comptes titulaire, était arrivé à expiration et a décidé de ne pas désigner de Commissaire aux Comptes.
Pour avis

AL24013658

TRANSFORMATION

HENRI DELAGRANGE

Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée transformée en société par actions simplifiée
au capital de 90 000 euros
Siège social : 7 Cours François Blondeau - 21190 VOLNAY
377 923 990 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 26/04/2024, l'AGE a décidé :- et réalisé une augmentation du capital social d'un montant de 150 000€ par voie d'apports en nature le portant de 90 000€ à 240 000€- la transformation de la Société en SAS à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.Le siège de la Société, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.Cette transformation rend nécessaire la publication des mentions suivantes :
DÉNOMINATION SOCIALE : HENRI DELAGRANGE
OBJET SOCIAL : l'exploitation par tous moyens, de tous vignobles et de tous immeubles bâtis ou non bâtis, affectés ou pouvant être affectés à l'exploitation viticole qui, au cours de la vie sociale, seront pris à bail par la Société ou acquis par elle ; la mise en valeur et l'exploitation par bail à long terme ou non, de toutes propriétés viticoles ainsi que la réalisation de toutes opérations nécessaires à l'exploitation d'un domaine viticole, et, la commercialisation de ses produits notamment par la vente de son vin au détail ; l'acquisition, la prise en location, la mise en valeurs la vente en totalité ou partie et l'échange de tous terrains ou immeubles bâtis ou non bâtis pouvant servir à la viticulture et à la commercialisation des produits provenant des parcelles exploitées ; l'achat et la vente de vins tranquilles, pétillants, spiritueux et eaux de vie en France et à l'étranger, en gros, demi-gros et détail, en moûts ou en raisins et plus généralement de toutes boissons alcoolisées ou non et de tous produits se rapportant à l'activité vinicole ; la prestation et le conseil en œnologie, vente de tous produits et matériels œnologiques et plus généralement toutes prestations de service et conseil ayant un rapport direct ou indirect avec la viti-viniculture ; l'organisation de dégustations de vins et alcools ; l'achat et la vente de tous produits, objets ou articles ayant un lien avec la vigne ou le vin, avec l'art de la table ou l'art de la maison, produits alimentaires régionaux ou de terroir, d'épicerie fine ; et, plus généralement, en France et/ou à l'étranger toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rapporter, directement ou indirectement, ou être utiles à l'objet social, ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.
ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
TRANSMISSION DES ACTIONS : La cession d'actions au profit d'associés ou de tiers est soumise à agrément préalable de la collectivité des associés.
PRESIDENT: M. Didier DELAGRANGE demeurant 7 Cours François Blondeau - 21190 VOLNAY.
DIRECTEUR GENERAL : M. Alexis DELAGRANGE demeurant 6 Cours François Blondeau - 21190 VOLNAY.
Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON.
Pour avis. Le Président.

AL24013699

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

LES DOUCETTES SARL au capital de 1 000 € 1 Rue du Four 21420 SAVIGNY LES BEAUNE 909.301.574 RCS DIJON Le 02/05/24 l'associée unique a étendu à compter du même jour l'objet social à l'activité d'animation d'ateliers créatifs et modifié les statuts. OBJET SOCIAL : Ancienne mention : La création, l'achat et la vente de bijoux fantaisies ; la création, l'achat et la vente de vêtements et accessoires y compris par internet ; la couture ; toutes prestations de services et notamment de secrétariat administratif. Nouvelle mention : La création, l'achat et la vente de bijoux fantaisies ; la création, l'achat et la vente de vêtements et accessoires y compris par internet ; la couture ; toutes prestations de services et notamment de secrétariat administratif ; L'animation d'ateliers créatifs.

AL24013703

AGIS
Maître Antoine CONVERSET
3B rue du Miroir
39200 SAINT CLAUDE
19 Avenue Jean Moulin
39000 LONS LE SAUNIER

MODIFICATION DU CAPITAL

LL HOLDING Société par actions simplifiée au capital de 500 euros porté à 80 750 euros Siège social : ZA 7 rue des Renardières 21560 Arc sur Tille 978 377 711 RCS Dijon Il résulte du procès verbal des décisions de l'associé unique en date du 22.04.2024 que le capital social a été augmenté de 80 250 euros par voie d'apport en nature. L'article 7 des statuts a été modifié en conséquence. Ancienne mention : Le capital social est fixé à cinq cents euros (500 euros). Nouvelle mention : Le capital social est fixé à quatre vingt mille sept cent cinquante euros (80 750 €). POUR AVIS Le Président

AL24013705

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SIMMO 1

Société à responsabilité limitée
au capital de 50 euros
Siège social : 20 C Rue Poterne – 21200 BEAUNE
539 010 082 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 15 avril 2024, les associés ont décidé de transférer le siège social du 20 C Rue Poterne – 21200 BEAUNE au 16 Place Carnot – 21200 BEAUNE à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts,
Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON.
Pour avis. La Gérance.

AL24013707

AVIS DE TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL

SAS GRANGIER HOSPITALITY

SAS au capital de 400 000 euros
Siège social : 8 place Grangier - 21000 DIJON
852 173 657 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 6 mai 2024, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société par actions simplifiée SAS GRANGIER HOSPITALITY a décidé de transférer le siège social du 22 Avenue Maréchal Foch,21000 DIJON au 8 place Grangier – 21000 DIJON à compter du 6 mai 2024 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
Pour Avis
La Présidente

AL24013710

DIRECTEUR GÉNÉRAL

REGIE FONCIERE

Société par actions simplifiée
au capital de 45 216,75 euros
Siège social : 9 Rue du Temple, 21000 DIJON
RCS DIJON 016 750 895

L'assemblée générale ordinaire en date du 25 avril 2024 a pris acte de la démission de Monsieur Dominique BOURGOIS à compter du 02 avril 2024 de ses fonctions de Directeur Général et a décidé de ne pas pourvoir à son remplacement.
POUR AVIS
Le Président

AL24013711

AVIS DE MODIFICATION

BOMBIDIS

Société par actions simplifiée
au capital de 585.000 €
Siège social : 2 rue Les Plantes – 21220 BROCHON
(anciennement 37 avenue du 14 juillet – 21300 CHENOVE)
RCS DIJON 498 107 705

Par décision du 07/05/2024, les associés ont décidé de transférer le siège social de la Société du 37 avenue du 14 juillet – 21300 CHENOVE au 2 rue Les Plantes – 21220 BROCHON à compter du même jour.
L'article 3 des statuts est modifié en conséquence.
Mention sera faite au RCS de DIJON
Pour avis

AL24013730

MODIFICATION DU CAPITAL

AGIS

Société d'Avocats Inter barreaux
3B rue du Miroir
39200 SAINT CLAUDE
19 Avenue Jean Moulin
39000 LONS LE SAUNIER

B2JL Société par actions simplifiée au capital de 500 euros porté à 100 500 euros Siège social : ZA 7 rue des Renardières 21560 Arc sur Tille 978 364 925 RCS Dijon Il résulte du procès verbal des décisions de l'associé unique en date du 22.04.2024 que le capital social a été augmenté de 100 000 euros par voie d'apport en nature. L'article 7 des statuts a été modifié en conséquence. Ancienne mention : Le capital social est fixé à cinq cents euros (500 euros). Nouvelle mention : Le capital social est fixé à cent mille cinq cents euros (100 500 €). POUR AVIS Le Président

AL24013736

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

Par décision du 02/04/2024, l'associé unique de la société BOUGOGNE DEBOSSELAGE, SARL au capital de1 000 euros, Siège social ZA La Nourroy 21220 GEVREY CHAMBERTIN a décidé de transférer le siège social au 2 Chemin de Saule 21220 BROCHON à compter du 02/04/2024, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Pour avis - La Gérance

AL24013744

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

CUMA PLAINE ET MONTAGNE

RCS DIJON 410 708 390

L'AGE des associés, réunie le 16/02/2024 a voté le transfert du siège social de la Cuma Plaine et Montagne, de Chez M Thomas Demoulin 9B Rue des Viaux, 21200 Ruffey-lès-Beaune à Chez M Tournier Cyrille 13 rue des Viaux, 21200 Ruffey-lès-Beaune.
Pour avis le Président

AL24013749

MODIFICATIONS DES STATUTS

L'ALAMBIC

SAS au capital de 10 000 €
Siège social : 23 Rue du Général de Gaulle, 21700 NUITS ST GEORGES
984 627 828 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 15/04/2024, l'associée unique a décidé :
- de remplacer à compter du 15/04/2024 la dénomination sociale L'ALAMBIC par LFLM HOLDING et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts.
- d'étendre l'objet social aux activités d'holding et de prestations de services touristiques et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.
- de transférer le siège social 23 Rue du Général de Gaulle, 21700 NUITS ST GEORGES à la Ruelle du Pont – 21700 VOSNE ROMANEE à compter du 15/04/2024 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
POUR AVIS
La Présidente

AL24013748

MODIFICATION DU CAPITAL

E.A.R.L. DOMAINE PIERRICK BOULEY

Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée
au capital de 17 280 Euros
Siège Social : Place de l'Eglise - 21190 VOLNAY
390 065 910 RCS DIJON

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 30/04/2024 a constaté la réduction du capital social de 17 280 Euros à 17 264 Euros par rachat et annulation de 1 part sociale.
Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence.
La modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON.
Pour avis
La Gérance

AL24013751

// ENQUÊTE PUBLIQUE

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Commune de POUILLY-EN-AUXOIS

Depuis le 13 mai 2024, une enquête publique portant sur la révision du Plan Local d'Urbanisme se déroule à la mairie de Pouilly-en-Auxois, aux jours et heures habituels d'ouverture.
L'enquête publique sera close le 14 juin 2024 à 17 h.
Monsieur Alain DUROUX, désigné commissaire-enquêteur par le Tribunal Administratif de Dijon, recevra en mairie de POUILLY-EN-AUXOIS – 1 Place de la Libération - 21 320 POUILLY EN AUXOIS :
- Le mercredi 22 mai 2024 de 15h00 à 17h00
- Le samedi 1er juin 2024 de 10h00 à 12h00
- Le vendredi 14 juin 2024 de 15h00 à 17h00
Pendant la durée de l'enquête, le dossier, en versions physique et dématérialisée, est consultable en mairie et via la plateforme dématérialisée durant toute la durée de l'enquête publique, à l'adresse suivante : https://www.registre-dematerialise.fr/5371
Les observations sur la révision du P.L.U. pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie. Elles peuvent également être adressées par écrit au commissaire-enquêteur à l'adresse suivante : M. le commissaire-enquêteur, Mairie de Pouilly-en-Auxois (1 Place de la Libération - 21 320 POUILLY EN AUXOIS) ou sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante : https://www.registre-dematerialise.fr/5371
Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public dès qu'ils seront transmis en mairie.
M. Eric Piesvaux
Maire de Pouilly-en-Auxois

AL24013542

// DIVERS

BANQUE POPULAIRE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE
Société Anonyme coopérative de Banque Populaire à capital variable.
Siège social : 14 boulevard de la Trémouille 21000 DIJON,
RCS de Dijon : 542 820 352

AVIS

Lors de l'Assemblée générale ordinaire du 30 avril 2024, les sociétaires présents ou réputés présents, représentés ou ayant voté à distance, possédaient 9 053 723 parts sociales soit l'équivalent de 176 547 598,50 euros de capital sur un total de 750 198 130,50 euros de capital, soit un quorum de 23,55 %. Le quorum de 20 % étant dépassé, l'Assemblée générale ordinaire pouvait valablement délibérer.
L'Assemblée générale ordinaire a :
- renouvelé le mandat d'administrateur de Pascale DUBOURGEOIS, née 24 mai 1961 à MELISEY (70), domiciliée 17 rue des Andiers - 25220 THISE, pour une durée de 6 ans ;
- pris acte que le mandat d'administrateur de François DIDIER arrivait à échéance le 30 avril 2024 puis a nommé, en remplacement, François CORTINOVIS né le 5 septembre 1965 à SIERENTZ (68), domicilié 14 rue de Tarragon – 25110 BAUME LES DAMES, pour une durée de 6 ans, en qualité d'administrateur. En conséquence, l'Assemblée générale a constaté la démission d'office de François CORTINOVIS de son mandat de censeur ;
- ratifié la nomination de Julia CATTIN, née le 19 octobre 1988 à PARIS (75), domiciliée 1 boulevard Marceau - 89500 VILLENEUVE SUR YONNE, en qualité de censeur pour une durée de 6 ans ;
- nommé Pierre-Elliot CAPUT, né le 8 avril 1994 à BESANCON, domicilié 10 rue Pasteur - 25000 BESANÇON, en qualité de censeur pour une durée de 6 ans.
Le Conseil d'Administration

AL24013696

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS

Appel à Candidatures du 13/05/2024
La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département SD21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
Dossier Chassagne-Montrachet – Santenay : Loué - Objectif : Maintien du fermier en place
Ensemble de parcelles partiellement plantées en vigne en AOC Chassagne-Montrachet, Chassagne-Montrachet 1er Cru, Batard-Montrachet, Bourgogne, Aligoté, Santenay 1er Cru.
Chassagne-Montrachet (21) :
Urbanisme : zone non constructible de la carte communale. A l'exception de la parcelle cadastrée AL 0119 qui est pour partie en zone constructible.
11 ha 20 a 24 ca 'LES REBICHETS' : AB-0104-0105 - 'LES CHENEVOTTES' : AD-0044-0044 - 'LES MEIX GOUDARD' : AD-0094-0095-0200 - 'LES MACHERELLES' : AD-0118 - 'DENT DE CHIEN' : AE-0021 - 'BATARD MONTRACHET' : AE-0048 - 'LES BEUTTES' : AH-0232-0233 - 'LES CHARRIERES' : AH-0126 - 'BOUCHON DE CORVEE' : AI-0346 - 'LA TETIERE' : AI-0287-0289-0290-0292 - 'LES PIERRES' : AI-0026-0105 - 'PLANTE LONGE' : AI-0056-0057 - 'EZ CRETS' : AL-0119 - 'LA MALTROIE' : AL-0115-0115 - 'LES CHENES' : AL-0076-0077-0080-0080 - 'LE POIRIER DU CLOS' : AM-0103 - 'LES CHAMBRES' : AM-0031 - 'LE HAUT DES CHAMPS' : AN-0139-0142 - 'LES MORICHOTS' : AO-0012 - 'LA PLATIERE' : AP-0017-0029-0030-0031 - 'LES ROUHAUTS' : AR-0041 - 'VIGNE BLANCHE' : AS-0035 - 'LA ROMANEE' : AT-0041-0041-0042-0043-0044 - 'LES CLOS RELAND' : AV-0137 - 'LES CHAUMES' : AV-0025 - 'LES PETITES FAIRENDES' : AW-0118-0119-0120-0120 - 'LES GRANDES RUCHOTTES' : AW-0126 - 'LES BAUDINES' : C-0037
Santenay (21) : Urbanisme : Zone A du PLU
1 ha 71 a 07 ca 'LA COMME' : AY-0064-0064-0065A-0065B
Pernand-Vergelesses (21) : Libre - Parcelles en friche en AOC PERNAND-VERGELESSES VILLAGE – Urbanisme : Zone N du PLU 10 a 79 ca 'ES LARRET ET VIGNES BLANCH' : AE-0008-0028
Plombières-lès-Dijon (21) : Libre la parcelle AV104 est occupée jusqu'au 31.12.2027 – Terre Urbanisme : Zone Npj du PLUI de Dijon Métropole - 63 a 51 ca 'LE PRE DU ROI' : AV-0079-0104
Aubaine (21) : Corps de ferme et prés attenants (loués) Urbanisme : Zone NC et C de la Carte Communale
9 ha 55 a 90 ca 'FERME DE BAUGE' : C-0496-0499-0500-0501-0502*-0539-0540-0543-0544-0571
Bouix (21) : Vigne - Urbanisme : RNU
15 a 46 ca 'EN MONTRUT BAS' : ZL-0080
Chambolle-Musigny et Gevrey-chambertin : Objectif : Maintien du fermier en place
Chambolle-Musigny (21) : Vigne AOP Chambolle-Musigny 1er Cru «Les Sentiers» - Urbanisme : RNU
12 a 40 ca 'LES SENTIERS' : AB-0143
Gevrey-Chambertin (21) : Vigne AOP Grand Cru Mazoyères ou Charmes Chambertin - Urbanisme : Zone Ap du PLU
9 a 29 ca 'MAZOYERES OU CHARMES' : BM-0078
Brochon (21) : Vigne en AOP Bourgogne - Urbanisme : Zone AUI du PLU - Libre après vendange de la récolte 2024
17 a 10 ca 'LA CHAMPAGNE' : AI-0121
La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 21) se propose de louer les biens fonciers suivants :
Montliot-et-Courcelles (21) : Terres - Urbanisme : RNU
9 ha 18 a 58 ca 'GRANDE MONTAGNE' : H-0001F1-0001F2-0003F1-0003F2-0005F1
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 04/06/2024 à SAFER Bourgogne Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand, 21850 ST APOLLINAIRE où des compléments d'information pourront être obtenus.
Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et candidater.

AL24013723

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SCI GUEST INVEST

Société civile immobilière
en liquidation
Au capital de 100 euros
Siège social et de liquidation
60 H avenue du 14 juillet
Immeuble Pythagore
21300 CHENOVE
847 674 900 RCS DIJON

L'AGO DU 10/01/2024 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. Séphane GUÉRINON, demeurant 18 rue Clément Janin 21120 TIL CHATEL, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.
Pour avis

AL24013576

CLÔTURE DE LIQUIDATION

CAVISTERIA

Société par actions simplifiée
en liquidation
au capital de 75 000 euros
Siège social et de liquidation :
12 Grande rue -
21420 ECHEVRONNE
804 949 311 RCS DIJON

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 3 avril 2024 au siège de liquidation a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Jean-Claude CARA, demeurant 12 Grande rue - 21420 ECHEVRONNE, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.
Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.
Pour avis
Le Liquidateur

AL24013708

AVIS DE DISSOLUTION

IBRO ISOLATION

Société à Responsabilité Limitée
en liquidation
Au capital de 1 000 euros
Siège : 5 BD EIFFEL, 21600 LONGVIC
Siège de liquidation : 5 BD EIFFEL
21600 LONGVIC
914 723 853 RCS DIJON-21000

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 28 février 2024 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.
Elle a nommé comme liquidateur Ibrahim HALID, demeurant 17 place Saint Maurice 21800 SENNECEY-LES-DIJON, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé au 5 BD EIFFEL 21600 LONGVIC. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis
Le Liquidateur

AL24013716

DISSOLUTION

GPF CM DIJON CENTRE SASU au capital de 8 000 €. Siège social : 24 RUE DES GODRANS 21000 DIJON. 901 560 003 RCS DIJON Par décision de l'associée unique du 30/04/2024, il a été décidé de la dissolution de la société, de nommer en qualité de Liquidateur Monsieur Jimmy BEPOIX ISABEY demeurant 25770 SERRE LES SAPINS, et de fixer le siège de liquidation au siège social où seront également notifiés actes et documents. Dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON. Modification au RCS de DIJON

AL24013743

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP du 30/04/2024 Dénomination sociale : EMCHOEUR Forme sociale : SAS à capital variable Capital minimum : 550 € Siège : 6 Rue Jacques Germain 21420 SAVIGNY LES BEAUNE Objet : La réalisation de tout investissement sous forme de prise de participation, minoritaire ou majoritaire, dans le capital de toute société ou structure de quelque forme que ce soit, notamment non cotée, en ce inclus la détention intégrale du capital d'une société et, en particulier, par apports en nature ou en numéraire, par souscription au capital de structures existantes ou à constituer, l'acquisition et la gestion de tous titres de participation et de toutes valeurs mobilières, le tout directement ou indirectement, au moyen de création de sociétés et groupement nouveaux, de souscription, d'achat de valeurs mobilières et de droits sociaux de toute nature, de fusion, d'alliance, et plus généralement toute opération de placement financier ; L'octroi de toutes cautions, garanties et plus généralement toutes opérations autorisées aux termes de l'article L. 511 7 3ème du code monétaire et financier. Président : Bernard d'HARCOURT demeurant à BEAUNE (21200) 1 Chemin des Amandiers DG : Eric BORNERT demeurant à SAVIGNY LES BEAUNE (21420) 48 Rue de Bourgogne Il n'a pas été désigné de CAC Admission aux Assemblées : Toute action donne droit, dans les bénéfices et l'actif social, à une part nette proportionnelle à la quotité de capital qu'elle représente. Chaque action donne le droit au vote et à la représentation dans les consultations collectives ou AG. Clause renseignant la libre disposition des actions : Les actions ne peuvent être transmises y compris entre associés qu'avec l'agrément préalable du Président de la Société. Immatriculation de la Société au RCS de DIJON. Pour avis, le Président

AL24013691

IMMATRICULATION (EURL À CAPITAL FIXE)

L'Univers Des Imaginations. SARL au capital de 5 000 euros. Siège social : 4A Rue des Glycines 21121 FONTAINE LES DIJON. AVIS DE CONSTITUTION. Aux termes d'un acte sous signature privée en date à FONTAINE LES DIJONS du 06/05/2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : Société à responsabilité limitée. Dénomination sociale : L'Univers Des Imaginations. Siège social : 4A Rue des Glycines, 21121 FONTAINE LES DIJON. Objet social : La création, l'administration, la gestion et l'exploitation d'un ou plusieurs établissements d'accueil de jeunes enfants jusqu'à six ans, de type micro-crèche. Conseil et formation de tous publics particuliers, entreprises et collectivités publiques dans le domaine de la petite-enfance. Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés. Capital social : 5 000 euros. Gérance : Madame Ludivine PERRIGOT, demeurant 4A Rue des Glycines 21121 FONTAINE LES DIJON, assure la gérance. Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON. Pour avis. La Gérance.

AL24013692

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 6 mai 2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : INOÉ
Siège : 11 rue de la capitaine, 21190 CHASSAGNE-MONTRACHET
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 298 773 euros
Objet : -l'acquisition sous quelque forme que ce soit et la gestion de toutes valeurs mobilières, à l'exclusion de celles qui relèvent des articles du Code monétaire et financier ; - toutes prises ou cessions d'intérêts ou de participations dans des sociétés ou entreprises, la souscription ou l'acquisition ou la cession sous quelque forme que ce soit, de toutes valeurs mobilières comme de toutes parts d'intérêts ou autres droits sociaux, la gestion et la détention desdits droits sociaux et participations ; - l'exercice par la société des droits de vote attachés à ces participations en vue de mettre en œuvre une politique commune au groupe de sociétés dont elle est la mère, et de jouer ainsi un rôle d'animation dudit groupe ; - tous travaux de gestion, direction, tâches administratives pour les sociétés du groupe présentes et à venir ; - toutes activités de conseils, de prestations de services, d'assistance commerciale en matière de viticulture, de vinification, d'œnologie et de manière générale, relatifs généralement à la vigne et au vin ; - l'achat et la vente de vins tranquilles, pétillants et spiritueux en France et à l'Étranger, en gros, demi-gros et détail, en moûts ou en raisins, et plus généralement de toutes boissons alcoolisées ou non et de tous produits se rapportant à l'activité vinicole ; - et plus généralement, la réalisation de toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à l'objet social sus-indiqué, pourvu que ces opérations n'affectent pas le caractère commercial de la société.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : Monsieur Matthieu BRESSON, demeurant 11 rue de la capitaine, 21190 CHASSAGNE-MONTRACHET.
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
POUR AVIS
Le Président

AL24013700

AVIS DE CONSTITUTION

LA BOUTIQUE DE L'IMMOBILIER
Société à responsabilité limitée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 2 Place de la Fontaine 21160 PERRIGNY-LES-DIJON
Société en cours de constitution

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :
DÉNOMINATION : LA BOUTIQUE DE L'IMMOBILIER
FORME : SARL
CAPITAL : 10 000 euros
SIÈGE SOCIAL : 2 Place de la Fontaine 21160PERRIGNY-LES-DIJON
OBJET : L'activité d'agence immobilière - transactions, gestion locative et gestion meublée, - La négociation pour le compte de tiers d'immeubles et de fonds de commerce, - Toutes opérations de gestion immobilière et de transactions immobilières, notamment la location et la colocation, - La création et l'exploitation d'agences immobilières et d'affaires,
DURÉE : 99 années
GÉRANCE : VANDRIESSE Catherine demeurant 9 E rue Alfred de Musset 21000 DIJON
IMMATRICULATION : au RCS de DIJON.

AL24013701

AVIS DE CONSTITUTION

SCI TOMTOM
Société civile immobilière
au capital de 1 000 euros
Siège social : 5 Rue Basse - 21320 BELLENOT SOUS POUILLY

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BELLENOT SOUS POUILLY du 6 mai 2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société civile immobilière
Dénomination sociale : TOMTOM
Siège social : 5 Rue Basse - 21320 BELLENOT SOUS POUILLY
Objet social : - l'acquisition, la cession, la construction et la propriété de tous biens immobiliers, à usage d'habitation, professionnel, commercial, industriel ou agricole,

ANNONCES LÉGALES

- la mise en valeur, l'administration, la gestion et l'exploitation par bail, location ou autrement, de tous immeubles ainsi acquis ou édifiés, dont elle aura la propriété ou la jouissance,
- éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société.
La Société pourra également consentir tout cautionnement et toute garantie même hypothécaire sur son patrimoine tant pour la réalisation de son objet social que pour le développement de l'activité économique réalisé directement ou indirectement par ses associés.
Et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la Société.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire
Gérance : Monsieur Thomas BREGANNI, demeurant 5 Rue Basse - 21320 BELLENOT SOUS POUILLY.
Clauses relatives aux cessions de parts :agrément requis dans tous les cas agrément obtenu à l'unanimité des associés
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
Pour avis
La Gérance

AL24013706

AVIS DE CONSTITUTION

CLEMENT COLIN IMPORTATION
Société par actions simplifiée au capital de 5 000 euros
Siège social : 4 rue Charles Paquelin, 21190 CHASSAGNE-MONTRACHET

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à CHASSAGNE-MONTRACHET du 3 mai 2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : CLEMENT COLIN IMPORTATION
Siège : 4 rue Charles Paquelin, 21190 CHASSAGNE-MONTRACHET
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 5 000 euros
Objet :- l'achat de raisins et de moûts en vue de leur vinification et de la commercialisation du vin ainsi que l'achat et la vente de vins tranquilles, pétillants, spiritueux et eaux de vie, en gros, demi-gros et détail, en moûts ou en raisins et plus généralement de toutes boissons alcoolisées ou non et de tous produits se rapportant à l'activité vinicole,
- toutes opérations de négociation, de commission et de courtage ainsi que la réalisation de tous travaux et prestations, agricoles ou non, en rapport avec la vigne et le vin,
- prestation et conseils en œnologie, vente de tous produits et matériels œnologiques et plus généralement toutes prestations de services et conseils ayant un rapport direct ou indirect avec la vitiviniculture,
- l'organisation de dégustation de vins et d'alcools,
- achat et vente de tous produits ayant un lien avec la vigne ou le vin, avec l'art de la table ou l'art de la maison, produits alimentaires régionaux ou de terroirs, d'épicerie fine.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Agrément : Les cessions d'actions, au profit d'associés ou de tiers, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés statuant à la majorité des 2/3 au moins des voix des associés présents ou représentés.
Président : Monsieur Clément COLIN, demeurant 4 Rue de la Murée, 21190 CHASSAGNE-MONTRACHET
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
POUR AVIS
Le Président

AL24013722

NIÈVRE

// MODIFICATION

CHANGEMENT DE GÉRANT

S.C. I. VERO Société Civile Immobilière au capital de 15 244.90 € Siège social : 16 place Notre Dame 58120 CHÂTEAU CHINON 378 772 354 RCS NEVERS Suivant décision collective des associés en date du 3 avril 2024 : Le nom de Mme Sophie BIE, nouveau Gérant, demeurant 16 place Notre Dame 58120 CHÂTEAU CHINON, a été substitué dans les statuts à celui de Monsieur Jean Claude BIE. L'article 16 des statuts a été modifié en conséquence. Mention sera faite au RCS de Nevers Pour avis,

AL24013702

COGEP AVOCATS
33 Place d'Allier
03000 Moulins

MODIFICATION

GAEC THEVENIAUD

Groupement Agricole d'Exploitation en Commun
Au Capital de 444 675 euros
Siège social : Chez Thibault
58300 SAINT-HILAIRE-FONTAINE
RCS NEVERS 451 921 852

Suivant un acte sous seing privé du 30/12/2023, les associés ont décidé de la transformation du GAEC THEVENIAUD en SCEA THEVENIAUD à effet du 30/12/2023. La durée de la Société, son capital, son siège social et les dates de son exercice social ne seront pas modifiés. Sa dénomination devient « SCEA THEVENIAUD». La société a pour objet l'exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L 311-1 du Code rural et de la pêche maritime,
Agrément des cessions de parts sociales : Toute autre cession de parts sociales ne peut avoir lieu qu'avec l'agrément unanime des associés en assemblée générale extraordinaire. Les modifications statutaires seront déposées au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS.
Les associés ont également pris acte de la fin des fonctions de gérant de Monsieur Alain THEVENIAUD à compter de la même date.
Pour avis.

AL24013712

SCP AVOCATS BUSINESS CONSEILS
Me Catherine LEGENDRE-LOIRAND
Spécialiste en droit rural
et en droit des sociétés
18 rue Michaël Faraday
18000 BOURGES

NOMINATION D'UN COGERANT

EARL DES PICHONS

Exploitation agricole à responsabilité limitée
Au capital de 110 571,27 €uros
Siège social : « Les Pichons »
58220 DONZY
378 109 904 RCS NEVERS

Aux termes de l'AGOE en date du 13/03/2024, l'assemblée générale a nommé M. Alexandre DOUDEAU dmt DONZY (58220) 2 ter rue du Grand Buisson, cogérant aux côtés de M. Jean-Marie DOUDEAU, à compter du même jour. Mention sera faite au RCS DE NEVERS. Pour Avis.

AL24013713

MODIFICATIONS DES STATUTS

Le 04/05/2024, l'AGO de la société AVENIR BENNES ET SERVICES – A.B.S. , Société Coopérative d'Entreprises de Transports à responsabilité limitée à capital, RCS de NEVERS n° 488 376 278, sise Avenue saint Exupéry ZI Bagatelle 58500 CLAMECY, a décidé :
- de nommer M. Romain SAGNE,32 boulevard Victor Hugo 58000 NEVERS, en qualité de co-gérant pour une durée de 4 ans, en remplacement de M. Eric ROUSSEAU.
- la suppression du Commissaire aux Comptes suppléant, Madame Jeannine WONGKOEFFET, compte tenu de son départ à la retraite, et de ne pas la remplacer, la société Commissaire aux comptes titulaire étant une société pluripersonnelle,
Mention sera faites au RCS de NEVERS

AL24013745

// GÉRANCE

SCP DINET & ASSOCIES
Notaires à Clamecy (Nièvre),
24, rue Marie Davy

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte authentique reçu par Maître Guillaume DINET,notaire à CLAMECY en date du 10 avril 2024 enregistré au service de la publicité foncière et de l'enregistrement de la NIEVRE le 26 avril 2024, volume 2024 N, numéro 229
CEDANT:
La société dénommée SARL CHEZ LULU, Société à responsabilité limitée au capital de 1000 EUROS, ayant son siège social à CORVOL L'ORGUEILLEUX (58460), 10, quartier de la Gare, identifiée au SIREN sous le numéro 810227751 et immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de CLAMECY
A cédé à :
CESSIONNAIRE:
La société dénommée Alex & Koko, Société à responsabilité limitée au capital de 5000 EUROS, ayant son siège social à TRUCY-L'ORGUEILLEUX (58460), 5, rue des Echeliers,identifiée au SIREN sous le numéro 987455391 et immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de NEVERS.
Son fonds de commerce de chambres d'hôtes, restaurant, bar,brasserie, traiteur, exploité à CORVOL L'ORGUEILLEUX(58460), 10 Quartier de la Gare.
Cette vente a été consentie au prix de CINQUANTE-CINQ MILLE EUROS (55.000,00 EUROS) s'appliquant, savoir :
- Aux éléments incorporels pour : 32 325,00 euros
- Aux éléments corporels pour : 22 675,00 euros
Avec entrée en jouissance au jour de l'acte authentique, soit 10 avril 2024.
Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les formes légales dans les dix jours de la publication au BODACC, pour les correspondances et la validité en la SCP DINET et ASSOCIES, notaires à CLAMECY (58500), 24 rue Marié Davy.

AL24013729

// VENTE AUX ENCHÈRES

Selarl Isabelle MAUGUERE
Avocat au Barreau de NEVERS
15 rue Gambetta - 58000 NEVERS
Tél.03.86.71.88.55
Email : scptmavocats@orange.fr

VENTE SUR LICITATION AUX ENCHERES PUBLIQUES

Le MARDI 18 JUIN 2024
A 10 heures 30
Au Tribunal Judiciaire de NEVERS, Palais de Justice de ladite Ville, Place du Palais 58000 NEVERS (Nièvre).
Commune de LUTHENAY-UXELOUP (58240), Champ de la Dame :
Une maison d'habitation sur sous-sol composée :
- Étage : entrée, couloir, cuisine, séjour, WC, salle d'eau, 3 chambres,
- Sous-sol : couloir, débarras, ancienne chambre, chaufferie, garage,
- Combles au-dessus.
Terrain.
Le tout cadastré section A numéros :
386 « Champ de la Dame » pour une contenance de 61 ares 83 centiares,
819 « Champ de la Dame » pour une contenance de 32 ares 51 centiares,
822 « Champ de la Dame » pour une contenance de 04 ares 97 centiares.
Bien libre.
MISE À PRIX : VINGT CINQ MILLE EUROS (25 000,00 €) EN UN LOT.
À défaut d'enchères une nouvelle vente aura lieu sur une mise à prix inférieure du quart, puis à défaut du tiers.
Les enchères ne pourront être portées que par un Avocat inscrit au Barreau de NEVERS, les frais étant supportés par l'adjudicataire en sus du prix d'adjudication.
Avant de porter enchères, une consignation de 10% de la mise à prix avec un minimum de 3 000,00 € est obligatoire, en sus des frais.
Fait à NEVERS le 19 avril 2024
Me Isabelle MAUGUERE, Avocat.
Pour tous renseignements s'adresser :
- au cabinet de la Selarl Isabelle MAUGUERE, Avocat au Barreau de Nevers, y demeurant 15 rue Gambetta – Tél : 03.86.71.88.55.
- au greffe des saisies immobilières et des ventes judiciaire du Tribunal Judiciaire de NEVERS où le cahier des conditions de vente est déposé.
Les visites seront effectuées par Maître Aude BONNET Commissaire de Justice à NEVERS (Nièvre) Tél : 03.86.36.13.00 le jeudi 06 juin 2024 à 14 heures sur place.

AL24013477

MAITRE OLIVIER LEVOIR
Avocat au Barreau de Nevers
10, rue Saint Martin -
58000 NEVERS
Tél 09.61.20.61.98
(E-mail) levoir.olivier@orange.fr

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

A la requête de la SELARL JSA, mandataire judiciaire, dont le siège est fixé 18 rue Georges Clémenceau, 78000 VERSAILLES
Au Palais de Justice à NEVERS (Nièvre), Place du Palais,
LE MARDI 2 JUILLET 2024 à 10h30
COMMUNE DE CHÂTEAU-CHINON VILLE (Nièvre)

Lot unique
Un immeuble bâti situé à l'angle du 2 rue Jean-Marie Thévenin et de la rue Louis Gallois l'ensemble cadastré Section AK n°1 pour une contenance totale de 1 are 38 centiares
Sur la mise à prix de :
CINQUANTE MILLE EUROS (50 000 €)
Avec baisse immédiate et sans nouvelle publicité par pallier de 10%, sans que le prix d'adjudication puisse être inférieur à 15 000 € pour le cas où la mise à prix ne serait pas couverte.
Fait et rédigé par l'avocat poursuivant soussigné le 13/05/2024. Me Olivier LEVOIR
Les enchères peuvent être portées que par un avocat inscrit au barreau du Tribunal Judiciaire de Nevers
Le cahier des conditions de la vente peut être consulté sans frais, soit au greffe du juge de l'exécution de Nevers situé Place du Palais de ladite ville, soit au cabinet de Maître Olivier LEVOIR situé10 rue Saint Martin, 58000 Nevers, rédacteur du cahier des conditions de vente.
VISITE du bien prévue sur place le 21juin 2024 à 14h30 : S'adresser à Maitre Isabelle PONCET-PERE, huissier de justice, ZI de Villemenant, 58130GUERIGNY, Tél : 03 86 85 14 53

AL24013752

// MARCHÉS PUBLICS

COMMUNE DE PARIGNY-LES-VAUX

AVIS AU PUBLIC

DROIT DE PREEMPTION URBAIN (DPU) – INSTAURATION :
Par délibération n°2024/03/28/002 en date du 28 mars 2024, le Conseil Municipal a décidé d'instaurer le droit de préemption urbain simple sur l'ensemble du territoire communal.
DROIT DE PREFERENCE ET DROIT DE PREEMPTION DE PARCELLES EN NATURE DE BOIS ET FORETS INSTAURATION :
Par délibération n°2024/03/28/003 en date du 28 mars 2024, le Conseil Municipal a décidé d'instaurer le droit de préférence et le droit de préemption de parcelles en nature de bois et forêts.
Les délibérations correspondantes sont affichées en Mairie pendant un mois.

AL24013734

// DIVERS

AVIS DE CONVOCATION

EUROSIT
Société Anonyme au capital de 2.223.318 euros
Siège social : Zone Industrielle de Saint Eloi
58000 - NEVERS
R.C.S. Nevers 775 732 811

Les actionnaires de la Société sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle le mardi 4 juin 2024 à dix-sept heures, au siège social, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :
ORDRE DU JOUR
- Rapport de gestion du Conseil d'Administration
- Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023
- Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L 225-38 et suivants du Code de commerce ; approbation de ces conventions ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et quitus aux administrateurs
- Affectation du résultat
- Perspectives 2024
- Questions diverses
- Pouvoir en vue des formalités
Tout actionnaire sera admis à l'Assemblée sur simple justification de son identité ou pourra s'y faire représenter par son conjoint ou un autre actionnaire.
Pour Avis.
Pour le Conseil d'Administration,
Le Président.

AL24013668

CONVOCATION

SICAFOME
29 route de Châtillon,
58290 MOULINS ENGILBERT

Mesdames et Messieurs les porteurs de parts sont priés d'assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le
Vendredi 31 mai 2024 à 14 h 30
Au Marché au Cadran à Moulins-Engilbert
Ordre du jour
- Rapport de gestion du Conseil d'Administration
- Rapports du Commissaire aux comptes
- Approbation des comptes de résultat et bilan au 31/12/2023
- Affectation du résultat de l'exercice
- Approbation des conventions article L 225-38 code de commerce
- Questions diverses.
Vous en remerciant à l'avance, nous vous prions d'agréer, Mesdames et Messieurs l'expression de nos sentiments distingués.
Le Président,
Benoit BLANDIN

AL24013738

TRIBUNAL DE COMMERCE DE NEVERS

Extrait des minutes du greffe

Date du jugement du Tribunal de Commerce de Nevers : 6 mai 2024.**SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ LIMITÉE SIMAGE**.7 Rue Franc-Nohain 58000 Nevers.RCS Greffe de Nevers 433 871 548.Activité : Activités des agences de publicité.Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

AL24013720

Date du jugement du Tribunal de Commerce de Nevers : 6 mai 2024.**SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ LIMITÉE KLEP'S**.Domaine de Candide Meulot 58110 Biches.RCS Greffe de Nevers 832 013 122.Activité : Commerce de détail de fleurs, plantes, graines, engrais, animaux de compagnie et aliments pour ces animaux en magasin spécialisé.Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

AL24013721

// CONSTITUTION

AEL-2

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP du 19/04/2024 constitution de SCI : AEL-2.
Capital : 500 €.
Siège social : 11 Rue Marguerite la Longuinière, 58400 Chaulgnes, France.
Objet : L'acquisition, l'administration, la gestion de biens immobiliers familiaux et de tout autres biens immobiliers ainsi que la réalisation de toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation, à condition toutefois d'en respecter le caractère civil. L'exploitation, la mise en valeur de ces immeubles, soit au moyen de toutes constructions nouvelles, de tous échanges,de tous aménagements ou de toutes autres manières, notamment leur location. Et éventuellement, à titre exceptionnel, la revente totale ou partielle,ou le lotissement aux fi ns de vente de tout ou partie de ces immeubles.
Gérance : Claire De Oliveira, 11 Rue Marguerite la Longuinière, 58400 Chaulgnes,France.
Gérance : Hakim El fassih, 11 Rue Marguerite la Longuinière, 58400 Chaulgnes, France.
Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de NEVERS.

AL24013509

IMMATRICULATION

Par statuts en date du 30/04/24 est constituée la Société avec les caractéristiques suivantes :
FORME : Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle
DENOMINATION : IMMO PRO 58
CAPITAL : 1.000 euros
SIEGE : 209 T, Route de Lyon 58000 CHALLUY
OBJET : La Société a pour objet en France et à l'étranger L'acquisition de tous biens et droits immobiliers en vue de la gestion d'immeubles commerciaux. La propriété, la gestion, l'exploitation par bail, location ou toute autre forme de tous immeubles commerciaux que la société viendrait à posséder ou à prendre en charge à l'avenir. La participation de la société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités.
DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation.
PRESIDENT : La Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle GROUPE CHAMMAS, au capital social de 1.000 euros, sise 209 T, Route de Lyon à CHALLUY (58000), immatriculée 952 044 493 RCS NEVERS, dûment représentée par son Président en exercice Monsieur Camille CHAMMAS
ADMISSION AUX ASSEMBLEES : Tout Associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque Associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
EXERCICE DU DROIT DE VOTE : chaque action donne droit à une voix.
AGRÉMENT DES CESSIONS D'ACTIONS : cession des actions est libre.
Mention sera faite RCS NEVERS.

AL24013687

YONNE

// MODIFICATION

GÉRANCE

EARL GODO

Exploitation agricole à responsabilité limitée
au capital de 291 180,00 euros
Siège social : 10 rue Voltaire -
89310 NITRY
397 448 135 RCS AUXERRE

L'assemblée générale extraordinaire du 28 décembre 2023 a nommé M. Cédric GODO, demeurant à NITRY (Yonne), 10 rue Voltaire, aux fonctions de gérant.Pour avis, la gérance.

AL24013693

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

BEAUTY SHANGHAI

SARL au capital de 1000 €
Siège Social : 160 RUE DEPORTES ET DE LA RESISTANCE
89100 SENS
907844641 RCS de SENS

Par AGE du 01/05/2024, il a été décidé de transférer le siège social au 25 BOULEVARD THIERS 21000 DIJON, à compter du 01/05/2024. Radiation au RCS de SENS et immatriculation au RCS de DIJON

AL24013714

TRANSFERT DE SIEGE MÊME RESSORT

Le 03/05/2024 l'associé unique de MERCURE TRANSIT, SAS au capital de 100 000€, RCS AUXERRE n° 534 290 135 ayant son siège 105 rue des Mignottes à AUXERRE (89000) a décider :
de nommer la Société GROUPE ROUSSEAU, SAS au capital de 2 000 000 €, RCS de NEVERS n° 510 317 191, sise Allée Clément Ader à CLAMECY (58500) en qualité de nouveau Président pour une durée indéterminée, en remplacement de M. Thierry RAFFARD, Président démissionnaire, de transférer le siège social au 7 B rue de la couturière (89110) SAINT-MAURICE-THIZOUAILLE
La société sera radiée du RCS d'AUXERRE et immatriculée au RCS de SENS.

AL24013731

AVIS

Aux termes d'une ordonnance du 25 mai 2023, la SELARL AJRS, représentée par Maître Marlène LOISEAU, 12 boulevard Thiers 21000 DIJON, a été nommée Administrateur provisoire de l'EARL DU MOULIN A VENT, Exploitation agricole à responsabilité limitée au capital de 196 354,33 euros, dont le siège social est 36 rue de Paris 89250 MONT ST SULPICE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 408 544 047 RCS AUXERRE, suite au décès du gérant, Monsieur Lucien DE WINTER, intervenu le 4 décembre 2022.

AL24013737

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Le 9.5.2024, l'associé unique de la SAS B.E.I. au capital de 45.000 €, siège social MONETEAU (89470) ZAC des Macherins 6, rue d'Amsterdam, 421 262 213 RCS AUXERRE, a constaté l'expiration des mandats des Commissaires aux comptes et ne les a pas remplacés ANCIENNES MENTIONS PUBLIEES : CAC titulaire : Mme Odile PETIT, 49 bis av. F Roosevelt, 77210 AVON ; CAC suppléant : M. Gilles BRION, 13 rue Maxime 95000 NEUVILLE SUR OISE (95000). NOUVELLES MENTIONS : CAC : Néant.

AL24013739

PRÉSIDENT

Dénomination : CT TROYES RESTAURATION.
Forme : SAS.
Capital social : 10000 euros.
Siège social : 3 Rue DES FONTAINES, 89100 MAILLOT.
953540051 RCS de Sens.
Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 24 avril 2024, à compter du 23 avril 2024, les associés ont décidé de nommer en qualité de president HOLDING CATRIX SARL, sise 3 Rue des Fontaines, 89100 Maillot, immatriculé au greffe Sens sous le numéro 850054834, en remplacement de Mme Zeynep KOCKAR.
Mention sera portée au RCS de Sens.

AL24013750

// GÉRANCE

Notaires

SCP Laurent FRANCIN, Stéphanie FAIVRE FRANCIN & Elise LAROCHE-SAUTEREL
Notaires associés
10 Boulevard du Maréchal Davout
89000 AUXERRE

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Me Elise LAROCHE SAUTEREL le 7 mai 2024 , Me Cyrielle DELEUZE, mandataire judiciaire, associée de la SELARL ETUDE BALINCOURT, ayant son siège à NIMES (30000), 29 rue des Lombards, agissant en qualité de liquidateur à la liquidation judiciaire de M. Franck AUBERT, demeurant à SEIGNELAY (89250), Ferme du Haras, nommée à cette fonction en remplacement de Me Bernard DELIBES, mandataire judiciaire à AUXERRE (89000) 12 bd Davout, par ordonnance du Tribunal de Commerce d'AUXERRE du 31 janvier 2024, lui-même nommé à ladite fonction par jugement dudit tribunal du 9 janvier 2023, a cédé à M. Hervé LOISEAU, demeurant à APPOIGNY (89380) 6 chemin Pougy,
e fonds de commerce de BAR - TABAC exploité à AUXERRE (89000) 7 rue Paul Bert, connu sous l'enseigne «AU BON COIN», moyennant le prix de 74.000,00 €.
Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les 10 jours de la dernière en date des publications légales en l'étude de Me Elise LAROCHE SAUTEREL, notaire sus nommé, où domicile a été élu à cet effet.
Pour insertion - Le notaire

AL24013709

Notaires

Maître Corentin DRÉAU
Notaire à AVALLON (Yonne),
4 rue de Lyon

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu le 02 mai 2024 par Me Corentin DRÉAU,notaire à Avallon (89200), 4 rue de Lyon, titulaire d'un office notarial immatriculé à la Caisse de retraite et de prévoyance des clercs et employés de notaires sous le numéro89031, avec la participation de Me Nicolas GENDROT, notaire à FAYL-BILLOT (52500), 7 rue du Breuil, assistant le cessionnaire. M. Régis TATRAUX, chef de cuisine, demeurant à PONTAUBERT (89200), 69 Route de Vézelay, né à CHALON-SUR-SAONE (71100), le 20 novembre 1962, divorcé et non remarié de Mme Claire Cécile Alice BRINGAND. Et Mme Claire Cécile Alice BRINGAND, directrice, demeurant à PALINGES (71430), Place du Champ de Foire Hall B numéro 14,née à GENNEVILLIERS (92230), le 20 janvier 1967, divorcée etnon remariée de M. Régis TATRAUX. Ont vendu à la société dénommée AGAPIMOU, Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 10000 EUROS, ayant son siège social à PONTAUBERT (89200), 69, route de Vézelay, identifiée au SIREN sous le numéro 927578765 et immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de AUXERRE (89000). Un fonds de commerce d'HOTEL, RESTAURANT, SALON DE THÉ, DEBIT DE BOISSONS, VENTE DE PLATS PRÉPARÉS A EMPORTER,TRAITEUR AVEC OU SANS SERVICE, exploité à PONTAUBERT (89200), 69 route de Vézelay. Moyennant le prix de : QUATRE-VINGT MILLE EUROS (80.000,00 euros) s'appliquant aux éléments incorporels pour 22.400,00 euros et aux éléments corporels pour 57.600 euros, lequel prix payé comptant et quittancé à l'acte. Transfert de propriété et entrée en jouissance le 02 mai 2024. Les oppositions seront reçues par acte extrajudiciaire ou par lettre recommandée avec demande d'avis de réception en l'étude de Me Corentin Dréau, Notaire à Avallon (89200), 4 Rue de Lyon, où domicile a été élu dans les dix jours suivant la publication de ladite cession au Bulletin officiel des annonces civiles et commerciales (BODACC).
Pour unique insertion.
Le Notaire

AL24013717

// ENQUÊTE PUBLIQUE

Préfet de l'Yonne

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

sur la commune d'AIGREMONT

Le public est averti qu'en exécution : - du code de l'environnement, - du code de l'urbanisme, - de l'arrêté n° PREF-SAPPIE-BE-2024-0177 du 15 avril 2024
une enquête publique relative aux deux demandes de permis de construire pour la réalisation d'un parc photovoltaïque au sol d'une puissance totale comprise entre 36,5 MWc et 41,5MWc environ sur le territoire de la commune d'AIGREMONT déposée par la SCS ENERTRAG BOURGOGNE AIGREMONT, **sera ouverte du lundi 13 mai 2024 (8 h) au vendredi 14 juin 2024(17 h)**, soit une durée de 33 jours consécutifs, **à la mairie d'AIGREMONT.**
Sont désignés Madame Catherine SEMBLAT en qualité de commissaire enquêtrice titulaire, et Monsieur Jean-Paul MONTMAYEUL, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.
Le dossier de deux demandes de permis de construire comprenant une étude d'impact, l'attestation d'avis de l'Autorité Environnementale et le registre d'enquête **seront déposés pendant toute la durée de l'enquête du 13 mai 2024(8 h) au 14 juin 2024 (17 h), à la mairie d'AIGREMONT,** afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.
Le dossier complet pourra également être consulté sur le site Internet des services de l'État **www.yonne.gouv.fr** (Onglet Actions de l'État, Rubriques Environnement /Photovoltaïque / Enquêtes publiques), ainsi que sur le poste informatique mis à disposition du public du 13 mai 2024 au14 juin 2024 à la préfecture de l'Yonne à Auxerre (Bureau de l'Environnement) de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h 30, sur rendez-vous au 03.86.72.78.14 ou au 03.86.72.79.89.
Pendant le délai de l'enquête, les observations et propositions que soulève le dossier pourront être consignées :
- soit par voie électronique, à l'adresse e-mail suivante :
pref-photovoltaique-aigremont@yonne.gouv.fr
(Les observations et propositions transmises à cette adresse e-mail seront consultables sur le site internet des services de l'État et donc visibles par tous).
- soit par écrit :
- sur le registre « papier » déposé à la mairie d'AIGREMONT(89800), 21 rue du Général-Delamalle,
ou
- courrier adressé à la mairie d'AIGREMONT(- siège de l'enquête), à l'attention de la commissaire enquêtrice.
Indépendamment des dispositions ci-dessus, **la commissaire enquêtrice recevra les observations et propositions éventuelles du public,** qui seront également consignées dans le procès-verbal, **à la mairie d'AIGREMONT, les :**
- lundi 13 mai 2024, de 8 h à 11 h,
- jeudi 30 mai 2024, de 8 h à 11 h,
- vendredi 14 juin 2024, de 14 h à 17 h.
A l'issue de l'enquête, toute personne physique ou morale intéressée pourra prendre connaissance du rapport à la Préfecture de l'Yonne, à la mairie d'AIGREMONT, ainsi que du mémoire en réponse du demandeur et des conclusions motivées de la commissaire enquêtrice. Ces éléments seront également mis à disposition du public sur le site Internet des services de l'État dans l'Yonne.
La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure sera la délivrance, assortie du respect de prescriptions, ou le refus du permis de construire.
Des informations complémentaires sur le projet peuvent être demandées auprès de M. Florian CHECCO, responsable du projet pour la SCS ENERTRAG BOURGOGNE AIGREMONT- 9 Mail Gay Lussac- 95000 Neuville-sur-Oise
email : florian.checco@enertrag.com - Tel :06.25.17.21.91/01.30.30.60.09.

AL24013392

ANNONCES LÉGALES

Préfet de l'Yonne

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

sur la commune de Carisey

Le public est averti qu'en exécution : - du code de l'environnement, - du code de l'urbanisme, - de l'arrêté n° PREF-SGAD-BE-2024-0220 du 6 mai 2024
une enquête publique relative à la demande d'un permis de construire pour la réalisation d'un parc photovoltaïque au sol d'une emprise de 9,63 ha et d'une puissance totale de14,64 MWc sur le territoire de la commune de CARISEY,déposée par la SAS FRANSOL 28 (Kronos Solar), **sera ouverte du vendredi 7 juin 2024 (9 h) au lundi 8 juillet 2024 (18 h30)**, soit une durée de 32 jours consécutifs, à la mairie de CARISEY.
Sont désignés Monsieur Valentin MARTIN, en qualité de commissaire enquêteur titulaire, et Madame Jacqueline LAROSE, en qualité de commissaire enquêtrice suppléante.
Le dossier de demande d'un permis de construire (comprenant une étude d'impact), une attestation d'absence d'avis de l'Autorité environnementale et le registre d'enquête **seront déposés pendant toute la durée de l'enquête du 7 juin 2024(9 h) au 8 juillet 2024 (18 h 30) à la mairie de CARISEY**, afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie (les lundis de 17h à 18 h 30 et les jeudis 14 h à 17 h 30).
Le dossier complet pourra également être consulté sur le site internet des services de l'État **www.yonne.gouv.fr** (Onglet Actions de l'État, Rubriques Environnement / Photovoltaïque / Enquêtes publiques), ainsi que sur le poste informatique mis à disposition du public du 7juin 2024 au 8 juillet 2024 à la préfecture de l'Yonne à Auxerre (Bureau de l'Environnement) de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h 30, sur rendez-vous au 03.86.72.78.14 ou au 03.86.72.79.89.
Pendant le délai de l'enquête, les observations et propositions que soulève le dossier pourront être consignées :
> soit par voie électronique, à l'adresse e-mail suivante :
pref-photovoltaique-carisey@yonne.gouv.fr
(Les observations et propositions éventuelles transmises à cette adresse e-mail seront consultables sur le site internet des services de l'État et donc visibles par tous).
> soit par écrit :
- sur le registre « papier » déposé à la mairie de CARISEY(89360), 2 place de la Mairie,
ou
- courrier adressé à la mairie de CARISEY (siège de l'enquête), à l'attention du commissaire enquêteur.
Indépendamment des dispositions ci-dessus, **le commissaire enquêteur recevra les observations et propositions éventuelles du public**, qui seront également consignées dans le procès-verbal, **à la mairie de CARISEY, les :**
- vendredi 7 juin 2024, de 9 h à 12 h,
- samedi 22 juin2024, de 9 h à 12 h,
- lundi 8 juillet 2024, de 15 h 30 à 18 h 30.
A l'issue de l'enquête, toute personne physique ou morale intéressée pourra prendre connaissance du rapport à la Préfecture de l'Yonne, à la mairie de CARISEY, ainsi que du mémoire en réponse du demandeur et des conclusions motivées du commissaire enquêteur. Ces éléments seront également mis à disposition du public sur le site internet des services de l'État dans l'Yonne.
La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure sera la délivrance, assortie du respect de prescriptions, ou le refus des permis de construire.
Des informations complémentaires sur le projet peuvent être demandées auprès de Monsieur Étienne TRICHARD, Directeur France pour la SAS FRANSOL 28 (Kronos Solar) - 29 rue Vauthier - 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT - email : etienne.trichard@kronos-solar.fr - Tel : 06.62.76.41.26.

AL24013694

// VENTE AUX ENCHÈRES

Maître Alain THUAULT
membre de la SCP THUAULT – FERRARIS – CORNU,
Avocats au Barreau d'Auxerre,
02 rue de la Banque à 89000 AUXERRE.

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

LE VENDREDI 21 JUIN 2024
A 14 HEURES
Au Tribunal Judiciaire d'AUXERRE (89)
séant au Palais de Justice de ladite ville
01 Place du Palais de Justice
UNE MAISON A USAGE D'HABITATION
DE 97,28 M2
A AUXERRE (89)
Il sera procédé à la vente aux enchères publiques en un lot au plus offrant et dernier enchérisseur des immeubles dont la désignation suit :
Les biens et droits immobiliers sis à AUXERRE (89), 25 rue Germain de Charmoy, cadastrés section BC 172 Lieudit 25 rue Germain de Charmoy pour 01a 41ca et consistant en:
Une maison à usage d'habitation comprenant :
- au rez-de-chaussée : deux pièces
- à l'étage : entrée, deux pièces
Grenier
Petite cour et jardin attenants
LES BIENS SERAIENT INOCCUPES
MISE A PRIX : 20.000 €
CONSIGNATIONS POUR ENCHERIR :
3.000 € et 10.000 €
(chèques de banque à l'ordre de la CARPA)
NOTA : les amateurs doivent être munis d'une pièce d'état civil et les chèques de consignation doivent être des chèques de banque établis à l'ordre de la CARPA
ON NE PEUT PORTER DES ENCHERES QU'EN S'ADRESSANT A UN AVOCAT INSCRIT AU BARREAU D'AUXERRE
Fait à AUXERRE le 23 avril 2024
Signé : Maître Alain THUAULT
Pour tous renseignements s'adresser à :
Au Greffe du Tribunal Judiciaire d'AUXERRE au Palais de Justice 01 Place du Palais de Justice ou au Cabinet de Maître Alain THUAULT, SCP THUAULT – FERRARIS – CORNU, 02 rue de la Banque à 89000 AUXERRE – 03.86.72.09.80 ou au Cabinet de Maître Julien SEMERIA, SELARL 9 JANVIER, 20 rue Alexandre Prachay 95300 PONTOISE 01.34.24.94.40 – www.9janvier-avocats.com **où le cahier des conditions de vente peut être consulté par tout intéressé**
LA VISITE AURA LIEU LE LUNDI 10 JUIN 2024 DE 14H A 15H

AL24013595

SELARL d'Avocats Interbarreaux REVEST - LEQUIN - NOGARET - DE METZ - CROCI
5 rue Marcelin Berthelot
89004 AUXERRE CEDEX -
Tél. 03.86.72.03.03

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES SUR LIQUIDATION JUDICIAIRE

au Tribunal Judiciaire d'AUXERRE (Yonne) - Place du Palais de Justice
VENDREDI 21 JUIN 2024 à 14 HEURES
Commune de SAINT FLORENTIN (Yonne)
Un ensemble immobilier sis 39 rue Georges Clémenceau et Rue de la Ferme blanche comprenant :
- deux hangars formant un L avec cour sur le devant
- un bâtiment à usage de bûcher
- un grand terrain
Le tout cadastré sections **ZI 233** lieudit « 39x rue Georges Clémenceau » pour 41a 87ca - **ZI 74** lieudit « La Maison Blanche » pour 02a 70ca - **ZI 75** même lieudit pour 02a 80ca et **ZI 76** même lieudit pour 03a 80ca
Visite sur place le mardi 11 juin 2024 à 11 heures
(il serait préférable de contacter notre Cabinet, en téléphonant à Mme FOUCAULT : 03.86.72.03.03,
la veille pour s'assurer que la visite soit maintenue)
MISE A PRIX : 10 000 € (Dix mille euros)
outre les clauses contenues au cahier des conditions de vente déposé au Greffe du Juge de l'Exécution près le Tribunal Judiciaire d'AUXERRE consultable au greffe dudit Tribunal et au cabinet de l'avocat du créancier poursuivant.
Consignation obligatoire de 3 000 € par chèque de banque libellé à l'ordre de Maître Véronique THIEBAUT, ou caution bancaire.
Enchères obligatoires par Avocat inscrit au barreau d'AUXERRE
Pour avis : Patricia NOGARET
Pour tout renseignement, s'adresser à :
SELARL d'Avocats Interbarreaux REVEST - LEQUIN – NOGARET – DE METZ - CROCI, 5 rue M. Berthelot 89004 AUXERRE CEDEX - 03.86.72.03.03 - immo@rlcavocats.com

AL24013635

// DIVERS

TRIBUNAL DE COMMERCE D'AUXERRE

Extrait des minutes du greffe

Jugement du Tribunal de Commerce de Melun en date du 06/05/2024 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la procédure de liquidation judiciaire ouverte au profit de la **SAS F D S COULOMBEL** 64-66 avenue Haussmann 89000 Auxerre (RCS Melun 880.973.698).

AL24013726

Jugement du Tribunal de Commerce de Marseille en date du 06/05/2024 arrêtant le plan de redressement pour une durée de 9 ans au profit de la **SAS KAPORAL** avenue Haussmann Centre Cial Géant - lot n°41 89000 Auxerre (prêt à porter). RCS Marseille 499.454.874. Commissaires au plan : SCP ABITBOL & ROUSSELET prise en la personne de Me Frédéric Abitbol 38, Avenue Hoche 75008 Paris et SELARL ANASTA prise en la personne de Me Vincent GILLIBERT 11, Rue Venture 13001 Marseille.

AL24013727

LAURE Virginie
50, Avenue Thiers
77000 MELUN

AVIS DE DÉPÔT D'ÉTATS DE CRÉANCES SALARIALES

Article R. 625 3 du Code de Commerce
Avis de dépôt d'états de créances salariales
Article R. 625 3 du Code de Commerce au titre de la procédure suivante : SENAXES SAS Liquidation Judiciaire simplifiée du 04/07/2023 Zone Industrielle des Vauguillettes 3 17,rue de Sancey 89100 SENS L'ensemble des relevés des créances salariales a été déposé au greffe du Tribunal de Commerce de Sens le 3 mai 2024. La date de la présente publicité fait courir le délai prévu à l'article L. 625 1 du Code de Commerce. Pour avis, le Mandataire Judiciaire

AL24013680

LAURE Virginie
Résidence Le Palais
1 Rue de l'Epée
89100 SENS

AVIS DE DÉPÔT D'ÉTATS DE CRÉANCES SALARIALES

Article R. 625 3 du Code de Commerce
Au titre de la procédure suivante : JDE OPTIC SARLU Liquidation Judiciaire du 20/06/2023 Centre Commercial des Champs Plaisant Avenue de l'Europe et du 8 Mai 1945 89100 SENS L'ensemble des relevés des créances salariales a été déposé au greffe du Tribunal de Commerce de Sens le 3 mai 2024. La date de la présente publicité fait courir le délai prévu à l'article L. 625 1 du Code de Commerce. Pour avis, le Mandataire Judiciaire

AL24013683

LAURE Virginie
Résidence Le Palais
1 Rue de l'Epée
89100 SENS

AVIS

Avis de dépôt d'états de créances salariales
Article R. 625 3 du Code de Commerce au titre de la procédure suivante : FIRE PROTECT SASU Liquidation Judiciaire du 03/05/2022 3 Chemin des Patouillats 89100 SOUCY L'ensemble des relevés des créances salariales a été déposé au greffe du Tribunal de Commerce de Sens le 10 mai 2024. La date de la présente publicité fait courir le délai prévu à l'article L. 625 1 du Code de Commerce. Pour avis, le Mandataire Judiciaire

AL24013728

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS

La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département 89) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
Asquins - parcelles de bois, landes, prés et terres - 3 ha 37 a 22 ca '- LES PLANTES NEUVES' : A – 0107 – 0120 – 0133 – 0142 - 0158 - 'BOIS DES CHAMPS GRINGAUT' : A - 0690 - 'BEAUCHARME' : A – 0201 – 0218 - 0228 - 'MONCANHAUT' : A – 0807 – 0908 - 0911 - 'LE COTEAU BENAUT' : A – 0057 - 0088 - 'LA COMBE BOMBARDE' : A - 0707 - 'LES CERCUEILS' : B - 0702 - 'COMME RICHON' : B - 0712. Zonage : zone N du PLUi.
Montillot - parcelles de bois, landes, prés et terres - 3 ha 88 a 84 ca '- VAUDONJON DU BAS' : AC - 0176 - 'VAUX CAILLE' : B - 0787 - 'SUR LES MEULES' : B - 0392 - 'VALLEE DE POROT' : B - 0881 - 'COTE DE L HATE' : C - 0907 - 'COTAT DES PRES' : C – 0672 - 0674 - 'LA BARRIERE' : C – 0667 - 0670 - 'CROT DE L HATE' : C – 0008 - 0016 - 'LES COTATS DE BLANAY' : C – 0344 – 0962 - 1030 - 'LA COME AU ROI' : C – 0754 - 0777 - 'SUR LE COTAT DES PRES' : C - 0735 - 'LES ROMPIS' : C – 0126 - 0127 - 'SOUS L HATE' : C – 0047 - 0051 - 'COTAT BORNE' : D – 0920 – 0924 – 0927 - 0946 - 'BUISSON BOURGUIGNON' : D – 1050 - 1055 - 'CHAMPS DES LIEVRES' : D – 1091 – 1104 – 1121 -1161 – 1167 - Zonage : zone N du PLUi.
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 04/06/2024 à Safer Bourgogne Franche-Comté, 18 rue Guynemer – CS 30128 - 89002 AUXERRE cedex, Tél : 0386469974 où des compléments d'information pourront être obtenus. Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et candidater.

AL24013740

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

GROUPE ALTUS
EXPERTISES · CONSEILS · AUDITS

DISSOLUTION ANTICIPÉE

EVELEON. SCI.
Capital social : 107000 €.
Siège social : RN6 Lieudit Milieu des ruelle 89380 APPOIGNY.
433813797 RCS d'Auxerre.
En date du 15/01/2024, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 15/01/2024.
Le siège de la liquidation est au siège social, adresse où doit être envoyée la correspondance. M. Philippe RICHARD, Rue de Sauve Genou 89290 Vincelles a été nommé liquidateur et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus.

AL24013715

DISSOLUTION

SARL LULLABY
SARL au capital de 3000 €
Siège Social : 4 bis rue du commerce
89310 NITRY
851771519 RCS de AUXERRE

Par AGE du 24/04/2024, il a été décidé la dissolution anticipée de ladite société à compter du 09/05/2024. M. PASQUIER PATRICK 4 bis rue du commerce 89310 NITRY a été nommé liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé au siège social Mention au RCS de AUXERRE

AL24013725

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à VILLENEUVE LA GUYARD du 23/04/2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : SCI. Dénomination sociale : BB2A. Siège social : 38 Rue Pasteur, 89340 VILLENEUVE LA GUYARD. Objet social : La Société a pour objet : - l'acquisition, la cession, la gestion, l'exploitation par bail ou autrement de tous droits ou biens immobiliers, - la mise en valeur de ces immeubles, notamment par l'édification de construction pour toute destination et la réalisation de tous travaux y compris de construction, - le recours à l'emprunt ou à toute autre forme de financement (crédit-bail, ...), ainsi que la prise de toute garantie hypothécaire ou non, pour la réalisation de l'objet social, - éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société, et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la Société. Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS. Capital social : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire. Gérance : Monsieur Adrien BIDZANA BIDZANA demeurant 38 Rue Pasteur 89340 VILLENEUVE LA GUYARD. Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas, agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales. Immatriculation de la Société au RCS de SENS.
Pour avis -La Gérance

AL24013534

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à VILLENEUVE LA GUYARD du 24/04/2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : SASU / Dénomination : B.B.A 2 / Siège : 38 Rue Pasteur, 89340 VILLENEUVE LA GUYARD / Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS / Capital : 10 000 euros / Objet : Toutes activités de restauration et de débit de boissons attachés et notamment cafétéria, restauration, traiteur, fast-food, en libre service ou en service à table, en vente à emporter ou livraison, toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à : - la création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus ; - la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant ces activités ; - la participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations financières, mobilières ou immobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe ; - toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet. / Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Président : Monsieur Adrien BIDZANA BIDZANA, demeurant 38 Rue Pasteur, 89340 VILLENEUVE LA GUYARD. La Société sera immatriculée au RCS de SENS.
POUR AVIS Le Président

AL24013558

FIDUCIAL SOFIRAL

AVIS DE CONSTITUTION

ATAN BIDZANA
Société à responsabilité limitée
au capital de 238 000 euros
Siège social : 38 rue Pasteur
89340 VILLENEUVE LA GUYARD
Aux termes d'un acte sous signature privée en date à VILLENEUVE LA GUYARD du 3 mai 2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société à responsabilité limitée
Dénomination sociale : ATAN BIDZANA
Siège social : 38 rue Pasteur, 89340 VILLENEUVE LA GUYARD
Objet social : La prise de participations dans toutes sociétés et ce, par tout moyen notamment par voie de souscription au capital de sociétés nouvelles ou existantes, d'apports, de fusions, ou tout autre moyen ;
La gestion, la détention et la cession, sous quelque forme que ce soit, directement ou indirectement, desdites participations ;
La gestion, dans les limites prescrites par la réglementation en vigueur, de la trésorerie et des moyens matériels et des services de fonctionnement, notamment administratif, informatique, technique des sociétés filiales et/ou des sociétés dans lesquelles la société détient des participations directes ou indirectes ainsi que toutes prestations de services et de conseils dans les domaines dans l'intérêt des sociétés.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 238 000 euros
Gérance : Monsieur Adrien BIDZANA BIDZANA, demeurant 38 rue Pasteur 89340 VILLENEUVE LA GUYARD, assure la gérance
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de SENS
Pour avis
La Gérance

AL24013704

SELAS CLAIRE MOREAU
Notaire
5 RUE MARCELIN BERTHELOT
89000 Auxerre

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte authentique reçu par Maître Claire MOREAU, Notaire associée de la Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée dénommée « SELAS CLAIRE MOREAU NOTAIRE «, titulaire d'un Office Notarial sis à AUXERRE (89) 5 rue Marcelin Berthelot, le 8 mai 2024 a été constituée une société à responsabilité limitée ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination : CANNELLE, VINTAGE CAFE Associés : Monsieur Nicolas FRANCISCO et Madame Anamaria ROSCA demeurant ensemble à VINCELLES (89290) 10 rue Charles Peyrotte ; Siège social : AUXERRE (89), 12 rue Fécauderie. Durée : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S. Capital social : CINQ MILLE EUROS (5 000,00 EUR). Objet social : restaurant, bar, brasserie, brunch, café, débit de boissons, réception d'évènements, vente de tous produits de restauration sur place ou à emporter, vente de matériels et de marchandises, prestation de services et formations en rapport avec ces activités Cessions de parts : toute cession est soumise à agrément. L'exercice social commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année. La société sera immatriculée au registre national des entreprises et au registre du commerce et des sociétés de AUXERRE (89). Les gérants de la société sont : Monsieur Nicolas FRANCISCO et Madame Anamaria ROSCA demeurant ensemble à VINCELLES (89290) 10 rue Charles Peyrotte. Pour avis Le notaire.

AL24013718

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP en date du 07/05/2024 il a été constitué une SARL à capital fixe dénommée :
HL IMMO
Capital : 1 000,00 €
Objet social : L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location de tous biens immobiliers, et le cas échéant, que la mise à disposition à titre gratuit au profit des associés, de tous biens et droits immobiliers, et de tous biens et droits pouvant en constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément. La vente, l'échange, la prise à bail, le tout avec ou sans promesse de vente, de tous biens immobiliers ou mobiliers. L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la détention et la gestion - en ce compris l'aliénation - de tous portefeuilles de valeurs mobilières et de tous droits sociaux.
Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de Sens
Siège social : 27 Route de la Gare 89400 Bonnard
Gérance : M. CARVALHO Philippe demeurant 27 Route de la Gare 89400 Bonnard

AL24013719

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 02/05/2024 a été constitué la SASU «**C.R**» au capital social de 1000€, pour une durée de 99 ans à compter de la date d'immatriculation. Le siège est fixé 5 place Jean Vagry, 89120 Charny-Orée-De-Puisaye et son objet est L'accompagnement, le conseil et le pilotage en réalisation, montage, production et postproduction de vidéos et d'images. Le conseil en gestion et structuration d'entreprises et de projets dans le cadre des activités précisées ci-dessus. La réalisation de prestations de gestion de projet et de sous-traitance dans le cadre des activités précisées ci-dessus. Le management et la représentation, en tant qu'agent artistique ou intermédiaire, d'un portefeuille de personnes physiques ou morales détenant des talents créatifs et techniques composés de, et ne se limitant pas à la liste suivante : post-producteurs, producteurs d'effets spéciaux, graphistes, des monteurs et studios.
Président : Mme Charlotte, Indiana RIQUEL demeurant 10 Passage de la Moselle PARIS 19ème (75).
Tout associé en capital ou en industrie dispose d'autant de voix qu'il possède d'actions et peut participer aux décisions collectives. La cession d'actions nécessite l'agrément des co-actionnaires statuant aux conditions de majorité prévues pour les décisions extraordinaires. Immatriculation au RCS de AUXERRE. Pour avis et mention, la Présidente.

AL24013741

ANNONCES LÉGALES

Vos annonces légales au meilleur prix

Publiez votre annonce en quelques clics et obtenez votre attestation immédiatement.

www.agribourgogne.fr



INVITATION

INAUGURATION du NOUVEAU MAGASIN CLAAS AUTUN

VENDREDI 24 & SAMEDI 25 MAI
De 10 h à 17 h

CLAAS BOURGOGNE
■ 71400 Autun 03 85 52 61 68
www.claas-bourgogne.fr /CLAASBourgogne claas_bourgogne

VENTES FLASH
OFFRES EXCEPTIONNELLES
ANIMATIONS
JUSQU'À -25% SUR PIÈCES ET ACCESSOIRES
TAUX DE FINANCEMENT PROMOTIONNEL

CLAAS

ÉQUIPEMENT

// MACHINISME

71 Se projeter en attendant les beaux jours

Les journées portes ouvertes des Établissements Buchez à Autun, en Saône-et-Loire, se sont déroulées du 26 au 28 avril. Si le temps n'était pas de la partie, entraînant des retards dans la saison, les clients de la concession Fendt et Valtra en ont profité pour découvrir les dernières évolutions des gammes exposées, qui se caractérisent par leur montée en puissance et en largeur.



La fenaison en première ligne lors des portes ouvertes d'Autun.

Comme à l'accoutumée, toute l'équipe de la base d'Autun avait préparé une large exposition de matériels accompagnée d'offres commerciales diverses notamment sur le magasin libre-service. Le temps d'un week-end, chacun a pu s'informer sur les matériels nécessaires au fonctionnement d'une exploitation.

Le soin pris à l'organisation de cet évènement semble séduire les visiteurs. Plus d'une centaine d'agriculteurs ont répondu présents au cocktail du vendredi soir et durant le week-end, la fréquentation a été supérieure à l'année dernière.

Lancée en 2022, la série Q de Valtra était représentée par le Q305, le plus puissant de la série avec 305 CV. Cette série se compose de 5 modèles à partir de 230 CV et s'intercale entre les T et les S, dont ils reprennent le relevage arrière avec une capacité de 12 t. La marque finlandaise a fait le choix de garder des tracteurs à empattement long, le plus long de sa catégorie sur la série Q avec 3,05 m. La sixième génération de la série S est produite en Finlande. Les six modèles de cette série couvrent une plage de puissances de 280 à 420 CV. Ils conservent leur moteur Agco Power 6 cylindres 8,4 l et reprennent la cabine à suspension pneumatique du Q, améliorant au passage l'accès à bord. Du côté de Fendt, les visiteurs ont pu échanger autour de la septième génération des tracteurs 700 Vario, composée de cinq modèles développant de 203 à 303 ch. Arborant un nouveau design, ces tracteurs sont équipés de l'environnement de conduite FendtOne. Ils adoptent un moteur 6 cylindres Agco Power 7,5 l Stage V, caractérisé par son couple élevé et son régime lent.

Fenaison grande largeur

S'il est désormais connu que les matériels de fenaison sont proposés en grandes largeurs, il était facile de s'en rendre compte à Autun.

Les Établissements Buchez ont exposé un groupe de fauche GMD 10030, présenté en combinaison triple de 10,30 m. Les 3 faucheuses sont dotées de la suspension oléopneumatique et d'une sécurité non-stop. Les giro-faneurs de la série 1003 de 7,80 à 10,80 m, sont équipés du système HLC. Une action sur le distributeur permet le relevage des 2 toupies extérieures et évite ainsi de toucher le fourrage plusieurs fois. Les rotors ont été renforcés avec désormais un profilage. Le diamètre des dents a été doublé pour gagner en résistance et en durabilité. Haut de gamme des presses à balles rondes, la VB 7190 était exposée.

Destiné aux grosses exploitations et aux entreprises de travaux agricoles, ce modèle est disponible avec ou sans couteaux et dispose de la technologie Idense. Un capteur d'humidité analyse le fourrage et influe sur le serrage de la botte afin de respecter la qualité du foin ou de la paille. Il ne reste plus qu'à espérer une météo plus clémente pour les portes ouvertes de Corbigny, dans la Nièvre, du 24 au 26 mai.

// AGRITECHNO

Un réseau collaboratif pour les besoins GPS en agriculture



Une fois par mois, Terres de Bourgogne vous propose une chronique, réalisée par Caroline Chanlon, consacrée aux technologies innovantes utilisées en agriculture. Cette semaine, notre chroniqueuse aborde une solution de guidage GPS collaborative.

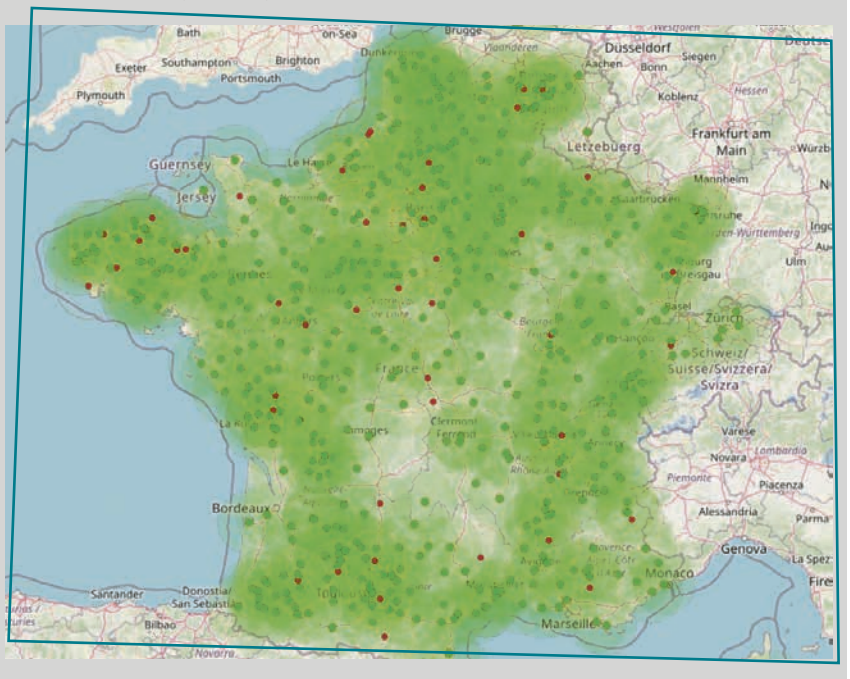
La technologie GPS est utilisée dans le secteur agricole pour différents cas d'usage : guidage des tracteurs, épandage ciblé (agriculture de précision), cartographie des parcelles, échantillonnage des sols… Sur le principe, un réseau de satellites envoie l'information du positionnement du matériel agricole et un récepteur reçoit les signaux des satellites pour les retransmettre à l'appareil en question. Les précisions sont alors de l'ordre de 50 cm à 1 mètre. Le réseau CentipedeRTK a été créé pour répondre à un besoin de précision plus précis mais aussi pour être une alternative aux réseaux propriétaires actuels. Aujourd'hui, 600 bases maillent le territoire français et 65 % sont installées par des agriculteurs. Julien Ancelin, ingénieur d'étude à l'Inrae, anciennement agriculteur céréalier, explique que *« CentipedeRTK a été mis en œuvre à la base pour l'expérimentation végétale et l'autoguidage de matériel agricole. Le projet est né d'un besoin de ne plus être dépendant de solutions propriétaires tout en créant un système de géolocalisation centimétrique résilient, libre, open source par rapport à des solutions onéreuses. Une petite exploitation doit pouvoir mobiliser cette technologie. Centipede présente également l'avantage d'être une solution collaborative : si ma base tombe en panne, je peux me connecter à celle de mon voisin agriculteur »* .

Suivre les consignes d'installation

Pour utiliser CentipedeRTK, il faut installer une antenne de référence, appelée RTKBase sur son exploitation. Stéphane Péneau, contributeur OpenStreetMap et créateur de la base RTKBase, décrit la démarche : *« Pour installer une base, l'agriculteur dispose d'une documentation en ligne qui donne des consignes afin d'implanter son antenne au meilleur endroit sur son exploitation. Ensuite, il peut, soit fabriquer sa base en totale autonomie, ou en acheter une prête à l'utilisation. Le recours au réseau Centipede est ensuite entièrement gratuit, à comparer aux 500 euros par an pour les réseaux propriétaires. Au niveau de la précision, les agriculteurs sont très contents. »* Centipede prend le chemin du « Commun numérique » au même titre que Wikipédia ou OpenStreetMap. Une association va d'ailleurs être créée courant 2024 pour disposer d'une entité qui gère le réseau et faire progresser les applications et les services.

Caroline Chanlon

https://docs.centipede.fr



Le réseau des bases Centipede installées en France.

// SAVOIR-FAIRE

Rotin Filé, fleuron de la vannerie rotinière

Le grossiste et revendeur spécialisé dans la vannerie de rotin et le rempaillage Rotin Filé, basé à Pont-d'Ain (Ain), propose plusieurs visites au grand public. L'occasion de découvrir les secrets de cette plante d'origine indonésienne et l'arrière-boutique de ce fleuron aindinois.

Des chaises, des cadres de miroir, des pieds de lampes, des paniers, des pots à crayons et même des tableaux… la boutique Rotin Filé est un musée d'art pour les yeux dont son gérant Régis Gaude s'improvise volontiers le guide. S'il parle à bâtons rompus, préférant la spontanéité aux monologues guindés, il maîtrise parfaitement le sujet. La passion chevillée au corps, sa volubilité ferait presque danser les cannes de rotin et vous transporte. *« Je me revois quand j'avais huit ans, je clouais les fonds de chaise avec mon grand-père »*, se souvient-il. Solaire, Régis Gaude conte et raconte l'aventure du rotin, dévoilant les moindres secrets de sa manufacture, sans perdre ni déranger les visiteurs. Avec lui le *« vrai »* rempaillage de chaise, sans papier, n'aura plus de secret pour vous. Un petit coup d'œil sous l'assise et vous saurez. Comme il aime à le rappeler, le défaut est un gage de qualité.



MB

À la mort de son père en 2014, Régis Gaude a repris les rênes de l'entreprise. Il a ouvert ses portes aux visites et développé depuis plusieurs stages.

Une adresse reconnue par les plus grandes maisons

Fondée en 1937 par son grand-père et son grand-oncle à Bourg-de-Péage dans la Drôme, l'entreprise est aujourd'hui implantée à Pont-d'Ain, près du péage de l'autoroute. Grossiste et revendeur de produits fabriqués en rotin, l'entreprise familiale a su se tailler une image de marque, reconnue aujourd'hui par les plus grandes maisons. Parmi elles, la Maison Louis Drucker dont les chaises accueillent le séant du Tout-Paris sur les terrasses de cafés, et dont Rotin Filé est l'un des fournisseurs officiels. En contrat exclusif avec la maison de luxe, Rotin Filé fournit également Dior en bâtonnets pour diffuser ou tester les parfums par capillarité. *« La moelle de rotin réagit comme une éponge et a cette capacité à diffuser les parfums dans l'air »*, explique Régis Gaude. Depuis le 1er janvier 2024, Rotin Filé est aussi en contrat avec la Quincaillerie Foussier pour son cannage de coton. Des anecdotes comme celles-ci, Régis Gaude en a kyrielle. Entre deux portes, au détour de la visite, il s'abandonne aussi à quelques envolées énigmatiques. *« Qu'est-ce qui est tordu quand on s'en sert et droit quand on le range ? Nés dans les Pyrénées au pays des bergers, tous ceux qui n'en avaient pas en sont morts »*. Les parapluies des Pyrénées, une marque déposée, font aussi partie de la collection de Rotin Filé. Un avenir cousu main tout tracé.

M.B.

// EN CHIFFRES

- 1937 : création
- 1,2 million d'euros de chiffre d'affaires
- Une équipe de dix personnes
- Entre 500 et 700 visiteurs annuels
- 1 200 m² dont 500 m² de stock
- Une centaine de revendeurs en France et en Europe.

Une machine de filature à remonter le temps

En 1937, le grand-père et le grand-oncle de Régis Gaude inventent une machine à filature pour extraire la moelle (partie intérieure) et le silice (partie brillante extérieure) de rotin. Si elle ne sert plus aujourd'hui, elle demeure, intacte, l'un des seuls témoignages de ce type de l'histoire de la manufacture rotinière.



MB

Selon son héritier Régis Gaude, la machine de filature conçue par son grand-père et son grand-oncle serait l'une des deux seules du genre au monde.

Pour apprendre

Plusieurs stages ouverts tout au long de l'année L'entreprise propose plusieurs stages de cannage et de rempaillage pour réparer ou fabriquer vous-même vos objets. Elle propose également une formation de plusieurs jours pour découvrir la marqueterie de paille colombienne. De la paille de seigle de couleur, finement découpée et collée au point d'en faire de véritables œuvres d'art. C'est le stage phare de l'entreprise.



MB

Chez Rotin Filé, vous pouvez apprendre vous-même la marqueterie de paille lors de stages proposés par l'entreprise.

// JEUNESSE

Corneille, l'appli qui aide les enfants à lire

Lancée en 2021 par Marianne Joly et Ana Maria Megelea, Corneille est une application destinée aux enfants pendant leur apprentissage de la lecture. Le principe : plus tu lis, plus tu apprends à lire.

Tout commence en 2018 quand Ana Maria Megelea, 41 ans aujourd'hui, roumaine d'origine, doit aider sa fille à apprendre à lire. Problème, si Ana Maria sait lire et parler français, elle n'a pas appris à lire en français.
Elle cherche donc des outils pour l'épauler et n'en trouve pas. *« Elle m'en a donc parlé et assez vite l'idée de l'application est arrivée »*, raconte Marianne Joly, 42 ans actuellement. Après plusieurs années de travail, l'application est officiellement lancée en 2021 et depuis, 130 000 familles l'ont téléchargée.

Pourquoi une application ?

« On a pensé à un outil numérique car toutes les deux nous avons vécu à l'étranger et on a pu constater, notamment dans les pays anglo-saxons, que le domaine de l'EdTech (comprenez éducation + technologie, ndlr) y était beaucoup plus développé qu'en France, se souvient Marianne Joly. *En 2018, l'EdTech était en train d'émerger doucement en France. Parallèlement, le marché du livre d'apprentissage à la lecture était, lui, saturé. On s'est dit qu'il y avait une place à prendre ».*
Par ailleurs, *« on ne va pas se mentir, tout le monde a un écran aujourd'hui et quand on lit les études sur ce que regardent les enfants sur les écrans, ça fait peur. On est parti du postulat que le problème n'est pas l'écran en soi, mais ce que les parents ont à montrer à leurs enfants. Il y avait donc un enjeu à donner du contenu éducatif aux parents. Autant qu'ils s'en servent pour apprendre des choses ! »*

Quels garde-fous ?

L'idée est simple : plus on lit, mieux on apprend à lire. *« Il faut donc multiplier les occasions de lire. L'application ne va pas remplacer les cours à l'école mais venir comme un entraînement complémentaire à la maison ».*
Mais pour ce faire, les deux mères décident de se faire entourer de professionnels. *« On a été incubé à Plaine images, à Roubaix, où nous avons pu coconstruire l'appli avec une orthophoniste, des enseignants, des spécialistes du jeu vidéo pour enfant… Mais aussi par Séverine Casalis, chercheuse au Scalab (université de Lille) et spécialiste de l'apprentissage de la lecture, ainsi que par Isabelle Dumontaux, graphiste spécialisée dans la jeunesse. À part cette dernière, tout le monde est du Nord ! »*
Résultat : une appli personnalisable et adaptée aux enfants de 3 à 8 ans. *« On utilise un algorithme adaptatif. C'est-à-dire qu'en fonction de l'âge de l'enfant puis de sa progression, les exercices s'adaptent. Ainsi, il n'y a jamais d'échec. Si l'enfant est en difficulté sur un exercice, l'application va finir par lui suggérer la réponse et lui reproposera l'exercice dans les prochaines sessions jusqu'à ce qu'il ne fasse plus l'erreur. Mais il n'est jamais bloqué dans sa progression, ce qui évite la frustration. Et bien sûr, quand il réussit, il gagne des récompenses »*, détaille Marianne Joly.
Par ailleurs, le graphisme et le son ont été étudiés pour éviter une *« sur-stimulation de l'enfant. Par ailleurs, au bout de 20 minutes, le petit avatar du jeu s'endort, ce qui indique à l'enfant que 20 minutes se sont écoulées et qu'il peut lâcher l'écran ».*
L'application a ainsi reçu le label Édup de l'Éducation nationale.

Jeux, terrier et bibliothèque

Concrètement, l'application peut accueillir jusqu'à quatre profils (soit quatre enfants). Pour chaque profil, on peut rentrer le prénom, l'âge et la classe (à titre indicatif). Quand l'enfant va sur son profil, il peut choisir d'aller dans son parcours personnel, pour faire des jeux d'apprentissage ; dans son terrier, pour voir ses récompenses et les utiliser (modifier son avatar par exemple) et enfin il peut aller dans la bibliothèque numérique où il accède à des livres d'apprentissage, classés selon des niveaux.
L'application est également adaptée aux enfants ayant des troubles de l'apprentissage types dyslexie ou dyspraxie, notamment la bibliothèque, grâce à l'inclusion du système Mobidys, spécialiste de la lecture adaptée aux *« DYS ».*
Ces livres sont d'ailleurs disponibles au format papier sur la boutique de Corneille afin *« que l'enfant puisse jongler d'un support à l'autre. Et puis, on préfère qu'il s'endorme avec un livre qu'avec une tablette ! »*
L'application a une version gratuite, limitée, et une version payante de 6,90 € par mois ou 69,90 € par an.

De l'école aux adultes

Nouveauté de cette année, Corneille a développé des licences pour les écoles, avec des exercices adaptés. *« Nous serons présents dans 400 classes du Val-d'Oise et de l'Aisne »*, se réjouit Marianne Joly.
Corneille va également travailler dès cette rentrée avec le Scalab pour plancher sur la question du vocabulaire. *« On est parti pour trois ans de recherche. Le postulat de base est qu'un enfant qui a un stock de vocabulaire faible aura plus de difficulté à apprendre à lire. L'idée est donc de développer des outils au sein de l'application, permettant de développer le vocabulaire ».*
Autre évolution : l'adaptation de l'appli aux adultes en situation d'illettrisme ou d'analphabétisme. *« On va avoir un gros travail de changement du contenu et du graphisme pour que cela soit adapté à des adultes »*, détaille la quarantenaire. *« C'est une demande qu'on a eue dès les débuts de Corneille. Il y a une vraie demande ! Environ 7 % des adultes français sont en situation d'illettrisme et ce pourcentage peut même monter à 11 % dans certaines régions. C'est un handicap invisible car les personnes illettrées développent tout un tas de stratagèmes d'adaptation mais il y a un besoin, notamment dans les entreprises car ce sont des personnes qui, par conséquent, ne peuvent pas monter en compétence, ce qui est vraiment dommage ! »* Le duo espère que cette version de l'application sera disponible début 2025.



Églantine Puel

Marianne Joly, confondatrice de l'application Corneille.

Églantine Puel

Agenda Loisirs

DIJON CÉRÉALES
MEMBRE DE ALLIANCE BFC UNE RÉGION, DES AGRICULTEURS, UN FUTUR
ACTIFS POUR LE TERRITOIRE

Côte-d'Or

• Les 18, 19 et 20 mai

// Pour les amateurs de belles sportives italiennes

Le château de Savigny-lès-Beaune accueille un grand rassemblement de voitures dues au préparateur sportif italien Abarth. Il est organisé par le Club Abarth France et les Amis du château de Savigny. Cet événement marque le 45e anniversaire de la mort de Carlo Abarth, fondateur de la marque, mais aussi le 75e anniversaire de la marque. Près de 300 voitures, anciennes et modernes, seront rassemblées, les 18 et 19 mai au château de Savigny-lès-Beaune et, le 20 mai, sur le circuit de Dijon-Prenois.

www.chateau-savigny.com

• À partir du 1er juin

// Expo photo sur les vignerons de Bourgogne

Dans le cadre du Mois des Climats, une exposition photographique se tiendra, du 1er juin au 30 juillet à la Cité des Climats et Vins de Bourgogne de Beaune. Un voyage photographique à la rencontre des vignerons pour mieux comprendre leur quotidien face au dérèglement climatique. Un regard porté par Michel Joly sur leurs préoccupations : gel, sécheresse, dépérissement de la vigne, mais aussi sur l'urgence d'adaptation, la biodiversité et le développement durable.

Accès gratuit.
www.citeclimatsvins-bourgogne.com

Nièvre

// Cave ouverte à Livry

• Samedi 25 mai

Le domaine du Bois Bourbon à Livry ouvre ses portes et ses caves le 25 mai à partir de 11 heures Dégustation sur place, entrée gratuite. Inscription auprès de l'office de Tourisme de Saint-Pierre Magny-Cours.

Renseignements : 03 86 37 21 25 ou par mail ot.stpierre-magnycours@orange.fr

• Dimanche 26 mai

//Fête de la nature : arts, animaux et hommes

Le Musée de la Loire à Cosne-Cours-sur-Loire propose de découvrir les liens entre l'art, les animaux et les hommes. Gratuit, réservations obligatoires (places limitées).

Réservations et renseignements : 03 86 26 71 02

• Samedi 1er juin

//Balade paysagère et gourmande

Une balade de 2 km est proposée au départ du lavoir d'Arquian à 9 h 30. Au programme échanges sur les paysages d'hier, d'aujourd'hui et de demain. Un pot convivial clôturera la rencontre au jardin partagé de l'association Les Herbes folles en Puisaye à 12 h 30.

Renseignements : l.grebille@cc-puisayeforterre.fr ou au 07 57 68 73 38.

Yonne

• Dimanche 19 mai

// Portes ouvertes au Gaec Boutaut

Le Gaec Boutaut, à Moutiers-en-Puisaye (Les Jacquinats), organise une journée portes ouvertes, le dimanche 19 mai, à partir de 11 heures. Un marché de producteurs est prévu, ainsi que diverses activités comme une visite guidée de la ferme à 14 h 30, la traite des vaches à partir de 17 h 45 ou encore une piscine à paille. Restauration sur place.

Informations auprès de Valentine Boutaut au 06 85 43 36 51 ou à boutaut.valentine@gmail.com.

• Samedi 25 mai

// Fête de la bière

La troisième édition de la fête de la bière a lieu le samedi 25 mai, de 15 heures à 3 heures du matin, à Appoigny (devant l'espace culturel, rte des Bries). Elle réunit 8 brasseurs artisanaux icaunais : La Truite, Grand Duc, Odile t'en brasse, Thomas Becket, Maddam, La Cuverie, La Vaugermaine et les bières de La Colline. Quatre temps musicaux sont proposés aux visiteurs lors de cette soirée : Sambala (percussion brésilienne) de 16 heures à 19 heures, Suzy Cats (pop rock) à 19 heures, Soul'Air (soul, R&B) à 21 h 30 et discothèque en plein air de DJ Latour à partir de minuit. Plusieurs animations sont prévues comme un baby-foot géant, un dunk tank et du lancer de haches.

• Vendredi 31 mai

// Apéro-concert

Le canton du Migennois des JA 89 organise un apéro-concert, le vendredi 31 mai, à partir de 19 h 30, sur le parking de la salle des fêtes de Laroche-Saint-Cydroine. Les groupes de musiques Arc-en-Ciel et G33 se produiront lors de la soirée. Au niveau de la restauration, des saucisses/merguez et des frites seront proposés aux visiteurs. L'entrée est libre et ouverte au grand public.

• Dimanche 2 juin

// Randonnée 4x4 des JA

Le canton des Jeunes agriculteurs de Villeneuve-l'Archevêque organise leur traditionnelle randonnée 4x4. Nombre de places limité.

Informations et inscriptions au 06 46 48 55 17.

• 31 août et 1er septembre

// Fête de l'agriculture

Comme tous les ans, les Jeunes agriculteurs de l'Yonne organisent la fête de l'agriculture. Cette année, celle-ci aura lieu les samedi 31 août et dimanche 1er septembre à Étais-la-Sauvin, en Puisaye, organisée par le canton de Saint-Sauveur. 10 ans après, le canton de Saint-Sauveur retrouve la fête de l'agriculture.

// FAUNE SAUVAGE

Les yeux salvateurs des hautes herbes

L'association « Sauvons les Faons » travaille avec les agriculteurs pour épargner ces animaux lors de la fauche d'un champ. Elle fait appel à des dronistes pour les repérer. De nombreux pilotes sont impliqués dans ces opérations. L'association recherche aujourd'hui des mécènes qui permettraient au moins d'indemniser ces bénévoles essentiels, en prenant en charge une partie de leurs frais de déplacement.



Le drone est le moyen idéal pour repérer les faons sans les effrayer, dans des champs prêts à être fauchés.



Alain Raeth

Une fois repéré, le faon est recouvert par une caissette et signalé par un piquet, ce qui permettra à l'agriculteur de le contourner dans son travail de fenaison.

Sur la vidéo, on voit d'abord un champ rempli d'herbes hautes, puis la caméra zoome et l'on aperçoit une biche. Encore un coup de zoom, et sous cette biche apparaissent les petites taches blanches typiques du pelage d'un faon : prise d'un drone, l'image se stabilise, montrant une biche vigilante protégeant son petit. Alain Raeth a rempli sa mission, une fois de plus : détecter la présence d'un faon dans ce champ qui sera bientôt fauché. Le repérage par drone va permettre de signaler visuellement la présence du petit à l'agriculteur qui pourra ainsi travailler sans risque de tuer l'animal. Alain Raeth est droniste professionnel. Il a fondé l'entreprise « Drone 21 Bourgogne » il y a quelques années à Brognon, au nord-est de Dijon. Mais dans le cas qui nous occupe, il agit en tant que bénévole pour l'association « Sauvons les faons ».

Période sensible

Voilà un peu plus de deux ans qu'il a décidé de mettre ses compétences au service de cette cause de protection animalière. La période actuelle est la plus sensible pour l'association : c'est là que les faons naissent et sont les plus vulnérables, masqués dans les hautes herbes et invisibles pour les agriculteurs aux commandes de leurs engins de fauche. Si la mère du faon peut prendre la fuite lorsqu'elle entend l'engin, ce n'est pas toujours le cas du petit, parfois âgé de quelques heures ou quelques jours et pas encore capable de se sauver face au danger. De plus en plus d'agriculteurs, conscients du problème, font appel à « Sauvons les Faons » afin que l'association mène une opération de repérage préventif sur un champ prêt à être fauché. *« En plus,* souligne Alain Raeth, *on constate depuis quelques années que cette période des naissances a tendance à se décaler. Elles interviennent parfois mi-avril, ce qui est tôt. Par ailleurs, cette année, les cultures aussi sont en avance, ce qui signifie que les périodes de fauches vont devoir démarrer plus tôt… »* Face à cette situation, on peut penser que les pluies très abondantes de ces dernières semaines ont permis de retarder un peu ces travaux agricoles. Néanmoins, l'urgence reste de mise.

Caméra thermique

Le drone qu'Alain Raeth utilise dans le cadre de ses missions de repérage préventif est équipé d'une caméra thermique. C'est le moyen le plus efficace pour détecter un animal qui, par nature, se fond presque totalement dans le paysage. *« Lorsqu'on intervient pour un repérage,* explique-t-il, *après avoir été sollicité par un agriculteur qui nous aura contactés sur le site www.sauvonslesfaons.org, on travaille au lever du jour, parce que c'est à ce moment que la différence de température entre le gibier et la caméra thermique est la plus importante. L'animal sera, de ce fait, plus visible ».* Une fois sur la parcelle concernée, le droniste place son appareil à une altitude d'environ 40 mètres et survole le champ selon une trajectoire qui permet de quadriller la surface. L'agriculteur qui travaille le champ se trouve à ses côtés : *« Moi,* précise Alain Raeth, *je reste en bord de parcelle, mais lorsque je repère un faon, j'envoie des personnes que je dirige vers l'endroit où est l'animal. Le drone reste en stationnaire au-dessus de lui. La personne dans le champ va alors poser sur le faon, s'il est resté sans bouger comme c'est souvent le cas, une petite caisse qui va le protéger, et surmontée d'un piquet qui va signaler à l'agriculteur l'endroit où se trouve l'animal. Il pourra ainsi le contourner et laisser un peu d'herbes hautes autour du faon. On ne touche surtout pas le faon, pour ne pas mettre notre odeur sur lui, ce qui le condamnerait à mort ».*

Une fois que l'agriculteur a fauché, il peut retirer la caisse, pour que la mère revienne et que le petit ne soit pas bloqué. Au-delà de ce rôle très important de sauvegarde de la vie des faons, les interventions des dronistes bénévoles permettent aussi de pointer, de manière plus globale, la faune sauvage qui se trouve dans les champs observés : des relevés sont établis systématiquement, qui permettent d'accumuler des données et d'assurer un certain suivi des populations.

En quête de mécènes

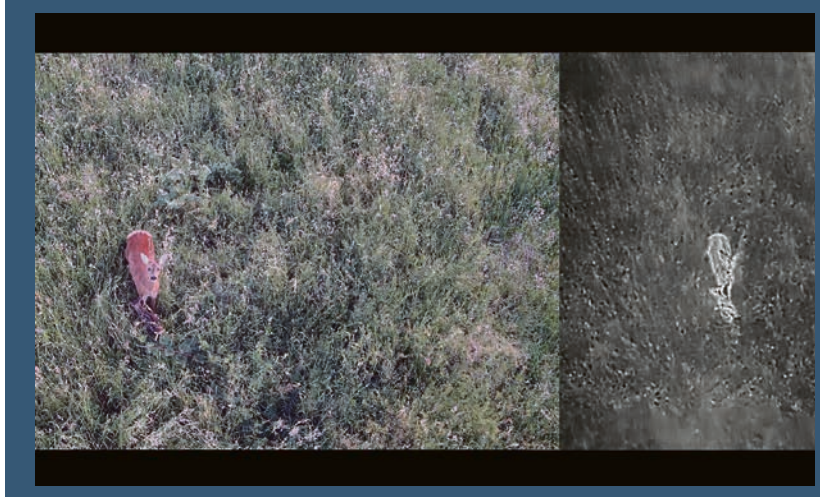
Pour assurer leurs missions préventives, les dronistes tels qu'Alain Raeth doivent parfois se déplacer sur un périmètre géographique assez large : *« Je suis déjà allé du côté de Morteau, dans le Doubs, ou Autun, en Saône-et-Loire. C'est de la distance et du temps ! On essaye d'optimiser au maximum les déplacements, en favorisant les zones où l'on sait qu'il y a des faons et en jouant sur le réseau de dronistes dont l'association dispose, partout en France ».* C'est pourquoi, aujourd'hui, l'association « Sauvons les Faons » est en recherche de mécènes (1) ce qui lui permettrait de dédommager ces dronistes bénévoles pour les frais de carburants entraînés par les déplacements qu'ils sont amenés à faire. Sachez que si vous faites un don, en tant que particulier, cela vous ouvre le droit à une déduction fiscale égale à 66 % du montant de votre don, dans la limite de 20 % de votre revenu imposable. Et si vous êtes une entreprise, vos versements vous donneront accès à une réduction d'impôt sur les sociétés de 60 % du montant de ces versements, plafonnée à 20 000 euros ou 5 ‰ (5 pour mille) du chiffre d'affaires annuel hors taxe de l'entreprise. Alors aidez-les à avoir la vue perçante et salvatrice dans les hautes herbes !

Berty Robert

(1) Pour soutenir l'association « Sauvons les Faons », rendez-vous sur le site www.sauvonslesfaons.org et cliquez sur l'onglet « Faire un don » en bas de la page d'accueil.

Une vidéo accompagne cet l'article sur www.agribourgogne.fr

Vérificateur de panneaux photovoltaïques



L'utilisation de la caméra thermique (à droite) permet au droniste Alain Raeth de détecter les faons, beaucoup plus petits que les mères, et qui se fondent dans le paysage.

Dans son activité professionnelle de droniste, Alain Raeth travaille assez régulièrement avec le monde agricole, notamment pour des missions de vérification du fonctionnement de panneaux photovoltaïques sur les toits. Sa caméra thermique permet de visualiser si certains panneaux sont défectueux.